

Université de Montréal

**Le trafic de drogue dans les écoles secondaires
vu par les jeunes vendeurs**

par

Julie Fafard

École de criminologie
Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des arts et sciences en vue de
l'obtention du grade de M. Sc. en criminologie

Décembre 2014

© Julie Fafard, 2014

Résumé

La réalité des marchés de la drogue, opérés par des adolescents sur les lieux mêmes de leur école secondaire, demeure méconnue. L'actuelle recherche fut entreprise avec l'objectif d'explorer cet univers particulier. Pour y parvenir, cette étude a donné la parole à douze jeunes vendeurs adolescents, ayant transigé sur leur lieu d'enseignement. Les quatre objectifs spécifiques, définis au préalable, ont été atteints. Premièrement, selon les propos recueillis de la part des jeunes vendeurs, un phénomène de normalisation de la consommation de cannabis et certaines autres drogues serait bien présent au sein de cette population. Toutefois, les jeunes expliquent que leur définition de « normal » fluctuerait selon leur étape de vie du moment. Deuxièmement, toujours selon la compréhension des adolescents rencontrés, leur implication au sein du trafic de drogue s'expliquerait par trois facteurs: financier, réseautage, prestige et pouvoir. Troisièmement, les jeunes trafiquants rencontrés ont émis leur opinion sur l'efficacité des moyens de répression et de prévention situationnelle instaurés dans les écoles, ainsi que sur leurs astuces pour les déjouer. Ils ont aussi relaté une réalité de violence qui serait présente au sein de ces réseaux. Finalement, les jeunes interviewés ont explicité leur compréhension de l'impact des interventions tentées par l'école secondaire, pour les détourner de leur trajectoire criminelle. La conclusion essentielle de ce mémoire demeure le besoin, exprimé par ces adolescents, d'être encadrés et limités par leur environnement scolaire, parental et autres adultes de leur entourage. Comme il leur serait difficile de se discipliner; ils demandent qu'on les protège d'eux-mêmes.

Mots clés : adolescent, trafic, drogue, école secondaire, intervention

Abstract

The reality of the drug market, run by adolescents on the very grounds of their high school remains unknown. The present study was undertaken with the aim of exploring this particular universe. To accomplish this, twelve young adolescents having sold drugs at their place of education were asked to share their thoughts. The four specific objectives, which had been previously defined, were achieved. First, according to the young dealers' accounts, a phenomenon of normalization of the use of cannabis and certain other drugs is clearly present within this population. However, the youths explained that their definition of "normal" fluctuates depending on which stage of their lives they are in. Second, still according to the understanding of the interviewed adolescents, their involvement in drug trafficking would be explained by three factors: financial, networking, and prestige and power. Third, these young dealers gave their opinions on the suppression and situational prevention measures introduced in the schools, as well as on their tactics for defeating them. They also spoke of a reality of violence that appears to exist within these networks. Finally, the youths explained their understanding of the impact of the interventions, attempted by the high school, to divert them from their criminal trajectory. The essential conclusion of this thesis remains the need, expressed by these adolescents, to be supervised and limited by their school environment, their parents and other adults in their circle. Since self-discipline would be difficult for them, they ask to be protected from themselves.

Keywords: adolescent, trafficking, drugs, high school, intervention

Table des matières

Résumé _____	ii
Abstract _____	iii
Table des matières _____	iv
Liste des tableaux _____	viii
Liste des abréviations _____	ix
Remerciements _____	x
INTRODUCTION _____	1
CHAPITRE 1 - RECENSION DES ÉCRITS _____	6
1.1 La consommation d'alcool et de drogues, ainsi que les activités illicites liées aux stupéfiants, en chiffres, chez les adolescents au Québec _____	7
1.1.1 Un portrait de consommation des adolescents du Québec, en 2013 _	8
1.1.1.1 Consommation de substances psychoactives, au cours de l'année 2013 _____	8
1.1.1.2 Consommation selon une fréquence «élevée» d'alcool et de drogues au cours de la dernière année _____	9
1.1.1.3 Consommation selon l'indice DEP-ADO _____	11
1.1.2 Délits liés aux stupéfiants, chez les adolescents au Québec _____	12
1.1.3 Conclusion _____	15
1.2 Le jeune vendeur de drogue _____	15
1.3 Les facteurs contributifs à l'implication dans des activités de trafic _____	19
1.4 La structure du marché de la drogue des adolescents _____	22
1.5 La normalisation des comportements de consommation et de trafic _____	24
1.6 Les jeunes et le cadre scolaire _____	28

1.7 Problématique et cadre théorique _____	31
1.7.1 Problématique _____	31
1.7.2 Cadre théorique : la phénoménologie _____	34
 CHAPITRE 2 - MÉTHODOLOGIE _____	 39
2.1 Les objectifs de recherche _____	40
2.2 Choix de l'approche qualitative et de l'entretien à tendance non directive _____	40
2.3 Échantillonnage et mode de recrutement _____	42
2.4 Éthique de la recherche _____	45
2.5 Cueillette de données et présentation de la consigne de départ _____	46
2.6 Profil des répondants _____	48
2.7 Fiche signalétique _____	50
2.8 Méthode d'analyse _____	51
2.9 Forces et limites de la présente étude _____	52
 CHAPITRE 3 - ANALYSE ET DISCUSSION DES RÉSULTATS _____	 53
3.1 La normalisation des comportements liés à la consommation et la vente de drogues _____	54
3.1.1 La normalisation de la consommation de cannabis _____	55
3.1.2 Normalisation de la consommation des amphétamines et de l'ecstasy _____	59
3.1.3 Normalisation du trafic _____	63
3.1.4 Conclusion _____	65
3.2 Facteurs explicatifs du choix de s'impliquer dans des activités de trafic ____	67
3.2.1 Aspect financier _____	68
3.2.1.1 Gagner de l'argent brut _____	68

3.2.1.2	Ne pas déboursier d'argent pour consommer _____	70
3.2.1.3	Pas d'accès à un emploi légal _____	72
3.2.1.4	Conclusion _____	75
3.2.2	Réseautage _____	76
3.2.3	Prestige et pouvoir _____	80
3.2.4	Conclusion _____	81
3.3	La perception des jeunes vendeurs interviewés, à propos du marché de la drogue au sein de leur milieu d'éducation _____	82
3.3.1	Compréhension des jeunes vendeurs du trafic de la drogue, à l'intérieur des écoles secondaires _____	83
3.3.2	Compréhension des jeunes trafiquants de leurs moyens d'adaptation, conçus pour détourner la surveillance en milieu scolaire, et ainsi réussir leur trafic _____	87
3.3.3	La violence dans le réseau de vente chez les adolescents scolarisés, telle que vécue par les jeunes vendeurs _____	93
3.3.4	Les particularités de l'expérience vécue par les adolescentes trafiquantes _____	97
3.3.5	Conclusion _____	102
3.4	Les interventions en milieu scolaire vues par les jeunes vendeurs _____	103
3.4.1	Point de vue des jeunes vendeurs sur les différentes mesures d'intervention mises en place par l'école secondaire _____	103
3.4.1.1	Prévention _____	103
3.4.1.2	Les caméras, surveillants d'école (guide-élève) et les équipes cynophiles _____	104
3.4.1.3	Le protocole en toxicomanie _____	109
◆	<i>Perception du protocole en toxicomanie sur la consommation à l'école</i> _____	110
◆	<i>Perception du protocole en toxicomanie sur la vente de drogue à l'école</i> _____	112
3.4.1.4	Aide obligée _____	117
3.4.1.5	Autres formes d'interventions possibles _____	120
3.4.1.6	Conclusion _____	121

3.4.2 Application des mesures par les différents acteurs du réseau scolaire _____	122
3.4.2.1 École _____	122
3.4.2.2 Perception du travail des policiers et de l'implication de leurs parents _____	123
3.4.3 Conclusion _____	126
 CONCLUSION _____	 130
 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES _____	 146
 ANNEXE 1 : Définition des articles 76 et 242 de la Loi sur l'instruction publique au Québec _____	 xi
 ANNEXE 2 : Document explicatif du projet de recherche à l'intention des intervenants du Centre de réadaptation en dépendance de Lanaudière (CRDL) _____	 xiii
 ANNEXE 3 : Document explicatif du projet de recherche à l'intention des futurs participants _____	 xvi
 ANNEXE 4 : Certificat d'éthique du CERFAS _____	 xviii
 ANNEXE 5 : Certificat d'éthique du CSSSNL _____	 xx
 ANNEXE 6 : Formulaire de consentement _____	 xxii
 ANNEXE 7 : Grille d'entrevue _____	 xxvi
 ANNEXE 8 : Fiche signalétique _____	 xxix

Liste des tableaux

Tableau I	: Évolution de la consommation d'alcool et de drogues chez les élèves du secondaire, au Québec, en 2000, 2004, 2008 et 2013	8
Tableau II	: Fréquence de la consommation d'alcool chez les élèves du secondaire, au Québec, en 2000, 2004, 2008 et 2013	9
Tableau III	: Fréquence de la consommation de cannabis chez les élèves du secondaire, au Québec, en 2000, 2004, 2008 et 2013	10
Tableau IV	: Évolution du taux de criminalité au Québec entre 2003 et 2012	12
Tableau V	: Évolution du taux de criminalité des infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, au Québec, entre 2003 et 2012	13
Tableau VI	: Comparaison des taux d'adolescents et d'adultes arrêtés pour des délits relatifs aux stupéfiants, au Québec, entre 2008 et 2012	14
Tableau VII	: Principales caractéristiques des participants	49

Liste des abréviations

SPA	: Substance psychoactive
LSJPA	: Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents
DPJ	: Directeur de la Protection de la Jeunesse
ETADJES	: Enquête sur le Tabac, l'Alcool, la Drogue et le Jeu chez les Élèves du Secondaire
DEP-ADO	: Grille de dépistage de consommation problématique d'alcool et de drogues chez les adolescents et les adolescentes
CERFAS	: Comité d'éthique de la recherche de la faculté des arts et sciences de l'Université de Montréal
CRDL	: Centre de réadaptation en dépendance de Lanaudière
CSSSNL	: Centre de Santé et de Services sociaux du Nord de Lanaudière
EPT	: Éducateur en prévention des toxicomanies
MDMA	: 3,4-Méthylène-Dioxy-n-MéthylAmphétamine (ecstasy) est une molécule de la famille des amphétamines
DEP	: Diplôme d'étude professionnelle
ASP	: Attestation de spécialisation professionnelle
CC	: Cheminement continu
GED	: General Educational Development (Test d'évaluation en éducation générale)

Remerciements

C'est aujourd'hui la fin d'une grande aventure qui m'aura amenée à me dépasser et à mieux me connaître.

Ce beau projet n'aurait toutefois pu voir le jour sans le soutien, l'aide et les précieux conseils de mon directeur de mémoire, monsieur Serge Brochu. Merci d'avoir cru en moi malgré les obstacles qui sont survenus en cours de route, et surtout merci pour votre disponibilité à toute heure du jour, d'où que ce soit sur la planète! Sans cet accompagnement de qualité, ce mémoire ne serait pas le même.

Un énorme merci aux jeunes vendeurs qui ont choisi de me faire confiance en me parlant ouvertement de leur vécu, ainsi qu'à mes collègues de travail qui ont si bien su « vendre » mon projet un peu fou!

Je ne peux passer sous silence le travail acharné de ma réviseuse et correctrice préférée, ma mère. Merci de ton dévouement et de ton perfectionnisme qui ont permis à ce mémoire de gagner en valeur.

Finalement, un énorme merci à tous mes amis (Véro, Sylvie et Karine) et parents d'avoir eu foi en moi et de m'avoir encouragée quand le moral n'y était plus. Également, un beau clin d'œil aux deux beaux garçons qui partagent ma vie. Merci d'avoir rendu les moments sans étude si agréables! Et surtout, merci à mon bel amour d'avoir accepté de me partager avec ce projet qui a pris beaucoup de place dans notre vie.

Introduction

Depuis toujours, le troc et autres formes d'échanges sont au cœur des relations humaines. Que l'on pense au négoce entre les amérindiens et les premiers découvreurs de l'Amérique ou au commerce international des années 2000, l'être humain a toujours cherché à se procurer ce dont il avait besoin par des transactions. Certaines de ces activités commerciales sont libres, d'autres sont soumises à des règles, et un certain nombre est prohibé. Ces échanges, légaux ou non, visent tous à procurer à autrui, un produit dont il a envie ou besoin. Le vendeur devient alors la personne en mesure de fournir un bien de consommation à un acheteur potentiel.

Parmi ces biens de consommation, il y a les substances psychoactives (SPA), plus communément appelées « drogues ». Celles-ci sont, depuis plusieurs années déjà, au cœur des préoccupations principales de la société. Au cours du XIX^e siècle, au Canada, l'opium et ses produits dérivés étaient considérés, par le corps médical de l'époque, comme un moyen de traitement efficace et en vogue. En effet, les médecins prescrivaient de manière régulière des médicaments à base d'opium, ou le produit même, sans que cela ne suscite de controverse. Ce n'est que vers la fin de ce siècle que se modifieront la compréhension et l'attitude de la société envers la consommation de « drogues ». C'est ainsi que l'opium fut criminalisé en 1908 (Brochu et Orsi, 2008). Selon Brochu et Orsi (2008), le Canada est le premier pays à se doter d'une telle loi. Celle-ci vise principalement à contrôler l'usage de drogues à des fins non médicales. S'ensuivra une série d'ajouts et de modifications à cette loi, jusqu'à la rédaction de la *Loi sur les stupéfiants* en 1961, qui fut ensuite abrogée et rebaptisée *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, en 1996 (Brochu et Orsi, 2008). Celle-ci est toujours en vigueur.

Avec la criminalisation des substances psychoactives est apparu le trafic illégal, car bien que prohibée par la loi, leur consommation n'a pas cessé. Puisque ces transactions sont très près du commerce légal, en raison de la présence d'un vendeur et d'un acheteur consentant, il faut alors présumer que c'est le caractère illégal qui a poussé tant de gens à s'intéresser à ce type de commerce.

En effet, depuis la deuxième moitié du vingtième siècle, de nombreux films ou romans à succès traitent de cartels de la drogue ou de trafic de drogue (Scarface, Trafic, Cartel, le Parrain), exhibant ainsi l'attrait qu'exerce ce type d'activités illicites. En effet, ces films présentent les

dessous de la vie de vendeurs de drogue prospères et le mode de vie festive que cela sous-tend. De même, les manchettes ne cèdent jamais leur place lorsqu'il est question de procès ou d'arrestations spectaculaires au sein des réseaux de trafiquants; les motards criminels ont longtemps fait la une au Québec, en raison de la guerre de territoire pour le contrôle du marché de la drogue. Mais sous la facette festive et judiciaire du phénomène, existe toute une organisation permettant de réussir dans ces différents types de trafic. Le monde scientifique s'est intéressé à cet aspect du marché de la drogue, afin d'en comprendre les ficelles.

Les études traitant de la vente de stupéfiants ont d'abord cherché à comprendre les structures de ce commerce afin de mieux connaître et ainsi, prévenir et réprimer de façon plus efficace ce type de trafic à grande échelle. Mais peu importe les moyens employés, la drogue se retrouve toujours dans nos rues et des trafiquants, jeunes ou adultes, en vendent à des clients intéressés par le produit. À petits pas, les études permettent de saisir les réalités internes de ce milieu interlope, ainsi que les réalités vécues par les individus y œuvrant. Mais certaines branches de ce vaste réseau ont été négligées au cours des années, dont la vente de drogue opérée par et pour les adolescents. En effet, bien peu d'éléments sont connus sur ce milieu de vente, puisque peu de recherches ont tenté de comprendre ce trafic particulier. Ce qu'on remarque, c'est qu'il semble y avoir des différences importantes entre les trafics opérés par ou pour les adultes et ceux opérés par et pour les adolescents (Coomber et Turnbull, 2007).

C'est fort probablement pour cette raison que, depuis les 15 dernières années, des chercheurs se sont peu à peu intéressés à cette réalité. Aux États-Unis, les recherches s'étant intéressées à la vente de drogue opérée par et pour des adolescents, ont particulièrement étudié ce sujet auprès d'adolescents défavorisés et issus des minorités ethniques (Reuter, MacCoun et Murphy, 1990; Li, Stanton, Black et Feigelman, 1996) ou d'échantillons de jeunes délinquants ayant un dossier criminel (Korf, Brochu, Benbschop, Harrison et Erickson, 2008; Harrison, Erickson, Korf, Brochu et Benbschop, 2007). Korf et coll. (2008) tout comme Harrison et coll. (2007) avaient une partie de leur échantillon provenant de villes canadiennes. Tandis qu'au Québec, les recherches ont principalement ciblé les jeunes adolescents pris en charge par les services sociaux (DPJ et LSJPA) (Brunelle, Brochu et Cousineau 2000; Paquin, 2009).

Au cours de ces études, il est apparu un certain portrait de la vente opérée par les adolescents. À travers cette vague de recherches, certains auteurs concluaient qu'il semblait exister des différences entre les réalités des jeunes s'adonnant à la vente hors et à même le milieu scolaire. Malgré ce constat, mis à part Smart, Adalf et Walsh. (1992) et Steinman (2005), peu d'auteurs ont ciblé des échantillons d'adolescents toujours scolarisés, mais choisissant de s'impliquer dans la vente de stupéfiants au sein de leur milieu d'enseignement.

De même, les professionnels des diverses disciplines qui oeuvrent en milieu scolaire, se questionnent sur la façon de travailler auprès des jeunes vendeurs opérant dans leurs institutions. Il est ainsi apparu que tant les milieux de la recherche que de la pratique manquaient d'informations sur cette tranche de jeunes impliqués dans le trafic de la drogue. Il a donc été décidé d'essayer de cerner la réalité particulière de ces jeunes, pour parvenir à mieux les comprendre et ultérieurement, mieux intervenir auprès d'eux.

Le premier chapitre de cette étude explorera ce que la littérature scientifique rapporte au sujet de la vente opérée par et pour des adolescents. Dans un premier temps, un portrait de la consommation actuelle de cette population sera produit, pour ensuite regarder son implication criminelle dans des activités de trafic. Suivant cette section plus statistique, les résultats des recherches s'étant intéressées aux différents types de vendeurs adolescents seront présentés. Par la suite, les facteurs expliquant le choix de s'impliquer dans la vente de drogue, ainsi que les connaissances sur la structure des marchés de la drogue chez les adolescents seront retracés. Finalement, le concept de normalisation sera expliqué et les quelques connaissances rapportées dans la littérature en ce qui a trait aux interventions des milieux scolaires pour freiner la vente de drogue entre leurs murs, seront exposées.

Le chapitre deux présentera la méthodologie de recherche utilisée pour répondre aux quatre objectifs spécifiques. En effet, les choix de l'approche qualitative, de l'entretien à tendance non directive ainsi que de l'échantillonnage seront justifiés. Puis, les méthodes de recrutement, de cueillette de données et d'analyse seront explicitées. Finalement, les limites de l'actuelle recherche seront énumérées.

Le chapitre trois sera consacré à l'analyse et à la discussion des résultats. Il comprendra quatre sections, chacune d'elles répondant à l'un des objectifs spécifiques de la recherche. Le premier segment de ce chapitre présentera la vision et la compréhension des jeunes adolescents vendeurs à l'égard du processus de normalisation de la consommation et de la vente de drogues. La deuxième partie exposera, d'après la perception des jeunes vendeurs interviewés, les facteurs explicatifs de leur implication dans des activités de trafic. Par la suite, une troisième section dévoilera la vision des jeunes trafiquants à propos de leur réseau de vente. Et finalement pour clore ce chapitre, on explorera leur compréhension des interventions tentées par l'école secondaire, pour enrayer le trafic dans ses murs.

Le chapitre final de ce mémoire exposera les conclusions de l'actuelle recherche et mettra principalement l'accent sur les implications cliniques des différentes données récoltées. En effet, le lecteur comprendra comment la vision du processus de normalisation des jeunes rencontrés vient, selon eux, influencer leur choix de consommation et de trafic. Également, leur compréhension du marché de la drogue, mais surtout des interventions tentées par les milieux scolaires pour l'enrayer, expliquera pourquoi ils expriment un besoin d'aide et de cadre.

Chapitre 1

Recension des écrits

De plus en plus, les politiques de la santé publique se préoccupent de la présence d'habitudes de consommation de substances psychoactives au sein de la société. En effet, des campagnes de prévention visant à réduire ou modérer la consommation abusive d'alcool (Éduc'alcool) et de drogues (semaine de la prévention des toxicomanies et autres) sont davantage médiatisées et connues au sein de la société québécoise. Ces campagnes expliquent les risques de la consommation abusive de psychotropes, car celle-ci peut avoir un impact direct sur la santé des individus et par conséquent, d'une société. Dans les faits, est-ce que la consommation excessive d'alcool et de stupéfiants gagne du terrain ou est-ce que les campagnes de prévention faites par les gouvernements sont rentables et dissuasives, donc qu'elles contribuent à diminuer les abus? Si la population se fie aux divers médias pour se forger une opinion, elle aura l'impression que la consommation de substances psychoactives est omniprésente, notamment chez les adolescents. Sans avoir à ajouter au sensationnalisme ou à insister sur les impacts négatifs de la consommation, les chiffres réels n'en sont pas moins préoccupants. Les paragraphes qui suivent illustrent la situation actuelle, pour cette tranche de la population que sont les adolescents. Aussi, cette section aborde un autre volet rattaché directement à la consommation de drogues : le trafic et les vendeurs, car sans le marché noir, il n'y aurait pas de drogues accessibles.

1.1 La consommation d'alcool et de drogues, ainsi que les activités illicites liées aux stupéfiants, en chiffres, chez les adolescents au Québec.

Bien que l'achat d'alcool leur soit interdit en raison de leur âge (moins de 18 ans) et que l'usage de drogues soit illégal au Canada, les adolescents parviennent à se procurer ces substances pour leur consommation personnelle ou dans le but d'en faire le trafic. La prochaine section présentera un portrait de cette réalité au Québec. Expliquons tout d'abord la provenance de l'étude dont il sera question, afin de bien saisir les données qui en émanent. En 1998, le Québec instaure la première d'une série d'enquêtes biennales, utilisant la même méthodologie et les mêmes indicateurs, dans le but de tracer une courbe évolutive de l'usage du tabac chez les élèves du secondaire. Dès 2000, des questions portant sur la consommation d'alcool et de drogues y sont ajoutées comme éléments étudiés et la version de 2004 insère des indicateurs liés à l'utilisation des jeux de hasard et d'argent chez les adolescents. Cette même année (2004), cette enquête est

baptisée « Enquête sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire » (ETADJES) et cette étude fut répétée dans les années suivantes.

1.1.1 Un portrait de consommation des adolescents du Québec, en 2013

1.1.1.1 Consommation de substances psychoactives au cours de l'année 2013

C'est dans une proportion de 56,82% que les élèves du secondaire rapportent avoir fait usage d'alcool et 24,10% de drogues, au moins une fois au cours de l'année 2013 (Cazale, 2014). Une tendance à la baisse semble être présente au Québec car, en 2000, 71,3% des étudiants disaient avoir consommé de l'alcool et 42,9% des drogues à au moins une reprise au cours de la dernière année (Cazale, 2014). Plus précisément, c'est 22,9% des étudiants du secondaire qui disent avoir fait usage de cannabis au cours de la dernière année (2013), alors que respectivement 3,7%, 3,9% et 2,4%, de ces mêmes élèves fréquentant le secondaire, affirment avoir consommé de l'ecstasy, des amphétamines et de la cocaïne durant les douze derniers mois (Cazale, 2014). Le point saillant positif de cette série d'études biennales, tel qu'illustré à l'aide du tableau I, c'est que la consommation d'alcool et de drogues semble avoir connu une forte baisse de 2000 à 2013.

Tableau I
Évolution de la consommation d'alcool et de drogues,
chez les élèves du secondaire, au Québec, en 2000, 2004, 2008 et 2013.

	2000	2004	2008	2013
Alcool	71,30%	63,50%	59,70%	56,82%
Drogues	42,90%	36,40%	27,80%	24,10%

Source : Cazale, L (2014). « Usage d'alcool », dans *Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2013. Évolution des comportements au cours des 15 dernières années, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 79-107.*

1.1.1.2 Consommation selon une fréquence « élevée » d'alcool et de drogues au cours de la dernière année

Cazale (2014) et Pica (2014) ont présenté les fréquences de consommation des adolescents selon deux modes: 1) les types de consommateurs (abstinent, expérimentateur, occasionnel, régulier et quotidien); 2) selon les fréquences d'utilisation des drogues suivantes : aucune (jeunes qui n'ont jamais consommé de leur vie, les abstinents); faible (jeunes qui ont essayé une fois au cours de leur vie ou selon une fréquence d'une fois par mois, les expérimentateurs et les occasionnels); et élevée (jeunes qui ont consommé soit la fin de semaine ou une ou deux fois par semaine ou trois fois et plus par semaine ou tous les jours, les réguliers et les quotidiens). La deuxième façon a été retenue pour présenter les prochains résultats.

Le tableau II présente les pourcentages de consommateurs d'alcool pour les années 2000 à 2013. On observe une diminution des jeunes (14,5% versus 9,9%) qui ont adopté une fréquence élevée de consommation au cours des années 2008 et 2013, mais cette tendance à la baisse semble présente depuis le début des années 2000.

Tableau II
Fréquence de la consommation d'alcool chez les élèves du secondaire, au Québec, en 2000, 2004, 2008 et 2013

	Aucune	Faible (expérimentateur+occasionnel)	Élevée (régulier et quotidien)
2000	28,70%	51,00%	20,40%
2004	36,50%	46,70%	16,80%
2008	40,30%	45,20%	14,50%
2013	43,20%	47,00%	9,90%

Source : Cazale, L (2014). « Consommation d'alcool », dans *Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2013. Évolution des comportements au cours des 15 dernières années, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 79-107.*

Le même phénomène de diminution apparaît lorsque les chiffres concernant la consommation de cannabis sont regardés. En effet, le tableau III présente la fréquence de consommation de cette substance à travers les années 2000 à 2013; on constate une baisse des consommateurs ayant adopté une fréquence élevée d'utilisation.

Tableau III
Fréquence de la consommation de cannabis, chez les élèves du secondaire, au Québec, en 2000, 2004, 2008 et 2013

	Aucune	Faible (expérimentateur+occasionnel)	Élevée (régulier et quotidien)
2000	59,40%	20,90%	19,60%
2004	64,50%	20,80%	14,70%
2008	72,80%	17,50%	9,60%
2013	77,10%	15,10%	7,80%

Source : Pica, L, A (2014). « Consommation de drogues » dans Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2013. Évolution des comportements au cours des 15 dernières années, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 109-147.

Plus précisément, en 2013, 14,2% des élèves du secondaire rapportant avoir bu de l'alcool au cours des 12 derniers mois, disent avoir entretenu une consommation régulière de cette substance (Cazale 2014). Suivant cette même logique, c'est dans une proportion de 42,2% que les jeunes, toujours scolarisés au niveau secondaire et ayant fait usage de drogues illicites au cours de leur vie, affirment avoir eu une consommation régulière de ces psychotropes, c'est-à-dire une fois par semaine pendant au moins un mois (Pica, 2014). Encore ici, le cannabis demeure la drogue illicite préférée des élèves, avec près de 7,80% d'entre eux qui rapportent l'utiliser selon une fréquence élevée (Pica, 2014). Comparativement, les jeunes affirment consommer de l'ecstasy et des amphétamines, avec une fréquence élevée, dans des proportions respectives de 0,3% et 0,5% (Pica, 2014).

1.1.1.3 Consommation selon l'indice DEP-ADO

Terminons cette section en présentant le pourcentage d'élèves, dans les écoles secondaires, qui auraient besoin d'un service d'aide pour leur consommation. Dans la présente édition de l'enquête, la version 3,2 de septembre 2007 de la DEP-ADO¹ a été utilisée pour mesurer la consommation problématique d'alcool et de drogues. Cet outil de détection permet d'évaluer la gravité de la consommation des jeunes, ainsi que le besoin d'aide approprié. Les résultats possibles sont : feu vert qui signifie aucun problème de consommation; feu jaune qui réfère à un problème de consommation en émergence et à un besoin d'intervention précoce; et finalement feu rouge qui indique un important problème de consommation et un besoin d'intervention spécialisée. Il en résulte que, en 2010, 5,1% des élèves du secondaire ont obtenu un feu jaune et que 5,1% ont reçu une cote feu rouge (Laprise, Gagnon, Leclerc et Cazale, 2012). En 2008, les proportions de feu jaune et rouge étaient d'environ 6% chacun: on constate donc ici aussi, une légère tendance à la diminution dans les pourcentages. Par contre, dans les éditions précédentes de l'enquête, la grille de référence utilisée était une version différente de la DEP-ADO, ce qui empêche malheureusement toute comparaison quant aux résultats directement issus de la DEP-ADO (feu vert, jaune ou rouge); l'édition de 2013 semble avoir laissé tomber cet indicateur (Laprise et coll. 2012).

En conclusion, on observe une baisse dans les taux de consommation entre les années 2000 et 2013. L'alcool reste la substance la plus utilisée par la population adolescente et le cannabis demeure leur drogue illicite de prédilection. Malgré la baisse de prévalence, les drogues demeurent présentes et utilisées par cette portion de la population que sont les adolescents scolarisés au secondaire.

¹« La DEP-ADO est un questionnaire bref qui permet d'évaluer l'usage d'alcool et de drogues chez les adolescents et de faire une première détection de la consommation problématique ou à risque » (www.risqtoxico.ca).

1.1.2 Délits liés aux stupéfiants, chez les adolescents au Québec

Il faut d'abord expliquer que les délits liés aux stupéfiants réfèrent à tous les gestes ou actions prohibés par la loi canadienne intitulée: *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (la possession non autorisée, le trafic, la possession en vue d'en faire le trafic, la production, l'importation et l'exportation sont jugés illégaux). Ces délits demeurent un crime sans victime, puisque tant l'acheteur que le vendeur sont consentants dans la transaction. En raison de cet état de fait, peu de personnes portent plainte et dénoncent ce crime, comparé à un vol par exemple. Les seuls chiffres, prouvant l'existence du marché des stupéfiants, sont produits suite au travail policier et non suite aux plaintes reçues, comme c'est le cas avec les autres délits. Il serait ainsi utopique de croire que les corps policiers puissent intercepter toutes les transactions de la province: par conséquent, les statistiques présentées reflètent davantage le travail policier que l'ampleur des faits réels. Les prochaines données doivent donc être interprétées avec prudence.

Effectivement, les adolescents commettent des délits; mais sont-ils très actifs dans la criminalité? Avant de répondre à cette question pointue, regardons, en mode macro, la situation relative à la criminalité québécoise.

Tableau IV
Évolution du taux de la criminalité¹ au Québec entre 2003 et 2012

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux	5513	5338	5262	5349	5085	5016	4918	4642	4380	4216

¹ : Nombre d'infractions par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec (2013), *La criminalité au Québec en 2012 : principales tendances*. Repéré à : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques-criminalite/2012/faits-saillants.html>

Mis à part l'année 2006, les données du ministère de la Sécurité publique du Québec (2013) illustrent que depuis 2003, le taux de criminalité est en baisse au Québec.

Tableau V
Évolution du taux de criminalité¹ des infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, au Québec, entre 2003 et 2012

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux	240,9	254,6	246,0	260,6	261,9	260,1	247,8	280,8	286,1	265,5

¹ : Nombre d'infractions par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec (2014), *La criminalité au Québec en 2012 : principales tendances*. Repéré à : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques-criminalite/2012/taux-de-criminalite.html>

Mais alors qu'une courbe descendante est observée pour ce qui est de la criminalité globale au Québec, le phénomène inverse apparaît lorsque le taux de criminalité des infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants est détaillé (Tableau V). En effet, les chiffres démontrent une augmentation générale du taux de criminalité pour cette catégorie d'infractions, bien que cette hausse soit fluctuante sur les dix années recensées. En effet, il apparaît une augmentation constante du taux de criminalité de 2003 à 2006, suivie d'une certaine stabilité jusqu'en 2008. Pour sa part, l'année 2009 présente une baisse, mais les années 2010 et 2011 révèlent les deux plus hauts taux des dix dernières années. Finalement, en 2012, le taux des infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants se situe à 265,5, plus élevé que celui de l'année 2003 qui est de 240,9 (Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2013). Malgré les variations observées, la tendance générale des dix dernières années (2003 à 2012), du taux d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, est une courbe ascendante. Il ressort donc que, depuis dix ans, les crimes liés aux drogues sont en augmentation, alors que la criminalité globale diminue au Québec.

Les infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants présentent également un élément additionnel qui les distingue des autres délits. En effet, pour ces types de délits, la réalité des taux de perpétration des adultes et des adolescents (12 à 17 ans) est particulière (Tableau VI).

Tableau VI
Comparaison des taux¹ d'adolescents et d'adultes arrêtés pour des délits relatifs aux stupéfiants, au Québec, entre 2008 et 2012.

	2008	2009	2010	2011	2012
Adultes	221,1	224,2	240,9	281,0	241,6
Adolescents	890,1	801,3	961,7	1039,8	881,5

¹ : Nombre d'infractions par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).
 Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec (2014), *Statistiques 2012 sur la criminalité au Québec, Évolution du taux de perpétration chez les jeunes (12 à 17 ans) et adultes selon la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales*. Repéré au <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques-criminalite/2012/taux-de-perpetration-chez-les-jeunes-12-a-17-nbspans-et-adultes-selon-la-categorie-d-infractions-au-code-criminel-aux-autres-lois-federales-et-aux-lois-provinciales.html>.

En effet, le tableau VI permet d'observer qu'en 2012, le pourcentage d'infractions liées aux drogues et aux stupéfiants s'élève à 881,5 pour les jeunes de 17 ans et moins, alors qu'il est de 241,6 pour la population adulte. (Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2014). Selon les chiffres du gouvernement québécois, en 2012, les jeunes de 10 à 17 ans représentaient seulement 21,4% de la population (Institut de la statistique du Québec, 2013). On constate donc que les adolescents sont surreprésentés lorsqu'il est question de délits liés aux stupéfiants. Cette surreprésentation est constante de 2008 à 2012. Par conséquent, il semble que les adolescents sont davantage appréhendés pour des infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, que la population adulte québécoise.

Il est aussi important de mentionner qu'en 2008, selon le Ministère de la Sécurité publique du Québec (2010), les adolescents représentaient 8% de la population, mais qu'ils étaient les auteurs présumés de 17% des actes criminels commis. Plus particulièrement, la représentation des adolescents est plus importante lorsqu'il est question de délits relatifs aux stupéfiants, puisqu'ils sont suspectés d'avoir commis 27% de ceux-ci (Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2010). En matière de drogues et de stupéfiants, les jeunes auteurs présumés seraient surtout impliqués au sein d'activités de possession (33%) et de trafic (17%) (Ministère de la Sécurité publique du Québec, (2010). Les infractions commises par les jeunes appréhendés pour des délits liés aux drogues impliquent majoritairement le cannabis à 33%; les autres

substances comptent pour 23% (Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2010). Des chiffres plus récents n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de ce mémoire.

Il apparaît donc que les délits liés aux stupéfiants soient en progression au Québec; mais surtout, il ressort que les jeunes semblent être proportionnellement beaucoup plus impliqués que les adultes dans ces mêmes activités. Pourtant, peu d'études se sont intéressées à ces jeunes impliqués de près ou de loin au monde de la drogue. Il serait donc temps de chercher à mieux connaître ces adolescents qui font le choix de délits liés aux stupéfiants, puisqu'il est clair qu'ils sont surreprésentés au niveau provincial.

1.1.3 Conclusion

Il semble donc y avoir un marché de la drogue chez les jeunes fréquentant l'école secondaire, car une forte proportion de ceux-ci consomme, donc achète des drogues. Il est aussi illustré que les jeunes de 12 à 17 ans s'impliquent dans des activités de trafic. Il est possible de croire que les adolescents endossent ainsi les deux rôles en certaines occasions, ou encore choisissent la position de vendeur ou de consommateur. La prochaine section permettra de mieux cerner qui est l'adolescent qui choisit de s'impliquer dans la vente de stupéfiants.

1.2 Le jeune vendeur de drogue

La section précédente a démontré qu'il existait des adolescents qui s'impliquent au sein d'activités de trafic de stupéfiants. Si maintes descriptions des multiples paliers d'acteurs évoluant dans ce milieu (importateur, revendeur, consommateur-vendeur-consommateur) ont été fournies, peu de chercheurs ont tenté de cerner qui était la personne endossant le rôle de vendeur chez les adultes, et encore moins chez les adolescents (Poret, 2005). En effet, cette portion cible de la population que sont les vendeurs de drogues, est difficile à rejoindre et à convaincre de participer à des recherches, en raison de l'aspect illégal de leurs activités. Dans la première décennie du XXI siècle, on s'y est toutefois intéressé et cette réalité méconnue

commence à percer le mur du silence. La prochaine section survolera ce que la littérature connaît des différents types de vendeurs adolescents évoluant au sein de ce commerce illégal.

Même si peu de recherches ont étudié le phénomène de la vente chez les adolescents, certains chercheurs ont relevé le défi. Steinman (2005) a étudié les adolescents fréquentant l'école secondaire et il a trouvé qu'un jeune sur dix avait vendu de la drogue dans la dernière année, que les vendeurs sont, à 58%, des consommateurs de marijuana et que 12% d'entre eux prendraient de la cocaïne. Ces chiffres sont plus élevés que dans la population scolaire globale, ce qui semble indiquer que les vendeurs présenteraient des profils plus lourds de consommation.

De leur côté, Smart et coll. (1992) ont identifié trois types de vendeurs au sein de la population étudiante des écoles secondaires de la région de Toronto : 1) le vendeur de cannabis seulement (50% de l'échantillon); 2) le vendeur de substances autres que le cannabis (11% de l'échantillon); 3) le vendeur de cannabis et d'autres drogues (38% de l'échantillon). Dans l'ensemble, ces auteurs ont constaté que le vendeur de cannabis présentait un portrait global moins problématique, soit une consommation plus modeste tant en fréquence et en quantité, qu'en nombre de substances essayées et qu'il était moins engagé dans des actes délinquants autres que la vente. Selon ces auteurs, les jeunes qui s'adonnent à des activités de trafic, consomment eux-mêmes des drogues de 5 à 50 fois plus que les autres adolescents non impliqués dans des activités de vente. Ils présenteraient également un portrait global plus délinquant.

Également, Korf et coll. (2008) ont étudié une population de 764 jeunes détenus par les services sociaux suite à un ou des agirs délinquants s'étant produits entre 2000 et 2003. Les adolescents interrogés sont âgés de 14 à 17 ans et sont originaires de quatre grandes villes (Amsterdam, Philadelphie, Toronto, Montréal). Pour les villes canadiennes, il fut trouvé que 68,1% de l'échantillon montréalais et 77% de celui torontois affirmaient avoir vendu une ou des drogues plus que quelques fois dans leur vie. Les auteurs ont aussi identifié trois types distincts de vendeurs adolescents au sein de cet échantillon. Encore ici, il y a une catégorie de vendeurs de cannabis seulement; elle représente 44% de l'échantillon montréalais. Ce type peut également vendre des hallucinogènes et de la cocaïne, mais rarement du crack ou de l'héroïne. Il fait peu

d'argent et 43% d'entre eux disent être payés en « drogues ». Ces jeunes font des transactions avec des gens connus et ils travaillent souvent avec ou pour une tierce personne. Ce type de vendeurs est peu violent, mais la moitié d'entre eux affirme posséder une arme. Ils effectueraient une moyenne de 20 transactions par semaine.

L'étude de Korf et ses collaborateurs (2008) présente également le vendeur de « drogues dites festives », qui correspond à 47,5% des jeunes interrogés à Montréal. Il vend d'abord des amphétamines, des hallucinogènes, de la cocaïne, mais également du cannabis. Un peu plus du tiers de ceux-ci vendrait aussi du crack. Ils font ce commerce en collaboration avec d'autres personnes. Plus des deux tiers disent recevoir de la drogue comme mode de paiement et ils admettent que le commerce est lucratif; ils feraient environ 80 transactions par semaine. Ce type de vendeurs semble être plus violent : 83% utilisent une arme, ils ont souvent été arrêtés par les policiers et sont considérés comme délinquants. Les deux premières catégories de vendeurs sont majoritairement composées de jeunes d'origine caucasienne et non pas de minorités ethniques.

À l'inverse, le troisième type, le commerce de rue (7,9% de l'échantillon de Montréal) est composé de jeunes originaires des communautés ethniques. Ce type se distingue des deux autres par une vente plus fréquente de crack, de cocaïne et d'héroïne. Il vend moins de cannabis que les deux autres et moins de cocaïne que le vendeur de « drogues festives ». Il reçoit moins de drogues comme paiement de transactions, mais il est plus délinquant. Ce dernier utilise une arme, il vend à des étrangers et il est considéré comme un « vendeur d'affaires »; il fait jusqu'à 100 transactions par semaine. Les deux dernières catégories sont, évidemment, les plus avantageuses financièrement.

Ces chercheurs affirment que les adolescents choisiraient, en quelque sorte, une catégorie de vente et s'y maintiendraient le temps de leurs activités de trafic. Il semble aussi ressortir que la délinquance, combinée aux activités de vente, croît en importance selon la catégorie de vendeurs à laquelle la personne appartient; celui de cannabis étant le plus socialement adapté.

Finalement, Paquin (2009) a interrogé 227 jeunes québécois contrevenants de 14 à 17 ans, placés (sous la loi LSJPA) en raison de gestes délinquants (69,1% de l'échantillon) ou

décrocheurs scolaires (30,9% de l'échantillon). Lui aussi a réparti ces jeunes en trois catégories de vendeurs. Tout d'abord, il y a le vendeur dit « occasionnel » qui correspond à 25% de son échantillon. Ce dernier vendrait presque exclusivement du cannabis, il ne serait pas trop organisé, travaillerait seul et n'aurait pas un fort réseau de vente, avec une moyenne de 20 transactions par semaine. Puis, il y a le vendeur dit « modéré » (38% de l'échantillon). Il vend surtout de la marijuana, mais aussi des stimulants, hallucinogènes et héroïne. Il est assez organisé, car il transige souvent pour quelqu'un d'autre et il fait un grand nombre de transactions par semaine (entre 20 et 50); il aurait donc un bon réseau de vente. Finalement, il y a le vendeur dit « fréquent » (37% de l'échantillon). Il aurait un revenu considérable vu le grand nombre de transactions dans lesquelles il est impliqué (plus de 50 transactions par semaine). Il vend des stimulants majeurs, du crack, des hallucinogènes et du cannabis. Il peut vendre pour une tierce personne, être indépendant ou avoir des gens qui vendent pour lui.

Le vendeur « occasionnel » s'apparenterait au vendeur de cannabis de Korf et coll. (2008) et à celui de Smart et coll. (1992), tout comme le « fréquent » correspondrait au vendeur de « drogues festives », toujours de Korf et coll. (2008) et au «vendeur de cannabis et d'autres drogues » de Smart et coll. (1992). Selon Paquin (2009), la catégorie des vendeurs « modérés » comblerait un vide existant dans la littérature. En conclusion, Paquin (2009) fait aussi ressortir que les deux derniers types de vendeurs possèdent un profil plus lourd de consommation et une plus grande délinquance. En fait, la criminalité associée et la consommation de drogues augmentent avec la catégorie de vendeurs. Selon Paquin (2009), les vendeurs « fréquents », consommant eux-mêmes des stimulants majeurs, vendraient ces mêmes substances pour s'assurer une qualité de produit et des revenus, afin de maintenir leur rythme de consommation.

En conclusion, il semble y avoir un lien entre le choix de vendre des drogues et la consommation personnelle de certains types de vendeurs; on rapporte aussi une détérioration plus globale des sphères de vie, dont la délinquance, chez les vendeurs de drogues autres que le «cannabis seulement» (Korf et coll., 2008, Paquin, 2009 ; Smart et coll., 1992). Toutefois, une seule étude répertoriée a tenté de cerner les types de vendeurs au sein d'une population adolescente, non prise en charge par le système social, et fréquentant toujours l'école (Smart et coll., 1992). Malheureusement celle-ci est moins actuelle que les deux autres. Les études sur ce sujet se sont

davantage consacrées à une population adulte ou encore, aux jeunes en difficulté (décrocheurs ou jeunes retirés de leur milieu de vie par le système social), donc moins bien intégrés socialement. En raison de cette situation, il serait pertinent d'approfondir notre connaissance de la réalité des jeunes vendeurs fréquentant toujours l'école et/ou transigeant au sein même de leur milieu d'éducation, car tel que rapporté plus tôt, les élèves consomment, donc achètent. Les jeunes, intégrant le monde du trafic des stupéfiants, le décident pour une multitude de raisons et c'est ce que la prochaine section démontrera.

1.3 Les facteurs contributifs à l'implication dans des activités de trafic

Par définition, les adolescents traversent une période de leur vie où la recherche de sensations fortes et la prise de risques sont très présentes. Plusieurs auteurs ont déjà abordé le thème d'un syndrome de déviance, dit « normal », à l'adolescence (Li, Feigelman, Stanton, Galbraith et Huang, 1998; Smart et coll., 1992; Steinman et Zimmerman, 2003). En effet, durant cette période de vie, une majorité d'adolescents commettent quelques larcins mineurs, alors que d'autres feront le choix d'une criminalité plus soutenue en s'impliquant, par exemple, dans le trafic de stupéfiants et/ou d'autres délits. Pourquoi font-ils ce choix? La présente section examinera les différents facteurs explicatifs de cette décision, présents au sein de la littérature scientifique.

Puisque plusieurs études américaines ont été menées auprès d'échantillons d'adolescents provenant de milieux défavorisés et issus des minorités ethniques, ces résultats seront d'abord présentés. Un premier facteur émerge chez presque tous ces échantillons: le manque d'accès aux études et/ou aux emplois rémunérateurs permettant de sortir d'une situation socio-économique difficile. Pour ces jeunes, le trafic demeure LA solution, puisque les emplois dits légaux ne rémunèrent pas suffisamment, entre autres à cause du manque d'accès à l'éducation supérieure ou spécialisée pour ces adolescents (Aguilar, 2013; Li, Stanton, Black et Feigelman, 1996; Feigelman, Stanton et Ricardo, 1993; Reuter et coll., 1990; Little et Steinberg, 2006). Ils choisissent donc cette activité illicite, croyant pouvoir s'enrichir et gagner leur vie. Cette motivation économique reste omniprésente parmi les jeunes interrogés, mais elle s'exprime de

plus d'une façon: les jeunes disent vouloir se procurer des biens de luxe, se gâter ou gâter leurs proches, bref avoir un réel pouvoir économique.

Un deuxième facteur explicatif de ce choix, qui se dégage de ces études américaines réalisées auprès d'échantillons défavorisés et provenant des minorités ethniques, est le besoin d'augmenter leur estime personnelle et/ou le respect des autres à leur égard (Aguilar, 2013; Feigelman et coll., 1993; Li et coll., 1996; Little et Steinberg, 2006). Selon ces jeunes, l'argent généré par le trafic, le pouvoir économique qui en découle et le prestige associé à la position de vendeur, leur apporteraient une reconnaissance de leurs pairs (amis, famille et connaissances), reconnaissance impossible, ou presque, à obtenir d'autres façons. Feigelman et coll. (1993) ont même constaté que, pour ces jeunes, vendre des drogues leur permettait de fréquenter les plus belles filles, ce qui leur serait impossible autrement.

Un troisième facteur nommé par des échantillons de jeunes s'adonnant à des activités de trafic, mais également à tout autre geste de délinquance, est le besoin de soutenir une consommation personnelle de drogues. Un vrai lien de nature économique-compulsive émerge de recherches réalisées auprès d'adolescents, mais la substance consommée semble jouer un rôle important dans l'émergence d'une telle association (Aguilar, 2013; Brunelle et coll., 2000; Werb, Kerr, Li, Montaner et Wood, 2008). Il faudrait que les jeunes aient franchi le stade de la dépendance à une ou des drogues, pour que la vente ou autres activités illégales deviennent une façon de soutenir la consommation. En effet, Brunelle et coll. (2000), interrogeant des adolescents blancs pris en charge par les services sociaux, ont trouvé que la consommation des jeunes leur permettait d'entretenir et de développer des contacts, donc d'avoir un accès facile à d'autres substances, pouvant entraîner une augmentation du rythme de leur consommation et ainsi créer une dépendance. C'est à ce stade uniquement, que les jeunes affirment vendre ou faire des délits pour se payer leurs drogues, mais seulement certains jeunes franchiront ces étapes. Ce lien drogue/délinquance serait davantage présent lorsque les jeunes consomment de la cocaïne et de l'héroïne, mais les auteurs auraient aussi trouvé ce même lien auprès de consommateurs de cannabis seulement (Brunelle et coll., 2000). Cette même étude met aussi en relief que la vente de stupéfiants ou autres activités illicites demeurent, pour plusieurs, le seul moyen de gagner de l'argent, puisqu'ils n'ont pas l'âge légal de travailler.

Un important fait à souligner est que, dans plusieurs études, les jeunes eux-mêmes indiquent ne pas faire de trafic pour se payer des drogues. Entre autres, Feigelman et coll. (1993), questionnant des jeunes de 10 à 14 ans provenant de milieu défavorisé, ont noté que le fait d'être un trafiquant inspire le respect, mais être un consommateur a l'effet contraire. Reuter et coll. (1990) a également identifié ce type de jeunes, vendeurs mais non consommateurs. Interrogeant des jeunes de 15 à 17 ans provenant des banlieues pauvres de Washington, il a ciblé que 16% font du commerce de drogue, alors qu'uniquement 11% consomment. Dans cette même recherche, Reuter et coll. (1990) a également noté que seulement 28% des jeunes adultes interrogés (18-24 ans) vendaient des drogues pour financer leur propre consommation. Ce même *pattern* ressort aussi des études d'Altshuler et Brounstein (1991), Li et coll. (1996) et Little et Steinberg (2006).

Enfin, comme quatrième motif, Harrison et coll. (2007) ont constaté que les jeunes vendeurs œuvrant dans les institutions scolaires, décidaient de faire du trafic en raison de la proximité d'une clientèle potentielle. Pour eux, la facilité à recruter des clients, et ainsi réussir dans ce commerce, était le motif expliquant leur implication dans le trafic.

En résumé, quatre facteurs principaux émergent de la littérature traitant des motifs d'implication des adolescents, dans des activités de trafic ou autre délinquance. Plus spécifiquement, les études identifiant des facteurs purement économiques et d'estime, ont été réalisées auprès de jeunes provenant de milieux défavorisés et de minorités ethniques, dont les afro-américains. Lorsqu'il est question de s'impliquer dans des activités de trafic pour soutenir une consommation personnelle de drogues, c'est plutôt des jeunes de race blanche qui sont interrogés, mais ceux-ci proviennent d'échantillons plus déviants (placés par le DPJ, jeunes de la rue, en suivi de réadaptation). Quant aux étudiants, ils s'impliqueraient dans le trafic en raison de la proximité d'une clientèle potentielle.

Encore ici, comme ce fut le cas à la section précédente, il semble exister une différence entre les jeunes fréquentant toujours l'école secondaire et les autres types d'échantillon (jeunes défavorisés, provenant de minorités ethniques et jeunes de race blanche pris en charge par les systèmes sociaux), quant à leurs motifs d'implication au sein d'activités de trafic. Toutefois,

l'étude de Brunelle et coll. (2000) et celle de Altschuler et Brounstein (1991) s'intéressaient au lien drogue/crime de manière plus globale, alors que les autres recherches répertoriées ont questionné la vente de drogue de manière spécifique. Est-ce que les facteurs d'implication seraient différents si la seule notion de trafic était interrogée plutôt que la criminalité au sens plus large; est-ce que les facteurs expliquant le choix de faire du trafic sont les mêmes que ceux justifiant l'implication criminelle globale? La réponse à ces questions demeure floue mais il est pourtant crucial de s'y intéresser, car bien que le trafic soit un acte criminel commis par des adolescents, il est demeuré peu investigué chez les vendeurs toujours scolarisés. Et est-ce que la structure du marché de la drogue est différente s'il est question de vente auprès de minorités ethniques, de jeunes blancs pris en charge par les services sociaux ou encore auprès d'étudiants? C'est ce que la prochaine section explorera.

1.4 La structure du marché de la drogue des adolescents

Les médias décrivent souvent le marché de la drogue comme très organisé, hiérarchique et dangereux. Les personnages comme Mom Boucher, les motards et les groupes mafieux en général, rendent ce monde mythique et/ou attirant pour plusieurs adolescents et jeunes adultes en quête de sensations fortes et/ou de reconnaissance. Mais qu'en est-il réellement? Une revue de littérature fait état de maints écrits traitant du marché international des stupéfiants ou encore des marchés de rue chez les adultes (action d'acheter à un étranger dans la rue), mais peu d'études ont investigué la vente de drogues chez les adolescents (Coomber et Turnbull, 2007; Harrison et coll., 2007; Steinman, 2005). Les prochaines lignes dresseront un portrait de ce qui est connu à ce jour, sur ce milieu particulier et peu investigué. D'entrée de jeu, Coomber et Turnbull (2007) affirment que le marché de la drogue chez les adolescents diffère du marché des stupéfiants chez les adultes.

Harrison et coll. (2007), dans une étude sur le marché illicite des drogues chez les adolescents, ont questionné des jeunes provenant de quatre villes à travers le monde (Amsterdam, Philadelphie, Toronto et Montréal). Vu la localisation de l'actuelle étude, les données rapportées ici seront celles s'appliquant uniquement à Montréal. Les auteurs ont constaté une différence

entre le marché de la drogue chez les jeunes fréquentant toujours l'école secondaire et le commerce de stupéfiants chez les jeunes ayant abandonné l'école ou étant placés par les services sociaux. Les étudiants consommateurs sont nombreux à se faire donner de la drogue (15%) ou encore à en faire cadeau aux autres (13%). Seulement 30% de ces élèves disent acheter leur drogue. Le partage semble être un mode de consommation fréquent au sein de cette portion de la population (Harrison et coll., 2007; Coomber et Turnbull, 2007). Contrairement à ceux-ci, les jeunes ayant abandonné l'école ou étant placés par le système social affirment, à 62%, acheter leur drogue pour eux-mêmes et non dans un but de partage. Une autre différence réside dans le lieu d'achat. En effet, les étudiants identifient l'extérieur et non l'école secondaire comme lieu principal de transaction, alors que les jeunes qui se trouvent hors du réseau scolaire affirment se procurer leurs stupéfiants dans des maisons ou des appartements.

Fait intéressant, les profils de consommation ne sont pas les mêmes pour les deux groupes. En effet, alors que 25,4% des élèves ont fumé de la marijuana dans le dernier mois, les jeunes pris en charge par les services sociaux et les décrocheurs ont consommé de la marijuana dans une proportion respective de 80,2% et 71,2% (Harrison et coll., 2007). Un tableau similaire émerge lorsque la consommation de cocaïne est explorée. De fait, 36,3% des jeunes détenus par les services sociaux et 12,9% des décrocheurs, contre seulement 0,8% des étudiants, affirment avoir utilisé cette substance au cours du mois précédent l'enquête (Harrison et coll., 2007). Il semble donc exister un fossé entre la réalité des jeunes fréquentant l'école secondaire et ceux exclus du système scolaire quant à leur habitude de consommation; mais est-ce le seul fait de ne plus fréquenter l'école qui explique cette différence?

Néanmoins, en raison de cette particularité que semble être l'école comme lieu de transaction, Steinman (2005) s'y est intéressé. Il a trouvé que 11,9% des étudiants ont affirmé avoir vendu au moins une fois au cours de la dernière année. Selon lui, le marché de la drogue dans les écoles reposerait davantage sur plusieurs vendeurs à temps partiel, plutôt que sur quelques vendeurs réguliers. Contrairement à la croyance populaire, les jeunes vendeurs, dans les écoles secondaires, seraient toujours engagés dans leurs études et ne seraient pas des élèves « à problèmes ». Ce qui les différencierait des autres étudiants serait un moindre lien d'attachement à la famille et aux valeurs religieuses, ainsi qu'une affiliation avec des pairs approuvant la vente

et la consommation de stupéfiants. Selon Steinman (2005), le choix de vendre s'inscrirait davantage dans une série de comportements à risque, propres à l'adolescence, plutôt qu'à une réponse à un environnement nocif et sans espoir pour le jeune.

Terminons la section en mentionnant que dans certaines régions du Québec, les adolescents sont sollicités pour participer à la culture du cannabis. Selon une étude de Bouchard, Alain et Nguyen (2009), il semble que 15% des jeunes de la région étudiée par les auteurs, auraient participé à des activités de culture de cannabis. Ce pourcentage serait plus important que celui des vendeurs. De plus, les filles seraient davantage impliquées dans des activités de culture que de vente. Donc, dépendant de son lieu de résidence au Québec, l'adolescent peut être invité à prendre part à des activités de vente et/ou de production de cannabis.

En conclusion, il faut retenir que le marché de la drogue peut se différencier par le lieu et la clientèle à laquelle il s'adresse. Les jeunes fréquentant l'école semblent avoir leur propre réseau de vente, extérieur au commerce dit de rue. En effet, dans les institutions scolaires, il semble y avoir un réseau de vente interne, reposant sur plusieurs petits vendeurs occasionnels, et des modes de consommation différents. Toutefois, outre les études de Steinman (2005), Harrison et coll. (2007) et de Coomber et Turnbull (2007), rien d'autre ne semble avoir été écrit sur ce sujet. Vu les différences émergeant de ces trois études, il serait pertinent d'en connaître davantage sur cette réalité, afin de bien comprendre les dynamiques en jeu et ainsi mieux cibler les actions de prévention ou de répression auprès des jeunes vendeurs toujours scolarisés, pour ainsi éviter qu'ils ne se retrouvent pris en charge par les services sociaux.

1.5 La normalisation des comportements de consommation et de trafic

Il est difficile de discourir sur la vente et l'usage de drogues, sans aborder la relative normalisation de ces comportements au sein de cette tranche de la population que sont les adolescents et les jeunes adultes. En effet, les adolescents auraient tendance à acheter un stupéfiant d'un ami ou d'une bonne connaissance (Coomber et Turnbull, 2007; Harrison et coll.

2007; Steinman, 2005), tout comme chez les adultes, certaines études démontrent que l'initiation au trafic débute aussi par de la vente aux amis proches (Murphy, Waldorf et Reinerman, 1990; Jacinto, Duberte, Sales et Murphy, 2008). Il semble donc qu'il existe un trafic « entre amis » et un trafic dit « de rue ». En effet, Coomber et Turnbull (2007) ont démontré que plus un adolescent gagnait en âge, plus ses méthodes d'achat se rapprochaient du commerce de drogues de rue, c'est-à-dire acheter à un étranger. De plus, certaines études ont fait ressortir que pour les adolescents et les jeunes adultes, il n'est pas mal vu de proposer des substances psychotropes aux amis proches, tout comme d'en consommer les fins de semaine (Sanders, 2005; Schensul, Diamond, Disch, Bermedez et Eiserman, 2005; South, 2004).

Pour cette portion de la population, certaines drogues, dont l'ecstasy, sont associées à la fête dans les bars les fins de semaine. Schensul et coll. (2005) ont voulu savoir comment une nouvelle drogue, ici l'ecstasy, s'est répandue au sein de la population. Ils ont découvert que la consommation de cette substance s'est propagée via les réseaux de consommateurs déjà existants. La confiance entre le vendeur et le client serait un élément-clé pour permettre à une nouvelle drogue de percer le marché. En raison du fait que vendeur et client entretiennent souvent un lien d'amitié, surtout dans cette tranche de la population, cette confiance est acquise et la diffusion d'une nouvelle drogue s'opère rapidement.

Sanders (2005) et Schensul et coll. (2005) ont découvert, via leurs études, que la vente et la consommation d'ecstasy sont rapidement devenues « normales » et admises socialement dans le monde des bars. Également, South (2004) met en relief que la prise de drogues (ecstasy), chez les jeunes adultes les fins de semaine, fait partie d'un mode de vie hédoniste très en vogue et socialement accepté. Il a aussi démontré que, dans ce contexte, la vente de stupéfiants aux amis et connaissances, était approuvée et non considérée comme un acte criminel.

Effectivement, certaines études mettent en relief que beaucoup de jeunes adultes et d'adolescents, vendeurs de drogues, ne se considèrent pas comme des vendeurs. En effet, ils se considèrent plutôt comme une personne rendant service à un ou des amis. Pour eux, le **vrai** vendeur de drogues est un individu vivant uniquement des profits de la vente de stupéfiants, ce qui n'est pas leur cas, puisqu'une majorité travaille légalement (Coomber et Turnbull, 2007;

Jacinto et coll., 2008; South, 2004). C'est 55% des adolescents interrogés par Coomber et Turnbull (2007), qui se décrivent comme des « brokers » ou courtiers, et non comme des vendeurs. Pour cette portion de la population, être un vendeur est stigmatisant et mal vu, mais rendre service à un ami est une noble action. Il semble donc qu'il y ait, pour la jeune population, une certaine normalisation en ce qui a trait à la consommation de drogues et à sa distribution à un cercle restreint. Ces informations renvoient au concept de normalisation de Parker, qu'il serait pertinent de brièvement expliquer.

Au cours des années 1990, certains chercheurs, dont Parker, ont voulu étudier l'augmentation significative d'utilisateurs de substances psychoactives au sein de la population adolescente. À cette période, selon Parker, William et Aldridge (2002) et Parker, Aldridge et Measham (1998), le nombre d'utilisateurs de drogues chez les jeunes a connu une envolée alors jamais vue. En effet, cette habitude de consommation est sortie des sphères des adolescents présentant des facteurs de risque, pour s'étendre à tous, et même à ceux jouissant de belles conditions de vie. C'est dans ce contexte que ces auteurs ont commencé à utiliser le concept de normalisation, pour expliquer cette hausse dans les taux de prévalence (Parker et al, 1998). Depuis, cette façon de comprendre le phénomène de la consommation de drogues chez les adolescents, fut reprise par d'autres auteurs et les jeunes eux-mêmes parlent en terme de normalisation, lorsqu'ils font référence à leur choix de vendre des drogues à leurs amis (Coomber et Turnbull, 2007; Jacinto et coll., 2008, Sanders, 2005).

Parker et coll. (2002) parlent de la normalisation comme d'un baromètre pour percevoir et concevoir le changement dans les comportements sociaux d'une population, c'est-à-dire que la société accepte comme « normal » un comportement ou un geste qu'elle jugeait ou condamnait auparavant. La normalisation d'un comportement dans une population, ici la prise de drogues, se traduit, selon Parker et coll. (2002), par la présence de six dimensions existantes dans cette société : 1) l'accès et la disponibilité du produit, 2) le pourcentage d'adolescents et de jeunes adultes qui en font usage, 3) l'usage récent et régulier du/des produits psychotropes, 4) l'acceptation du comportement ou prévoir de prendre de la drogue chez ceux qui n'en font pas ou très peu usage, 5) l'acceptation de ce comportement au sein de la population globale, 6) un

changement dans les politiques, donc moins de sévérité criminelle envers le comportement de prise de drogues.

Utilisant ces indicateurs, Parker et coll. (2002) ont conclu à la normalisation de l'usage de cannabis, parmi la population britannique adolescente, et ils ont même découvert un processus de normalisation en cours pour les drogues dites festives (ecstasy, amphétamines et cocaïne). De leur côté, Brochu, Duff, Asbridge et Erickson (2011), étudiant la loi sur la possession du cannabis au Canada, ont découvert une différence entre ce que la loi dictait comme conséquences possibles et l'application réelle de cette loi sur le terrain. Ces auteurs concluent aussi qu'il y a normalisation de l'usage du cannabis au Canada.

Dans cette optique, il serait difficile d'exclure de la présente étude, cette tendance à la normalisation, observée par Parker, car la revue de la littérature illustre que le cannabis demeure la drogue la plus utilisée chez les adolescents, que son trafic est le plus courant au sein de la population adolescente et que les jeunes eux-mêmes ne perçoivent pas comme un acte illégal le fait d'en vendre à des amis. Est-ce que cette normalisation observée en Angleterre est présente au Québec? Ici, aucune étude recensée ne s'est directement intéressée à cette question, mais dans une étude canadienne, Hathaway, Comeau et Erickson (2011) ont remis cette idée en question, expliquant que les consommateurs de cannabis rencontrés devaient se soumettre à des normes pour éviter le stigma lié à leur choix de fumer du cannabis. En effet, malgré un discours laissant croire en une normalisation de la consommation du cannabis au Canada, les utilisateurs mentionnaient devoir respecter certaines règles telles que ne pas fumer de cannabis au travail, ni en présence d'enfants, pas quotidiennement, etc... pour éviter le jugement d'autrui. Ce constat menait les auteurs à conclure à un certain bémol au processus de normalisation observé par Parker (2005). Il serait ainsi intéressant d'interroger des adolescents du Québec quant à leur perception sur cette tendance, puisque l'échantillon de Hathaway et coll. (2011) était composé de jeunes adultes.

Également, le processus de normalisation est-il différent selon la tranche de population interrogée? Par exemple, est-ce que la vision d'un jeune décrocheur sera la même que celle d'un adolescent toujours scolarisé? Il serait permis d'émettre l'hypothèse que le fait d'évoluer au sein

d'un milieu scolaire régi par des normes interdisant la consommation, la possession et la vente, pourrait influencer la perception. Mais on connaît peu de choses sur les actions réelles tentées par les institutions scolaires, pour freiner la consommation et la vente sur leur territoire. Comment les équipes-école interviennent-elles? La littérature demeure muette sur cette question pourtant importante, car le mode d'intervention pourrait avoir ou non un impact sur le choix d'un adolescent de consommer et/ou de vendre des drogues. La prochaine section traitera de ce qui est connu à ce jour, sur les interventions ou le cadre d'intervention des écoles secondaires.

1.6 Les jeunes et le cadre scolaire

Tel qu'il fut illustré dans les sections précédentes, les jeunes fréquentant les institutions scolaires semblent se distinguer des adolescents pris en charge par les services sociaux (détenus ou placés) et des décrocheurs, par leurs habitudes de vente et de consommation, leur profil de délinquance, leurs motifs d'implication dans de telles activités, ainsi que par leur réseau de vente proprement dit. En effet, l'école est identifiée, par le groupe de jeunes toujours aux études, comme un lieu important de transaction, alors que les maisons ou la rue sont des endroits identifiés par les autres groupes (jeunes pris en charge ou décrocheurs). Considérant le concept de normalisation, c'est-à-dire une acceptation sociale du comportement «vendre des drogues», et considérant que les étudiants « vendeurs » présentent un profil général moins lourd, on peut se demander ce qui est fait ou doit être fait pour intervenir de façon optimale sur le choix de ces étudiants de s'impliquer dans des activités de trafic, afin d'éviter de les retrouver dans le groupe des décrocheurs ou des jeunes pris en charge par les réseaux sociaux et ainsi, voir leur situation se détériorer.

La Loi sur l'instruction publique au Québec, via les articles 76 et 242 (voir les définitions à l'annexe 1), oblige les institutions scolaires à se doter de règles de conduite internes en conformité avec la politique de la commission scolaire. Ces règles sont proposées par le directeur de l'école et approuvées par le conseil d'établissement. Cela signifie que chaque école possède son propre système de règles internes. Par contre, il émane des écrits consultés, que les commissions scolaires au Québec interdisent la consommation, la possession et la vente de

drogues et d'alcool sur son territoire (Commission Scolaire Centrale du Québec, 2012; Commission scolaire de la Riveraine, 2007; Peterson, 2004).

En effet, au sein des commissions scolaires des Affluents, des Samares et de Montréal entre autres, il existe une politique interdisant l'usage, la possession et le trafic de psychotropes sur le territoire de l'école. Ici, il sera davantage question de la Commission scolaire des Affluents, car l'actuelle recherche se déroulera majoritairement sur son territoire. Cette commission scolaire a décidé de se doter d'une politique à l'égard de la toxicomanie, qui s'inscrit dans les orientations des documents suivants : *Deux réseaux, un objectif, le développement des jeunes; l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation* (Gouvernement du Québec, 2003); *le Plan stratégique de la Commission scolaire des Affluents 2011-2015* (Commission scolaire des Affluents, 2011); *les Programmes des services éducatifs complémentaires, adoptés par le Conseil des commissaires en juin 2006* (<http://sainetsecuritaire.csaffluents.qc.ca/>) et *Les orientations régionales en toxicomanie 2005-2010* (Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux Lanaudière, 2005).

Ainsi, si un élève est intoxiqué, consomme ou a en sa possession une ou des drogues sur le territoire de l'école, il devra signer et respecter le « protocole de toxicomanie ». Ce dernier stipule qu'après une suspension externe de quelques jours, l'élève réintégrera l'école et devra être détecté, à l'aide de l'outil DEP-ADO, afin d'évaluer où il se situe face à sa consommation de psychotropes. Cette entrevue de détection est réalisée par la personne désignée comme le « pivot en toxicomanie » de l'école. Dans les faits, cette personne est soit technicienne en éducation spécialisée, soit psychoéducatrice, ou détient un autre titre professionnel, mais on lui attribue le mandat spécial d'être la personne attirée au dossier « toxicomanie ». Suite à la passation de la DEP-ADO et selon le résultat (feu vert, jaune ou rouge), l'élève sera orienté vers le service d'aide approprié (prévention, intervention précoce ou réadaptation). L'élève doit accepter et participer à toutes ces étapes pour demeurer scolarisé à son école. Certaines écoles ont développé des protocoles à deux niveaux; la deuxième infraction au règlement sur les drogues augmente le niveau d'encadrement, durant les heures de dîner par exemple, ou autre. Lors d'une troisième récidive, la direction peut choisir d'expulser l'élève.

Quant à l'infraction de vendre des stupéfiants au sein de l'école, l'expulsion est souvent l'unique réponse possible, cette infraction étant jugée plus grave. Comme le traduit l'extrait qui suit, cette conclusion est partagée par les participants (élève, parent, personnel de l'école tel que directeur, professeur, EPT et autre) à des groupes de réflexion sur la prévention des toxicomanies:

Les participants et les participantes aux groupes de réflexion soutiennent le principe de tolérance zéro. Toutefois, ce principe s'applique à la vente et au trafic plutôt qu'à la consommation. Ainsi, un élève surpris dans un trafic de drogues est immédiatement expulsé de l'école et parfois de la commission scolaire. Aucune tolérance au regard du trafic n'est admise. D'ailleurs, quelques personnes signalent l'importance de poursuivre la lutte contre les trafiquants et d'appliquer des sanctions sévères. (Ministère de l'éducation du Québec, 1999, p.20)

Il semble donc que tant les écoles que les parents, élèves et membres du personnel perçoivent une différence entre l'action de consommer, d'être intoxiqué ou posséder une drogue et l'action d'en faire le trafic ou d'en vendre. Alors que les écoles offrent des services d'aide aux jeunes consommateurs, ces mêmes écoles expulsent les jeunes vendeurs qui se retrouvent ainsi scolarisés au sein d'une nouvelle institution scolaire. À son arrivée dans cette nouvelle école, reçoit-il l'aide ou la supervision dont il a besoin ? La littérature reste muette sur le sujet à part Young qui explique que :

The guidance on effective treatment for young people with substance misuse problems is largely silent on extricating them from participation in drug market or gang culture But this will certainly be a key issue for significant numbers of young people entering the system and may be one of the main things motivating them to change. (Young, 2010, p.3)

Young (2010) émet donc l'hypothèse d'une absence d'intervention auprès des jeunes vendeurs, au sein des différents services offerts en toxicomanie, mais souligne surtout l'importance de s'interroger à ce sujet dans un avenir rapproché. Vu la présence de jeunes vendeurs au sein même des institutions scolaires, comment les écoles interviennent-elles auprès d'eux ? Cette question reste en suspens, car la documentation scientifique ne semble pas s'être interrogée sur ce thème.

1.7 Problématique et cadre théorique

1.7.1 Problématique

La revue de littérature a mis en lumière qu'il existe peu d'écrits sur le milieu de la vente de drogues chez les adolescents. En effet, comme expliqué par plusieurs auteurs, les trafics criminels, dont la vente de drogues, sont par essence illégaux; ce sont donc des sujets de recherche difficiles à investiguer, puisque les interviewés se méfient et n'osent pas parler ouvertement de cette réalité. Néanmoins, des auteurs sont parvenus à briser le mur du silence et un portrait émerge tranquillement. La structure des marchés et les facteurs d'implication dans la vente, ainsi que les types de vendeurs, constituent des thèmes qui ont été le plus exploités auprès d'échantillons adultes. La tranche de population que forment les adolescents semble avoir été longtemps mise de côté. Aujourd'hui, vu les statistiques se rapportant à leur usage de drogues et à leurs délits liés aux stupéfiants, il est difficile de nier qu'il existe bel et bien un monde de vente et de consommation au sein de la population adolescente.

Cette tranche de jeunes gens semble se distinguer du reste de la population en raison du fait qu'elle considère comme « normal » des comportements de consommation et de vente de drogues à un ami, tel qu'expliqué plus tôt dans le texte. Depuis le milieu des années 1990, le principe de normalisation demeure un nouveau créneau de recherche, pour expliquer la prolifération de l'usage récréatif de drogues au cours de l'adolescence. En effet, les adolescents et jeunes adultes perçoivent le fait de fournir une drogue à un ami comme un service et se décrivent comme des courtiers plutôt que des vendeurs lorsque cette activité gagne en importance, tout comme la consommation de drogues semble aussi socialement acceptée et approuvée par cette tranche de la population. Ce concept de normalisation fut peu utilisé dans les études québécoises, hormis celle de Brochu et coll. (2010) qui étudiait la loi sur la possession de cannabis au Canada; mais est-il réellement observable auprès des jeunes étudiants québécois? Comment perçoivent-ils la consommation de cannabis et autres drogues? Selon eux, au Québec, existe-t-il un processus de normalisation comme cela semble être le cas en Angleterre? Comme peu d'écrits ont approfondi cette question, afin de saisir l'essence du phénomène de la bouche même des consommateurs, il serait temps de s'y attarder. En effet, connaître la perception des

jeunes en regard de leurs habitudes de consommation, pourrait favoriser des campagnes de prévention ou des techniques d'intervention plus efficaces.

Également, les connaissances sur le trafic et le marché de la drogue chez les jeunes ont surtout été obtenues auprès d'adolescents défavorisés, appartenant à une minorité ethnique ou pris en charge par le système social. Bien que cette réalité existe et soit pertinente à connaître, qu'en est-il des jeunes qui fonctionnent en société, qui étudient et demeurent chez leurs parents? Pourtant, cette portion de la population juvénile est la plus nombreuse au Québec et représente donc la majorité des adolescents. S'intéresser à eux permettrait aussi de confronter les résultats antérieurs, obtenus auprès d'une population déjà aux prises avec des problèmes, afin de confirmer ou infirmer s'ils s'appliquent aux jeunes assez fonctionnels pour demeurer dans leur famille et n'être pas judiciairisés. En effet, différents auteurs (Brunelle et al, 2002; Lanctôt et Le Blanc, 2000; Le Blanc et Kaspy, 1998), ayant étudié des échantillons majoritairement ou exclusivement composés de jeunes blancs pris en charge par les services sociaux, ont émis comme piste de recherche future, l'importance d'étudier les deux groupes distinctement l'un de l'autre. Les jeunes scolarisés ont quasiment été oubliés du milieu de la recherche. Mais les données de Steinman (2005), Coomber et Turnbull (2007) et Harisson et coll. (2007) mettent en lumière certaines caractéristiques qui leur sont propres tant dans leur mode d'achat, de vente, de consommation, que dans leurs facteurs explicatifs de leur implication dans des activités de trafic.

Par le biais des recherches, on sait qu'une trajectoire délinquante à l'adolescence n'est pas automatiquement une prédisposition à une vie criminelle adulte, puisqu'une majorité de jeunes cesseront leurs délits en prenant de l'âge (Bersani, Nieuwbeerta et Laub, 2009). Tel que mentionné par Taylor (2008), la compréhension que les intervenants ou professionnels, œuvrant auprès de personnes délinquantes et/ou consommatrices, se font de la réalité du marché de la drogue, peut avoir un impact ou influencer la façon dont ces gens travaillent. Considérant cette affirmation, quelle forme prend l'intervention auprès des jeunes vendeurs fréquentant toujours l'école en 2014? Mais surtout, comment les élèves, pratiquant la vente, la perçoivent-ils? Ces interventions sont-elles efficaces et efficaces? Qu'en pensent les vendeurs auxquels elles s'adressent? Cette question est pertinente si l'on prend en considération que les vendeurs aux

profils dits plus lourds à l'adolescence, ont d'abord été des élèves du secondaire, avant d'être des décrocheurs ou des jeunes pris en charge par les services sociaux?

De plus, bien que l'approche qualitative ait été utilisée dans certaines études recensées portant sur le trafic de drogue chez les adolescents (structure du trafic, facteurs d'implication dans la vente, types de vendeur), il reste que les méthodes quantitatives demeurent celles de prédilection pour ce thème de recherche. En effet, à partir d'informations provenant d'un vaste échantillon, les études quantitatives antérieures ont permis d'établir un portrait sommaire de cette réalité méconnue, soit la vente de drogue chez certains groupes d'adolescents. Cela a permis de mieux cerner ce phénomène. Toutefois, par la nature de la cueillette de données (questionnaires), les personnes interrogées ne peuvent préciser leur pensée; c'est plutôt le chercheur qui définit des explications types à partir des données fournies par les questionnaires. Les individus ne peuvent donc pas sortir des pistes de réponses proposées et celles-ci furent choisies par le chercheur.

En effet, l'approche qualitative a surtout été utilisée auprès d'échantillons adultes. Peu d'études recensées ont donné la parole aux adolescents impliqués dans le trafic de la drogue: celles qui l'ont fait, n'ont pas rencontré de jeunes toujours scolarisés et choisissant le trafic comme source de revenus. Au point où en est la recherche dans ce domaine, il serait pertinent de confronter les conclusions des travaux antérieurs, aux informations obtenues de la bouche même des jeunes vendeurs. Surtout, il est temps de donner une voix aux jeunes toujours scolarisés, mais frayant avec la délinquance via leurs activités de vente, car ceux-ci sont quasi absents des recherches, même si des indices laissent croire qu'ils vivent une réalité qui leur est propre. Cette démarche permettrait de recueillir leur vision de leur réalité, pour ensuite comparée celle-ci aux données émanant des écrits scientifiques.

Considérant que l'un des besoins actuels en recherche concerne la compréhension, du point de vue des acteurs, de ce milieu particulier qu'est la vente de drogues, plus spécifiquement celle se déroulant à l'intérieur de l'école publique et pratiquée par des étudiants, l'adoption de la méthode qualitative permet d'atteindre cet objectif. Aussi, la parole de ces mêmes individus sera la meilleure source de données pour explorer l'intervention pratiquée dans les institutions scolaires pour tenter de diminuer le trafic au sein même de ces institutions.

Ce qui précède explique pourquoi il est important d'explorer le vécu des jeunes vendeurs sur le phénomène de normalisation de la prise et de la vente de drogue, tout comme d'examiner la perception des vendeurs adolescents, transigeant au sein de leur milieu scolaire, sur leurs facteurs d'implication dans des activités de trafic de drogue. Également, pour bien saisir cette réalité particulière et méconnue qu'est le trafic de drogue dans une école secondaire, il faudra explorer la vision des jeunes trafiquants relativement à leur réseau de vente et finalement, sonder leur compréhension quant à l'impact des interventions tentées par l'école et ses partenaires, sur leur trajectoire délinquante. En répondant à ces questions, il serait possible de combler et compléter un pan de la littérature scientifique. C'est pourquoi cette étude se propose d'interviewer des jeunes vendeurs fréquentant les écoles secondaires, afin de recueillir leur vision de cette réalité méconnue de la vente de stupéfiants et des interventions pratiquées dans les écoles secondaires pour prévenir ce phénomène. Pour ce faire, le cadre théorique utilisé sera la phénoménologie.

1.7.2 Cadre théorique : la phénoménologie

Comme il fut expliqué au fil des sections précédentes, l'actuelle problématique de recherche nécessite un cadre qui laissera de la latitude aux interviewés, afin qu'ils puissent fournir leur compréhension, vision et/ou sens qu'ils donnent à leur expérience de vendre des psychotropes et aux interventions scolaires face à ce phénomène. Aussi, vu le sujet plus sensible et secret du trafic de stupéfiants et des interventions réalisées auprès des vendeurs, il est important de prévoir un cadre de travail qui permettra aux interviewés de discuter de ce thème avec le moins de frontière ou restriction possible.

Il existe, en recherche, plusieurs paradigmes différents, servant des buts divers. Un paradigme se définit comme le cadre de référence du chercheur, permettant de le structurer et le guider tout au long du travail à accomplir (Fortin, 2010). Parmi les choix de paradigmes, il y a le post-positiviste, dérivé du positivisme, et le naturaliste ou interprétatif. Fortin (2010) oppose ces deux paradigmes, en expliquant que l'un tente de comprendre les phénomènes sous un angle *de cause à effet*, afin d'appréhender la réalité le mieux possible et ainsi parvenir à trouver la bonne

explication, alors que le deuxième rejette cette idée de réalité unique et tend davantage à saisir les différents sens possibles d'une même situation.

Plus précisément, le paradigme post-positiviste relève de la compréhension positiviste des phénomènes, celle-ci stipulant qu'il y a une seule réalité sociale objective à chaque situation et qu'il faut en découvrir les causes. Cette façon de comprendre est celle utilisée au sein des sciences naturelles (chimie, mathématique, etc.). Selon le positivisme, les phénomènes sociaux (colère, peur, etc.) doivent s'étudier sous le même angle que les sciences naturelles, donc trouver la cause de ces phénomènes. Le post-positiviste nuance cette vision déterministe, en expliquant qu'il existe une réalité objective à cibler, mais que celle-ci ne pourra jamais être saisie complètement. Cela veut donc dire que le post-positiviste croit en des causes explicatives des phénomènes sociaux, mais qu'il est impossible d'être assuré d'avoir trouvé la bonne. Fortin (2010) associe ce paradigme aux méthodes quantitatives, en raison du but de ces recherches qui est de trouver la relation *de cause à effet* entre deux variables, pour expliquer et comprendre les phénomènes.

En opposition à cela, Fortin (2010) présente le paradigme interprétatif, qui rejette la notion de réalité unique devant être découverte. Selon cette façon de concevoir le monde, la réalité sociale est multiple et elle est le fruit de la construction de tous et chacun, c'est-à-dire changeante avec le temps et selon l'individu. Cela veut donc dire qu'une même situation ne sera ni vécue, ni comprise de la même manière par deux personnes et ce, même si elles assistent ensemble au même événement. Par conséquent, des recherches utilisant ce paradigme tenteront de comprendre le phénomène à l'étude sous l'angle des acteurs y participant, et non pas d'en comprendre le pourquoi. L'auteur fait un parallèle entre ce paradigme et l'approche qualitative, dont les buts sont davantage descriptifs et compréhensifs.

Ce dernier paradigme, tout comme l'approche qualitative, correspond au cadre de l'actuelle recherche, qui se propose de saisir les compréhensions des jeunes vendeurs sur le trafic de drogues au sein de l'institution d'enseignement, ainsi que découvrir les diverses perceptions des jeunes vendeurs, quant aux interventions tentées par leur milieu scolaire pour enrayer le trafic dans leurs murs. En effet, il ne s'agit pas ici d'identifier une réalité unique *de cause à effet*, mais

bien de découvrir le sens et la compréhension du phénomène à l'étude, des acteurs interrogés. Ce sens variera fort probablement selon les personnes et les contextes.

Il s'agira plus précisément d'une recherche de découverte. Ce type d'étude vise à « comprendre un phénomène vécu selon le point de vue des personnes qui en ont fait l'expérience » (Fortin, 2010, p.10). L'idée de signification demeure centrale à l'actuel projet. En effet, il est souhaité que les personnes interviewées puissent donner leur signification/compréhension du trafic de stupéfiants, de ses acteurs et des interventions pratiquées sur cette réalité. Il ne s'agit pas de comprendre pourquoi les jeunes font du trafic, mais bien ce que cela représente pour eux. Tout comme il est souhaité qu'ils nous confient le sens qu'ils accordent aux interventions des milieux scolaires face au trafic. Également, les recherches de découverte répondent bien à un autre objectif de cette étude, soit documenter un phénomène encore peu exploré au sein de la littérature scientifique (Fortin, 2010). Comme le discours/parole des individus demeure la façon de recueillir les informations souhaitées, cela justifie le choix de la méthode qualitative.

Plus précisément, le choix du cadre théorique de la phénoménologie répond aux besoins de l'actuelle étude. La phénoménologie renvoie à une compréhension du monde selon laquelle l'individu est *contextualisé*, c'est-à-dire en interrelation constante avec le monde qui l'entoure et vice-versa. Selon cette vision, le monde ne peut être réel sans l'individu pour lui donner un sens, tout comme l'individu ne peut exister sans le monde qui l'entoure et qui est le sien (sa maison, sa famille, etc.) (Valle et King, 1978). Ces auteurs, Valle et King (1978), renvoient à l'expression *being-in-the-world* (Valle et King, 1978, p.8) pour illustrer cette relation à deux sens qui unit l'humain à son environnement. Cette interrelation implique une notion de choix, c'est-à-dire que la personne interagit avec ce que le monde lui propose et ce même monde est façonné par la compréhension qu'en a l'individu. La seule chose qu'une personne ne peut pas faire, c'est de ne pas choisir: en effet, à chaque instant elle modèle sa réalité et sa compréhension des situations, donc fait des choix même si parfois ce processus est inconscient. Ainsi selon la phénoménologie, il n'existe aucune construction de la réalité, aucune explication passée ou *de cause à effet*, mais plutôt un moment présent unique. C'est ce qu'on appelle l'*intentionnalité* de la conscience: le monde tel que vécu, au moment vécu, et une interaction permanente, même si elle n'est pas toujours consciente, entre la personne et ce qui l'entoure.

C'est Husserl qui développe cette idée de l'intentionnalité « originelle » de la conscience. Husserl montre qu'au-dessous du niveau de la conscience réfléchie est vécu un autre niveau qui n'est pas l'inconscient, c'est l'intentionnalité implicite et inattentive de la conscience pré objective vers un monde de signification existentielle. C'est sur elle que sont fondés le sentiment immédiat de réalité et celui de vérité. (Mucchielli, 1983, p.16)

La phénoménologie peut donc être expliquée comme une étude des significations et non des faits. Selon Giorgi (1997), la phénoménologie « signifie « sciences des phénomènes », c'est-à-dire l'étude systématique de tout ce qui se présente à la conscience, exactement comme cela se présente » (p.342). Bref, une recherche, se décrivant comme phénoménologique, tentera de cerner la compréhension des gens sur des phénomènes, afin de mieux en saisir le sens pour eux, et non de comprendre le pourquoi du dit phénomène.

Pour atteindre un tel objectif, le chercheur doit parvenir à faire abstraction de toutes ses connaissances sur le sujet d'étude, afin d'éviter de teinter et/ou d'interpréter le discours des interviewés par sa connaissance du thème appréhendé. Ce processus s'appelle la « réduction phénoménologique » (Giorgi, 1997). Cette étape de la méthode phénoménologique a pour but de permettre de saisir le phénomène à l'étude, ici le trafic de stupéfiants et les interventions reliées à celui-ci au sein des écoles secondaires, selon le vécu des acteurs et non par les écrits et connaissances préalables sur ce thème. Puis, on doit rechercher l'essence du phénomène investigué; retrouver dans le discours des interviewés, ce qui se recoupe et sans quoi le phénomène n'existerait pas; c'est-à-dire « les principes mêmes de la constitution du sens » (Mucchielli, 1983, p.18). Par cette quête des essences, le chercheur tente de faire ressortir ce qui constitue le phénomène à l'étude pour les personnes interrogées. Dans le cas présent, quel sens les personnes donnent-elles à leur choix de faire du trafic? Quelle est leur compréhension de l'impact, sur leur trajectoire criminelle, des différents moyens d'interventions mis en place par l'école secondaire?

Par conséquent, ce cadre théorique sous-tend que le chercheur reconnaît à son objet d'étude, ici les adolescents, un rôle d'acteur situé. La personne devient ainsi active et non plus passive face aux événements se déroulant dans sa vie. Selon Debuyst (1990, p.26) un acteur situé se décrit

comme « porteur d'un point de vue propre qui dépend de la position qu'il occupe dans le cadre social, de l'histoire qui a été sienne et des projets autour desquels son activité s'organise ». Par cette manière d'appriivoiser le phénomène de la vente de drogues chez les jeunes, le chercheur accorde aux interviewés la crédibilité et le vécu nécessaires pour relater leur compréhension de cette réalité et escompte que leur discours permettra de répondre aux questions de recherche.

Cette conception permet aussi de s'éloigner d'une position plus déterministe, telle que défendue par l'École classique, pour redonner un pouvoir aux acteurs et permettre de mieux comprendre des phénomènes complexes tels que la vente de drogues chez les adolescents. En effet, exclusivement par des questionnaires, il demeure difficile de parfaitement saisir cet objet d'étude. Pour en explorer les ramifications cachées, les gens qui y transigent, c'est-à-dire les acteurs situés, demeurent les mieux placés pour transmettre leur façon de comprendre et de percevoir ce phénomène.

La phénoménologie, par sa façon de comprendre les phénomènes sociaux, permettra la réalisation de ce projet de recherche sans chercher à établir un portrait statistique de la vente de drogues ou à évaluer les interventions scolaires face à ce trafic, mais plutôt à mieux comprendre cette réalité selon le point de vue des personnes impliquées; pour cela, seul le discours des acteurs doit être analysé.

Chapitre 2

Méthodologie

Ce deuxième chapitre présente la méthodologie de recherche. Tout d'abord, les objectifs de l'étude sont explicités et le choix de l'approche qualitative est justifié. Par la suite, l'échantillonnage, l'éthique de recherche, la cueillette de données ainsi que la méthode d'analyse sont présentés. Finalement, les forces et les limites de l'actuelle recherche sont identifiées.

2.1 Les objectifs de recherche

L'objectif principal de cette recherche est de cerner la réalité de la vente de drogue dans les écoles secondaires, telle que vue par les jeunes vendeurs. Pour parvenir à y répondre, quatre objectifs spécifiques ont été retenus :

1. explorer le vécu des jeunes vendeurs sur le phénomène de normalisation de la prise et la vente de drogue;
2. examiner la perception des vendeurs adolescents, transigeant au sein de leur milieu scolaire, sur leurs facteurs d'implication dans des activités de trafic de drogue;
3. explorer la vision qu'ont les jeunes vendeurs, du réseau de vente de stupéfiants propre aux écoles secondaires;
4. sonder la compréhension des jeunes vendeurs quant à l'impact des interventions tentées par le milieu scolaire et ses partenaires, sur leur trajectoire délinquante.

2.2 Choix de l'approche qualitative et de l'entretien à tendance non directive

En raison des objectifs de la recherche qui cherchent à recueillir la perception des jeunes vendeurs sur différents éléments touchant aux réalités internes du trafic de drogue au sein des écoles secondaires, le choix de la méthode qualitative s'impose. En effet, cette méthodologie permet de laisser le «devant de la scène» aux adolescents s'adonnant aux activités de vente et ainsi, éviter de teinter leur perception et leur vision. Au moyen de cette méthodologie, la présente étude comble une limite souvent citée dans les écrits recensés: donner accès à la

compréhension des adolescents et à leur interprétation du marché de la drogue dans les institutions scolaires, tel que vécu par eux et non par le biais d'un questionnaire ou autre objet de mesure indirecte. Également, ils auront la liberté d'aborder leurs perceptions sur l'impact des différentes interventions, visant à enrayer le trafic de substances illicites, tentées par les établissements d'éducation et leurs partenaires.

En outre, notre objet d'étude, soit le marché de la drogue chez les adolescents toujours scolarisés, est une réalité particulière et peu connue du grand public. Ainsi, tel que mentionné, le choix d'une méthode qualitative s'imposait à nous, en raison du peu d'informations disponibles sur le milieu particulier de la vente au sein des écoles secondaires. Il nous semblait prioritaire de saisir cette réalité de la bouche même des principaux acteurs impliqués, avant d'en dresser un portrait quantitatif, tout en souhaitant voir cette étape franchie ultérieurement. Au moment de débiter ce projet de recherche, l'état des connaissances ne permettait pas un regard quantitatif sur cette réalité, mais exigeait d'abord qu'on s'arrête à saisir le vécu particulier de ces jeunes oscillant entre scolarisation et déviance. Avant de décrire, il nous apparaissait important de comprendre le phénomène et, selon nous, le jeune vendeur est le mieux placé pour nous parler de sa réalité et de son vécu. Nous ferons ainsi appel à ses perceptions et à la signification qu'il donne à son expérience, pour expliquer le phénomène qui nous intéresse, ce qui est le propre des méthodes qualitatives.

Pour aller de pair avec l'approche qualitative, l'entretien à tendance non directive apparaît comme une technique de collecte de données jugée efficace pour rendre compte du point de vue des acteurs, tout comme elle reconnaît à ces mêmes acteurs le statut d'informateur représentatif de son groupe, donc capables de rendre compte de leur réalité (Poupart, 1997). Puisque le but de cette recherche est de recueillir les perceptions individualisées des adolescents sur un sujet sensible, soit le marché de la drogue au sein des écoles secondaires, ce choix d'entretien est tout indiqué. En effet, il facilite l'auto-exploration des personnes interviewées et permet de centrer l'entretien sur leur vécu.

Plus spécifiquement, l'entretien à tendance semi-directive a été privilégié, parce qu'il est considéré comme l'un des meilleurs moyens pour saisir, de la bouche même des interviewés, le

sens qu'ils donnent à leurs expériences. De même, il laisse aux jeunes vendeurs interrogés la latitude nécessaire pour nous communiquer leur vécu, à leur façon, et ainsi choisir comment ils parleront de leur réalité. Aussi, après avoir posé une question de départ, cette méthode d'entretien permet de laisser la personne interviewée s'exprimer comme elle le souhaite, avec un maximum de liberté, et ainsi confiner l'interviewer à un rôle d'écoute active. En effet, celui-ci devient un instrument de la recherche et il ne dirige pas totalement les entretiens:

Le rôle du chercheur qui est de s'appliquer uniquement à écouter son interlocuteur le mieux possible, à le motiver pour qu'il s'exprime et à veiller à accorder aux éléments du discours la même importance que le sujet leur accorde. Aussi une attention particulière est-elle portée aux perceptions et aux états affectifs de la personne interrogée (Mayer et Ouellet, 1991, p 315).

De cette façon, nous évaluons avoir eu accès à des informations pertinentes, et également exclusives, sur la réalité du trafic en milieu scolaire, sans qu'elles soient teintées de nos préjugés ou de notre compréhension du réseau de vente de substances illicites. Il est espéré identifier des explications ou des motifs jusqu'ici non recensés; il est donc important que le chercheur interfère le moins possible dans la construction du discours. Néanmoins, différents aspects des activités de trafic et des interventions scolaires doivent être cernés, afin de pouvoir affirmer que le point de vue des jeunes trafiquants aura été compris. Dans cette optique, l'entretien semi-directif reste le mieux indiqué, en raison de la grande liberté qu'il autorise, tout en préservant une certaine directivité qui permet au chercheur de saturer les thèmes de recherche via des relances.

2.3 Échantillonnage et mode de recrutement

Puisque l'objet d'étude est le trafic de drogue se déroulant dans les écoles secondaires et ce, en interrogeant exclusivement des adolescents ayant participé à la vente de substance illicites dans ce milieu, donc un groupe relativement homogène, le choix de l'échantillon par homogénéisation s'imposait. Les critères d'homogénéité permettent effectivement de définir une population cible (Glaser et Strauss, 1967).

Toutefois, pour que cet échantillon soit représentatif, des variables stratégiques ont été utilisées afin de répondre aux critères de diversification interne, c'est-à-dire « de diversifier au maximum les informateurs dans le groupe » (Pires, 1983, p.95). Ainsi, le choix principalement orienté par les objectifs de recherche et les informations issues de la recension des écrits, trois variables ont été sélectionnées : 1) l'âge des différents participants; 2) les substances vendues par ceux-ci; 3) le lieu d'habitation. Il est en effet présumé que selon l'âge des adolescents rencontrés (14 à 18 ans), la compréhension ainsi que le sens qu'ils donneront aux activités de trafic et aux interventions effectuées par les institutions scolaires, ne seront pas les mêmes, en raison entre autres de la maturité et de la capacité d'introspection qui se développe avec l'âge. Également, la substance vendue (cannabis, amphétamines, cocaïne) doit permettre de diversifier l'échantillon, puisque la revue de la littérature dresse des profils différents de vendeurs selon le produit: le vendeur de cannabis seulement de Korf et coll. (2008) ne présente pas les mêmes caractéristiques que le vendeur de drogues festives de ce même groupe de chercheurs. Donc, selon le choix de la substance transigée, le vécu pourrait être différent. Finalement, l'étude se déroulant sur le territoire de Lanaudière, région administrative composée de milieux urbains et ruraux, nous voulions nous assurer que la réalité dépeinte par les jeunes rencontrés représente le marché de la drogue au sein des écoles secondaires, et non pas une caractéristique régionale. En effet, il est permis de croire qu'il existera une expérience commune et généralisable si la réalité dépeinte par un jeune domicilié en milieu urbain, comme Terrebonne (Commission scolaire des Affluents), s'apparente à celle rapportée par un autre jeune demeurant en milieu rural, comme St-Roch-de-l'Achigan (Commission scolaire des Samares).

Finalement, selon Pires (1997), l'échantillon atteint la saturation empirique lorsque les derniers entretiens n'apportent plus d'informations nouvelles ou différentes, justifiant une augmentation du matériel empirique. Dans le cas présent, nous avons observé une saturation des principaux thèmes après neuf entrevues, mais nous en avons réalisées douze, afin de valider la saturation.

Les adolescents interviewés ont tous été en contact ou en suivi de réadaptation externe en toxicomanie, avec le Centre de réadaptation en dépendance de Lanaudière (CRDL). La recherche leur a été présentée par les intervenants du centre, autres que la chercheure. À cet effet, un document explicatif du projet avait été produit et remis aux différents intervenants du

programme jeunesse, afin qu'ils transmettent des explications claires et précises quant aux objectifs de l'étude et en quoi consistait une participation à celle-ci (voir le document à l'annexe 2). Également, une affiche avait été remise aux intervenants référents; sur une seule page, elle expliquait le projet de recherche dans un vocabulaire adapté aux adolescents (voir l'affiche à l'annexe 3). Ils disposaient donc de deux documents explicatifs, afin de recruter les jeunes répondant aux critères de sélection. Au total, douze entrevues ont été réalisées et seuls deux adolescents pressentis ont décliné l'invitation.

Lorsqu'un adolescent acceptait de participer à l'étude, le projet initial prévoyait que la chercheuse le contacte par un appel téléphonique, et se présente comme suit : « Bonjour, je m'appelle Julie. Je réalise l'enquête sur la vente de drogue dans les écoles secondaires, dont (nom de l'intervenant référent) t'a parlé. Es-tu toujours intéressé à y participer? ». S'il répondait par l'affirmative, la chercheuse lui demandait s'il avait un questionnaire sur le projet ou sur la nature de sa participation à celui-ci. Suite à cet échange, un rendez-vous devait être fixé pour réaliser l'entrevue proprement dite. Celle-ci devait avoir lieu au Centre de réadaptation en dépendance de Lanaudière ou au domicile du jeune. Toutefois, on a eu recours à cette façon de procéder qu'avec deux des douze jeunes rencontrés.

En effet, la chercheuse a rapidement constaté qu'il était beaucoup plus simple et gagnant de rencontrer les jeunes vendeurs sur leur lieu même d'enseignement. Cette manière d'agir avait notamment l'avantage d'assurer la présence de l'adolescent au rendez-vous fixé, ainsi que de simplifier le transport, puisque c'est l'interviewer qui se déplaçait à la rencontre de l'interviewé. La démarche s'opérait par l'entremise des intervenants référents, qui communiquaient avec la chercheuse lorsqu'ils avaient un individu qui acceptait de participer à l'étude. Puis, ce même intervenant planifiait un rendez-vous avec le jeune ciblé et réservait un local d'entrevue auprès de l'établissement scolaire. En effet, les intervenants au programme jeunesse du Centre de réadaptation en dépendance de Lanaudière œuvrent au sein des milieux scolaires: il leur est donc facile de procéder à la réservation de locaux assurant la confidentialité de l'entretien. Lorsque la chercheuse se présentait à l'école, elle demandait à la réception de la diriger vers le local réservé et de contacter le jeune à rencontrer pour qu'il s'y présente. Mentionnons que la chercheuse étant elle-même une employée du Centre de réadaptation en dépendance de

Lanaudière, elle s'identifiait comme telle, ce qui assurait la confidentialité sur la nature de l'entrevue. En effet, le milieu scolaire croyait qu'elle se présentait pour réaliser une intervention en toxicomanie et non pour une entrevue de recherche.

2.4 Éthique de la recherche

Avant le début de la collecte de données, le formulaire de consentement ainsi que le projet de recherche ont été soumis au Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal (CERFAS), qui a approuvé le protocole de recherche et délivré un certificat d'éthique (voir le certificat à l'annexe 4). De plus, comme notre échantillon provenait de la clientèle du Centre de Réadaptation en Dépendance de Lanaudière, lui-même affilié au Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière (CSSSNL), nous devons obtenir un certificat d'éthique de cet établissement (voir le certificat à l'annexe 5). Le projet de recherche a donc fait l'objet d'une présentation au comité d'éthique du CSSSNL, qui a délivré ledit certificat. En cours de recherche, il nous a fallu modifier le formulaire de consentement, afin d'y inclure un accès au dossier client du Centre de réadaptation en dépendance de Lanaudière (voir le formulaire de consentement à l'annexe 6). Cet ajout visait à autoriser la chercheuse à consulter le dossier client du participant, advenant le cas d'un oubli au moment de compléter la fiche signalétique. La majorité des informations demandées dans la fiche se retrouvant dans le dossier client du CRDL, la chercheuse évitait ainsi de déranger à nouveau la personne interviewée. À cette fin, une demande de modification du formulaire a été adressée aux deux comités d'éthique nommés ci-haut, demande qui fut acceptée dans les deux cas.

Aussi, après qu'il leur ait été clairement expliqué, les participants ont signé le formulaire de consentement en toute connaissance de cause. Tel que stipulé, ils autorisaient l'enregistrement de l'entretien. Les formulaires et les enregistrements sont conservés sous clé par la chercheuse et elle seule a accès aux véritables identités des participants. Effectivement, pour les fins de l'actuelle recherche, des noms fictifs ont été attribués à chacun des participants et le nom de leur établissement scolaire n'a pas été dévoilé. Une copie du formulaire de consentement se trouve en annexe 6.

2.5 Cueillette de données et présentation de la consigne de départ

Les douze entrevues réalisées se sont échelonnées d'octobre 2011 à mai 2014. Bien que l'objet de la recherche paraisse un sujet difficile à étudier, la totalité des entrevues fut empreinte d'un réel désir de collaboration des jeunes vendeurs à fournir des renseignements détaillés sur leur expérience. L'ambiance décontractée et un sentiment de confiance s'établissant rapidement nous ont permis de répondre aux objectifs de recherche. Ici, il faut préciser l'apport de l'intervenant référent dans l'instauration rapide du lien de confiance nécessaire au bon déroulement de l'entrevue: la confiance en l'intervenant référent, qui les avait assurés de notre bonne foi et de la confidentialité absolue de leurs propos, fut déterminante pour certains des participants. Les entrevues ont duré entre 60 minutes et 90 minutes.

L'ensemble des entrevues a respecté le même mode opératoire. Au début, la chercheuse se présentait à l'adolescent et lui rappelait le projet de recherche, s'assurant qu'il consentait toujours à y participer. Puis, le formulaire de consentement était lu et signé. L'ensemble des jeunes vendeurs rencontrés a accepté que l'entretien soit enregistré, ce qui a grandement facilité l'analyse des résultats. On a offert à tous les participants de prendre une pause en cours d'entrevue, s'ils le jugeaient nécessaire, afin d'éviter que la fatigue freine leur dévoilement. Une fois l'enregistreur mis en marche, l'entrevue suivait son cours, mais débutait toujours par la même question.

Puisque le thème du trafic de drogue constitue un objet d'étude complexe à aborder avec les gens, en raison de son caractère illégal, il a été décidé de ne pas débiter les entretiens avec ce sujet. En effet, la chercheuse et son directeur de recherche ont décidé de débiter les entrevues avec le thème de la consommation de drogue, avant d'en venir au trafic proprement dit. Cette façon de faire favorisait la création du lien de confiance entre la chercheuse et la personne interviewée, avant d'aborder le sujet plus sensible du trafic. La question de départ était donc formulée ainsi:

« Faisons comme si les lois, la police et les autres règles n'existaient pas, peux-tu me parler de la place de la drogue dans ta vie? »

Lorsque le thème de la consommation était saturé, la chercheuse reprenait la même consigne de départ, mais cette fois en lien avec le trafic:

« Faisons comme si les lois, la police et les autres règles n'existaient pas, peux-tu me parler de la place de la vente de drogue dans ta vie? »

Ainsi, des informations pertinentes, mais également exclusives sur la manière dont les jeunes ont vécu leur expérience, ont été accessibles. Les adolescents étaient laissés complètement libres d'aborder leur problématique de consommation et leur vécu, en tant que vendeur, selon l'angle qui leur plaisait. Cette façon de procéder a permis l'émergence de matériel d'analyse non prévu, puisque certains jeunes ont abordé des thèmes nouveaux et des manières exclusives de vivre un phénomène, ce qui n'aurait peut-être pas été possible de faire ressortir si le cadre de la recherche n'avait pas été aussi large.

Dans le cas où certains thèmes ciblés comme importants étaient passés sous silence, la chercheuse les introduisait par une relance, afin de valider si l'adolescent souhaitait s'exprimer à ce propos. Toutefois, s'il n'en faisait rien ou changeait de sujet, la chercheuse n'a pas insisté pour provoquer le discours. La chercheuse disposait ainsi d'une grille d'entrevue à laquelle se référer, afin de ne pas oublier les sujets importants à couvrir (voir la grille à l'annexe 7).

Évidemment, puisqu'il est ici question d'entretiens avec des adolescents, qui sont par définition des adultes en devenir et des individus n'ayant pas encore atteint leur pleine maturité, les relances ou les demandes de précision de leur pensée ont été abondamment utilisées. La difficulté majeure rencontrée au cours de ces entrevues fut la capacité limitée de s'auto révéler de certains des participants, chez qui le vocabulaire était plus limité, tout comme la capacité d'introspection.

2.6 Profil des répondants

Cette section dresse un portrait rapide des 12 participants à l'actuelle étude. Il est possible d'observer, en examinant le tableau VII (qu'on retrouve à la page suivante), que la majorité des jeunes interviewés sont des garçons. En effet, seules deux filles s'adonnant au trafic de drogue ont accepté de participer à la recherche. Également, ce tableau met en évidence que le cannabis demeure la substance la plus transigée, bien que quatre des jeunes vendeurs rencontrés aient vendu plus d'amphétamines que de cannabis. Une seule personne s'est adonnée au trafic de la MDMA. En moyenne, les participants à l'étude ont vendu des stupéfiants sur une durée d'environ un an et demi. À part deux, tous les autres sont des consommateurs de cannabis. L'âge moyen des adolescents rencontrés est de 16,6 ans. Un seul des participants a terminé son secondaire 5, alors que trois sont en voie de le compléter. Les autres jeunes rencontrés terminent des DEP ou des niveaux inférieurs du secondaire.

Tableau VII
Principales caractéristiques des participants

Noms fictifs	Âge	Niveau académique	Produits consommés (selon une fréquence élevée de consommation*)	Produits vendus	Temps de vente	Lieu habitation : Nord ou Sud de Lanaudière
Tom	18	Sec 5+ DEP**+ ASP**	Cannabis	Cannabis	3 ans	Sud
Thomas	17	DEP	Amphétamines Cannabis	Amphétamines Cannabis	1 an et demi	Nord
Sébastien	16	Sec 5	Cannabis	Cannabis	1 an	Sud
William	18	Sec 3	Amphétamines Cannabis	Amphétamines Cannabis	1 an	Nord
Philippe	17	Sec 3	Cannabis	Amphétamines MDMA	2 ans	Nord
Jonathan	15	CC2**	Cannabis	Cannabis	2 ans	Nord
Simon	17	Sec 3	Cannabis	Cannabis Amphétamines	2 ans	Sud
Etienne	15	Sec 3	Cannabis	Cannabis	4 mois	Nord
Sophie	16	Sec 4	Cannabis Cocaïne	Amphétamines Cannabis	2 ans	Sud
Karine	18	Sec 5	Cannabis	Cannabis Amphétamines	5 ans	Sud
Christophe	17	GED**	Cannabis	Cannabis	8-9 mois	Sud
Édouard	16	Sec 3	Cannabis	Cannabis	1 an	Sud

*Fréquence élevée: Jeunes qui ont consommé soit trois fois et plus par semaine, soit tous les jours.

**DEP : Diplôme d'étude professionnelle; ASP : attestation de spécialisation professionnelle;

CC2 : Cheminement continu, niveau 2; GED : General educational development (test d'évaluation en éducation générale)

2.7 Fiche signalétique

L'ensemble des douze participants rencontrés a accepté, en terminant l'entrevue proprement dite, de répondre à des questions fermées visant à compléter la fiche signalétique (voir la fiche à l'annexe 8). Deux fiches signalétiques ont été utilisées pour la présente étude. En effet, lors des trois premières entrevues, l'historique de l'usage de substances psychoactives a été retracé au cours de l'entretien semi-directif. Cette facette du thème de la consommation fut ensuite reléguée à la fiche signalétique, car dresser l'historique des habitudes d'utilisation des drogues de ces adolescents a accaparé un temps considérable des trois premières entrevues, limitant ainsi l'exploration des thèmes majeurs de la recherche. En établissant l'historique de consommation à l'aide de la fiche signalétique, donc par des questions fermées, du temps précieux d'entrevue était récupéré et ciblait plutôt la perception de leurs habitudes de consommation et de leurs activités de trafic, informations impossibles à obtenir au moyen d'une fiche signalétique et thèmes centraux de cette recherche.

La fiche signalétique a permis d'identifier certaines caractéristiques spécifiques des participants à l'étude. Pour ce faire, elle était divisée en dix sections :

1. Données de l'entrevue
2. Données sociodémographiques du répondant
3. Habitudes de consommation
4. Composition de la famille
5. Cheminement scolaire
6. Amis
7. Antécédents de délinquance
8. Emploi
9. Santé physique et psychologique
10. Activités de trafic

Dans le cadre de la fiche signalétique, les informations demandées étaient à large spectre, donnant ainsi à la chercheuse la possibilité d'effectuer des recoupements entre les différentes caractéristiques, afin d'analyser les résultats de recherches et d'établir des liens avec la littérature. Sauf lors des trois premières entrevues, l'enregistrement se poursuivait le temps que la fiche signalétique soit complétée et était arrêté au moment de remercier chaleureusement le participant.

2.8 Méthode d'analyse

Chacune des entrevues a été retranscrite en verbatim, au fur et à mesure, par la chercheuse. En effet, jamais plus de deux entrevues n'ont été réalisées avant que les verbatim ne soient complètement retranscrits. Ce choix permettait à la chercheuse d'être rapidement près de son matériel, de réaliser des résumés d'entrevue à chacune et de faire une première analyse sommaire du contenu des entrevues. De cette manière, il lui était possible de se réajuster rapidement en cas de problème dans la façon de mener les entrevues et de constater la saturation des informations. Vu le temps limite pour compléter le mémoire, le choix a été fait de ne pas écrire de résumés pour les trois dernières entrevues, leur contenu étant de toute façon plus clair à la mémoire.

Une fois la totalité des entrevues complétées et retranscrites en verbatim, la chercheuse a réalisé une première analyse thématique verticale du matériel, en codant le contenu sous différents thèmes. Certains avaient été préétablis dans la grille d'entrevue, mais à la lecture des verbatim, d'autres thèmes sont apparus; nous avons donc utilisé la thématization en continu.

Par la suite, une première analyse thématique horizontale a été réalisée. En effet, nous avons comparé les propos des participants, quant aux thèmes ciblés, afin d'en faire ressortir les points communs et divergents. Cette étape de l'analyse a ainsi permis de vérifier s'il était possible de répondre à nos objectifs de recherche, ce qui fut le cas. Toutefois, avant de débiter la rédaction de la section analyse, la chercheuse a relu la totalité des entrevues réalisées afin de coder, pour une seconde fois, les thèmes identifiés. Cet exercice a tout d'abord permis de cibler des extraits

de textes à citer, qui serviront à illustrer les analyses réalisées, mais a aussi permis de s'assurer du codage adéquat des données, fait initialement.

Finalement, à la suite de l'analyse interne du contenu, telle que décrite ci-haut, une analyse externe nous a permis de confronter nos conclusions à la littérature existante sur le sujet.

2.9 Forces et limites de la présente étude

La principale limite de l'étude est l'échantillonnage peu diversifié. Bien que douze adolescents Lanaudois aient été interviewés, cela ne peut être considéré comme représentatif de la réalité de l'ensemble des adolescents, tout comme il se pourrait que la réalité soit différente ailleurs au Québec et dans le monde. Néanmoins, afin de pallier cette limite, nous avons rencontré des jeunes issus tant de milieux ruraux que de milieux urbains. Malgré tout, nous ne pouvons, dans ces circonstances, prétendre à un portrait exhaustif du phénomène qui nous intéresse. Toutefois, les propos des adolescents se veulent un matériel de recherche unique et diversifié, nous orientant vers des pistes de recherche qui permettront de cerner une réalité peu étudiée jusqu'à maintenant, ce qui confère de la validité à l'actuelle recherche.

Également, tel qu'expliqué plus haut, le fait que notre échantillon soit composé exclusivement d'adolescents a rendu la réalisation de la recherche plus difficile à actualiser, puisque certains participants ont éprouvé des difficultés à verbaliser leurs idées. Cela entraîne ainsi une limite à la cueillette de données, dans le sens que la chercheuse a dû utiliser beaucoup de relances pour aider le récit au lieu qu'il émerge de lui-même. Néanmoins, aucune directivité n'a été donnée aux adolescents, donc les propos recueillis demeurent leur vécu et leur expérience.

En terminant, nous croyons que la principale force de cette recherche est le matériel inédit qu'elle a permis de faire émerger. En effet, en comprenant davantage les réseaux de vente de drogue propres aux écoles secondaires et les perceptions des adolescents sur les mesures d'intervention pratiquées par les établissements scolaires, les différentes interventions visant à les enrayer pourront être bonifiées à la lumière des résultats de cette recherche.

Chapitre 3

Analyse et discussion des résultats

Le chapitre trois explicite les résultats de cette recherche, ainsi que les analyses et discussions qui y sont reliées. Il est divisé en quatre sections, chacune de ces parties répond à un des objectifs de recherche. Le premier segment expose la vision des jeunes adolescents vendeurs à l'égard du processus de normalisation de la consommation et de la vente de drogues. La deuxième partie s'intéresse aux facteurs explicatifs du choix de s'impliquer au sein d'activités de trafic, tels que perçus par les jeunes vendeurs interviewés. Puis, une troisième section présente la compréhension des jeunes trafiquants quant à leur réseau de vente. Finalement, on explore le vécu des adolescents rencontrés, relativement aux interventions tentées par l'école secondaire afin de freiner le trafic dans ses murs.

3.1 La normalisation des comportements liés à la consommation et la vente de drogues

Le concept de normalisation est né au cours de la décennie 1950, alors que des chercheurs se sont intéressés au phénomène d'acceptation d'un comportement jugé marginal par la société, puis accepté par celle-ci comme étant « normal », c'est-à-dire inclus dans les normes sociales. Dans les années 1990, Parker et ses collègues ont étudié sous l'angle de la normalisation, la consommation de drogue en Angleterre. Ils ont conclu à une normalisation d'un usage récréatif de cannabis et à un processus de normalisation pour la prise de drogues dites festives (Parker et coll., 2002). Quelques années plus tard, toujours en Angleterre, Parker (2005) confirme cette tendance pour le cannabis et il précise que le fait de prendre des substances comme les amphétamines, la MDMA et la cocaïne est toujours accepté dans le milieu des bars. Toutefois, Parker (2005) explique aussi qu'une utilisation excessive ou abusive de ces mêmes drogues est plutôt mal vue par les usagers modérés. Ces phénomènes ont-ils atteint le Québec? En s'appuyant sur le point de vue des adolescents impliqués dans le trafic au sein de leur milieu d'enseignement, c'est ce que la prochaine section explore vis-à-vis les comportements de consommation et de vente de drogues. En effet, le regard qu'ils portent sur la réalité ou non du phénomène de normalisation a de fortes probabilités d'influencer le sens qu'ils donnent à leur décision de s'impliquer au sein d'activités de trafic, d'où l'importance de saisir cette compréhension avant d'explorer plus avant leur vécu de vendeur.

3.1.1 La normalisation de la consommation de cannabis

Pour cette tranche de la population que sont les élèves du secondaire, la prise d'une drogue, telle que le cannabis, ne serait pas perçue comme grave ou problématique. En effet, certains des jeunes interviewés comparent l'utilisation de cannabis à l'usage de nicotine, et la majorité d'entre eux utilise même l'appellation « normale », lorsqu'il est question de qualifier la consommation de cannabis.

Ben fumer du pot c'est pu grave, c'est comme fumer une cigarette là.... (Karine)

Rappelons que selon Parker et coll. (2002), la normalisation d'un comportement dans une population, ici la prise de drogues, se traduit par la présence de six dimensions dans la société :

- 1) un accès facile et une disponibilité du cannabis, ici dans les écoles secondaires;
- 2) un pourcentage important d'étudiants qui en font usage;
- 3) un usage récent et régulier du cannabis;
- 4) une acceptation du comportement ou prévoir consommer chez ceux qui n'en font pas usage ou très peu usage;
- 5) une acceptation du comportement au sein de la population étudiante globale;
- 6) un changement de politique, donc moins de sévérité criminelle.

Ces six dimensions se retrouvent dans les propos des jeunes interviewés, comme en témoignent les extraits qui suivent :

.....quand j'vendais à l'école, j'pouvais me faire beaucoup, beaucoup, beaucoup d'argent parce que le monde à l'école, à mon école, c'tait à chaque pause, 15 minutes le monde vienne nous en acheter, les midis c'tait tout le temps, tout le monde fume les midis..... (Tom)
Dimensions 1-2-3-5

Non non c'est pas mal vu du tout. Y'a trop de personnes qui vont fumer du pot ici, si ce serait mal vu tout le monde serait mal vu quasiment. (Philippe) Dimensions 1- 2-3-5

Dans les écoles tout le monde fume là pour vrai là. Va à Armand là....y'en a une osti de gang qui fument là, pour vrai le monde, c'est rendu normal que le monde fume. la plupart du monde commence à fumer dans écoles, beaucoup, beaucoup, y'en a un osti de paquet qui fumait pas au début de l'année pis à la fin de l'année y fumait toute là. Tsé je le voyais moi, j'avais ben plus de clients là. Ça montait vite là. (Édouard). Dimensions 1-2-3-4-5

Dans le temps c't'encore là, c'est le trip fumer là, tous les jeunes aiment ça essayer, ben té connais, beaucoup de mes amis fumaient déjà pis moi ça m'intéressait j'ai commencé à fumer. Ça m'intéressait parce que tout le monde le faisait tu comprends tsé, si y'avait moins de monde qui le ferait ça t'intéresserait ben moins. Le monde en parle moins en bien qu'en mal, quand tu le monde en fait c'est normal. C'est pour ça que t'es porté à essayer. (William) Dimensions 2-3-4

Le cannabis, moi je dis dans le fond que c'est une base, c'est comme quasiment fumer la cigarette pour les jeunes. (Sophie) Dimensions 2-3-5

Ça dépend toujours de la quantité qu'on a tsé. C'est sûr que si t'as à peu près 20 grammes sur toi tu te fais embarquer, pis tu te fais poser des questions, pis tu risques de te faire accuser de vendeur pis si, pis ça. Mais si t'arrives pis t'as genre 2 grammes sur toi, pis y vont le garder, y risquent plus de le jeter, ou de le prendre pis de faire à semblant de l'amener au poste ou le garder pour eux. Mais tu vas avoir sûrement avoir un avertissement, pis y vont appeler chez vous pis si pis ça. T'auras pas grand-chose comparé à une grosse quantité que ça. (Thomas.) Dimension 6

Si les précédents propos sont analysés sous la loupe de la normalisation de Parker et coll. (2002), les six dimensions semblent présentes au sein de la population rencontrée, soit les élèves fréquentant une institution d'enseignement et transigeant des drogues en ce même lieu, puisqu'en quelque sorte, cette pratique semble faire partie de leurs us et coutumes. À la lecture du discours des jeunes interviewés, le lecteur peut s'imaginer que la consommation de cannabis est omniprésente dans les écoles secondaires; toutefois, en scrutant la pensée de ces adolescents, il apparaît des variantes importantes.

En effet, cette apparente normalisation de la prise de cannabis semble se référer à une fréquence de consommation jugée non problématique par ces jeunes impliqués dans le trafic : neuf jeunes sur douze ont expliqué que, selon eux, fumer du cannabis, les fins de semaine, était accepté et non perçu comme un mauvais usage de cette substance. Seuls trois jeunes avancent la compréhension que l'usage quotidien de cannabis serait toléré et considéré comme « normal ». Il faut toutefois préciser que ces trois jeunes adoptaient eux-mêmes cette fréquence de consommation au moment de l'entrevue, ce qui pourrait expliquer leur vision de ce qui est « normal », ainsi que l'expliquent Sophie et Philippe :

Oui ben quand t'es dedans tes amis sont dedans aussi. Tu ne peux pas te voir aller comparé à d'autres personnes. Si juste que ton entourage y le font toute, pis y'en a qui sont un peu pires, faque, tu te dis, « eux autres sont pires que moi ». (Philippe)

Mais la plupart, tsé quand tu consommes, la plupart de tes amis consomment aussi, donc y'a, certain que c'était pas la fin du monde non plus parce que eux aussi vivaient la même chose. (Sophie)

Les jeunes interviewés semblent donc percevoir la normalisation de la consommation de cannabis comme un phénomène fluctuant dans le temps, puisque leurs propos révèlent que leur définition de « normalité » a évolué et s'est modifiée au fil des années. Bien plus, ils semblent comprendre le phénomène comme une tendance qui varie selon le sous-groupe à qui l'on s'adresse. En effet, les dires de Philippe et Sophie reflètent ce qu'ils ont vécu, à savoir que leur définition d'un rythme de consommation estimé comme « normal » s'est modifiée selon le groupe de pairs qu'ils fréquentaient. Pour eux, si le groupe d'amis adopte un usage quotidien de cannabis, l'ensemble des individus de l'affiliation considérera cette fréquence de consommation comme « normale ». Par contre, si le groupe modifie ses habitudes ou si un des membres quitte la bande pour rejoindre un groupe ayant un rythme d'utilisation moindre, ils supputent alors que la compréhension de la « normalité » devrait se redéfinir. Pour les jeunes trafiquants rencontrés ici, il semble donc y avoir deux variables influant sur la compréhension de la normalisation: le groupe de pairs et indirectement le temps, puisque c'est dans le temps que cette perception évoluera.

Cette compréhension du phénomène de la normalisation expliquerait peut-être pourquoi plusieurs propos des jeunes rencontrés semblent affirmer que « tous les jeunes fument à l'école secondaire ». En effet, il serait logique de penser, suite aux explications de Sophie et Philippe, que les consommateurs abusifs à l'école secondaire fréquentent des consommateurs excessifs, et qu'ils ont ainsi moins conscience des jeunes adoptant un autre choix de vie. Donc, le vendeur transige sur l'heure du midi, avec beaucoup d'élèves qui fument durant la pause du dîner, ce qui lui donne à penser que tous les jeunes adoptent cette fréquence de consommation. Également, la chercheuse a interviewé des trafiquants au sein des écoles secondaires: ils vendent à tous les élèves du milieu scolaire, c'est-à-dire tant aux consommateurs quotidiens, que de fins de semaine ou occasionnels. Cette réalité expliquerait peut-être aussi pourquoi les vendeurs

rencontrés affirment « que tout le monde fume » à l'école; ils omettent probablement de préciser la fréquence d'achat de certains de leurs clients.

Parker (2005) avait relevé, au sein de son échantillon, cette distinction entre l'acceptation de la consommation récréative, mais non abusive de cannabis ou autres drogues. Toutefois, bien qu'il ait suivi une cohorte de jeunes de 14 à 22 ans, cette compréhension du phénomène de normalisation, décrit comme fluctuant selon le sous-groupe auquel on s'adresse, ne se profile pas. Aurait-il obtenu ce type de précision s'il avait interviewé les jeunes directement plutôt que d'utiliser un questionnaire? Ou encore, doit-on comprendre la normalisation comme une tendance générale, en faisant abstraction des réalités vécues dans certains sous-groupes, au profit de la compréhension de la majorité? Il va de soi que la présente étude a recueilli la perception d'une tranche particulière de la population adolescente, puisqu'elle a rencontré des jeunes qui consomment et vendent des drogues. Est-ce que leur vision diffère de celle de leurs camarades non vendeurs ou encore, est-ce que le vécu des adolescents est différent de celui des jeunes adultes? Il faudrait poursuivre les recherches en ce sens, afin d'approfondir l'impact des variables temps et affiliation à des pairs, sur le concept même de normalisation.

Dans cet ordre d'idées, Hathaway (2004) et Hathaway et coll. (2011) ont étudié le phénomène de l'acceptation sociale (normalisation) de la consommation de cannabis et ils ont avancé la notion de règles informelles, instaurées par les usagers, pour éviter la stigmatisation de leurs pairs. Hathaway et coll. (2011) nomment ce processus « *normification* ». En effet, les consommateurs réguliers de cannabis qu'ils ont rencontrés, expliquent que même si cette consommation est techniquement normalisée et tolérée dans le discours des gens, il n'en demeure pas moins qu'ils perçoivent un certain jugement d'autrui en lien avec leur usage. Se sentant ainsi jugés, ils adoptent certaines règles informelles pour éviter le stigma, comme ne pas consommer au travail, lors d'obligations parentales, devant des gens non consommateurs, pendant ou avant de conduire une automobile, ne pas adopter une fréquence trop élevée de consommation, etc... Via le discours de leurs participants (leur échantillon était majoritairement composé d'adultes ayant une fréquence de consommation quotidienne), ces auteurs suggèrent que la fréquence et les habitudes de consommation (lieu, moment, avec qui) influencent le jugement des pairs, donc leur acceptation. Les auteurs remettent alors en question la notion

même de normalisation, en raison de la « *normification* » à laquelle sont assujettis les consommateurs, afin de dissimuler leur fréquence réelle d'usage de cannabis. Sans être identique, ces auteurs semblent avoir observé un phénomène semblable à celui décrit par les jeunes interviewés dans le cadre de cette étude, puisque leur échantillon juge leur consommation comme « normale », mais ils doivent se « cacher » des autres qui pourraient ne pas partager leur vision; le concept même de normalisation semblant se redéfinir selon le sous-groupe auquel on s'adresse.

Il serait intéressant d'étudier plus spécifiquement cette façon de comprendre le phénomène, puisqu'il semble exister, selon les différents sous-groupes de gens auxquels on fait référence (consommateur quotidien, régulier ou autre), des fluctuations quant à la compréhension ou la signification du concept de normalisation du cannabis. Il serait aussi important de vérifier si cette façon de voir le concept de normalisation évolue vraiment selon le groupe de pairs, comme semble le dire notre échantillon. De futures recherches devraient se pencher sur ce phénomène intéressant au sein de la communauté des adolescents fréquentant l'école secondaire, afin d'approfondir, entre autres, les dernières hypothèses soulevées. Cette manière de comprendre la normalisation s'applique-t-elle lorsqu'il est question d'amphétamines et d'ecstasy? La prochaine sous-section explore le sujet.

3.1.2 Normalisation de la consommation des amphétamines et de l'ecstasy

Encore une fois ici, suite aux propos tenus par les jeunes interviewés, la consommation des amphétamines et de l'ecstasy a été passée sous la loupe des six dimensions de la normalisation de Parker (2002). De l'aveu même de certains vendeurs/consommateurs interviewés, la prise d'amphétamines ou d'ecstasy est vue, par quatre d'entre eux, comme équivalente à la consommation de cannabis, alors que six autres ont plutôt expliqué que cette consommation était perçue comme plus dangereuse, comme en témoignent les extraits qui suivent :

Pis rendu là encore, la pilule, c'est pas facile trouver ça. Faut que tu connaisses le monde. Du pot, tu peux trouver ça à n'importe quel coin de rue. D'la pilule, tu ne peux pas trouver cela comme tu veux, faut vraiment que tu connaisses des personnes. (Thomas) Dimension 1

Pour nous autres c'est pas mal la même affaire j'te dirais. Y se prive pas moins à cause que c'est d'la pilule,.....c'est pas mal la même affaire. C'est la même affaire, y'en a un petit peu moins par exemple là, y'a moins de personnes qui consomment le chimique. (Simon) Dimension 2

C'est sûr que c'est moins pire fumer un joint que tsé prendre une speed là... (Sébastien) Dimension 2

.....Ça arrive tsé, euh pour ça que j'te dirais que c'est moins populaire, pas populaire, mais s'pas vu de la même manière parce que faut tu passes par le pot avant d'aller aux autres sinon tu vas trouver ça bizarre, c'est hard core. Y'en a qui peuvent le faire, mais j'comprendrais pas ça. (Tom) (Dimension 3)

Ben quelqu'un qui consomme du pot c'est genre normal, c'est comme si moi j'consommerais pas pis j'trouverais quelqu'un qui consommerait pas, c'est OK, normal, chimique, sais pas, j'le regarderais croche là. Oui, non j'le regarde croche. J'vais pas trop m'approcher de lui. (Étienne) Dimension 4

(en parlant des amphétamines et de l'ecstasy) Je dirais plus vers le pot pis le hasch, parce que oui t'aimes ça, oui tu veux en refaire, mais tu peux arrêter comme tu veux, si tu, si tu...si c'te journée là t'as pas d'argent pour en faire ben t'en fais pas, pis tu viendras pas fou à cause de ça. Comme comparé aux autres, y'en a qui tue, qui font des dépanneurs, qui tueraient pour avoir de l'argent pour aller en racheter. (Thomas) (Dimension 5)

Ben celui qui fait du chimique, tsé ça, c'parc'qu' yé trop, c'est c'est fort là, c'est genre c't'un vrai drogué. (Christophe) (Dimension 5)

(en parlant du trafic) En euh...en grosse quantité, c'est sûr que le chimique c'est pire parce que...parce que sais pas trop, j'ai entendu dire ça que quand tu te fais prendre, ben j'me suis jamais fait prendre avec rien, à part par la police pis c'tait du pot, pis c'tait pas à l'école tsé, c'tait pas...d'la pilule sait pas, mais sais que si tu te fais prendre avec beaucoup tsé ça peut être comme un, ça peut être pris comme un acte de suicide ou de tentative de meurtre, parce que si tu le vends dans le fond tu peux mourir. (Sébastien) (Dimension 6)

À la lumière des propos des jeunes vendeurs rencontrés, il semble que le phénomène de normalisation ne puisse répondre aux six dimensions de Parker et coll. (2002), lorsqu'il est question de la consommation des amphétamines ou de l'ecstasy; en effet, seules les dimensions 2 (un pourcentage important d'étudiants en faisant usage) et 5 (l'acceptation du comportement au sein de la population étudiante globale) paraissent remplies d'après les dires de deux jeunes

interrogés. Alors que ceux-ci conçoivent cette action comme normale et approuvée par le groupe, les autres semblent établir une barrière importante entre ces substances et le cannabis (les autres dimensions).

Toutefois, les entrevues rapportées se sont déroulées depuis l'année 2012 et certains jeunes ont parlé d'une mode de la prise d'amphétamines et d'ecstasy, ayant eu cours quelques années auparavant. Peut-être que si nous avions rencontré ces mêmes adolescents quelques mois ou années plus tôt, le discours aurait davantage normalisé ce type de consommation.

Ben...j'ai vendu plus de pilules je dirais euh.....j'ai comme amené ça populaire pis le monde y l'achetait en grosse quantité. (Sophie)

Mais surtout, dans notre boutique, quand j'vendais, tout le monde en faisait. On dirait que tout le monde s'est mis à en faire, pis depuis que j'me suis fait arrêter j'connais personne de mes amis qui en font. Personne. Ça stoppé, sûrement d'autres gangs, mais dans mon groupe d'amis personne. Oui une mode comme les scooters, dans mon temps des scooters y'en avait partout partout pis asteure des scooters l'été on en voit 4-5. Tu comprends? C'est pas mal la même mode. Asteure le monde se contente au haschisch, pis au pot. Ou la coke, c'est rendue une grosse mode la coke, pour les plus vieux, la coke. (William)

L'arrestation d'une personne du groupe de pairs paraît ici être un élément de prévention à la prise de drogue autre que le cannabis, puisque William explique que ses amis ont cessé la consommation des amphétamines et de l'ecstasy après son appréhension par les policiers. Également, on semble observer un phénomène de mode ou de fluctuation dans les habitudes de consommation des jeunes; ce qui était antérieurement régulier devient aujourd'hui une substance moins populaire. Certains jeunes ont parlé de la maturité, comme explication aux changements d'habitudes de consommation chez les adolescents. Selon eux, plus la personne vieillit, plus elle comprend que la consommation peut être nuisible, donc un mauvais choix de vie, et plus son opinion sur celle-ci se modifierait. Ce qui était correct avant ne l'est plus aujourd'hui. Cet énoncé peut aussi expliquer pourquoi le discours autour de la consommation des drogues dites plus fortes et la consommation quotidienne de cannabis semblent se modifier avec l'âge.

Pis t'é secondaire 5, j'te dirais je dirais que le monde finisse par murer un moment donné là parce que c'tait même aussi l'année passée les pires l'année passée c'tait secondaire 3-4, dans drogue, dans trafic, dans consommation dans... toute ce qui englobe la drogue c'tait secondaire 3-4 puis les 5 on dirait qui avaient murer tsé, qui passaient à autre chose qui se rendaient compte qui s'en allaient, que c'tait sérieux dans vie... (Sébastien)

C'tait ben populaire vl'a deux ans, là, dans c'te région là la pilule c'tait populaire en maudit. Là c'est moins le monde se calme. Moi je pense que plus on vieillit les jeunes peut-être qu'on réalise, y'a des affaires qui restent sur la même ligne. (en parlant de la différence entre cannabis et pilule, donc qu'il faut rester sur le pot) (Sophie)

Dans ces propos, on observe que Sophie explique que plus les jeunes vieillissent, donc gagnent en maturité, plus ils feront le choix de ne consommer que du cannabis. De même, Sébastien rapporte un phénomène similaire lorsqu'il observe que les élèves de secondaire cinq semblent adopter une fréquence et des choix de consommation plus sécuritaires et moins abusifs que les secondaires trois et quatre.

Étant donné que la notion de prise de risques est plus présente chez les jeunes élèves, en raison d'une moins grande maturité du cerveau, peut-être y aurait-il eu un phénomène de normalisation de la consommation des amphétamines et d'ecstasy si nous avions rencontré des vendeurs moins âgés que l'actuel échantillon. Ou encore le phénomène de « mode » dans les habitudes de consommation existerait-il vraiment? Ces pistes de réflexion mériteraient d'être approfondies puisque les deux se valent. En effet, il serait logique de penser que le niveau de maturité du cerveau influence les choix de consommation des adolescents âgés de moins de 16 ans, donc que cette période de vie, caractérisée par la recherche de sensations fortes, produise un portrait de consommation plus sévère et ainsi, une acceptation de telles habitudes de consommation. Également, il pourrait être juste de dire que les effets négatifs des drogues, telles que les amphétamines ou l'ecstasy, se sont répandus, via le bouche-à-oreille, parmi la population adolescente, et que cette diffusion ait eu un impact sur les choix de consommation de ces jeunes utilisateurs.

Dans cet ordre d'idée, il est vraisemblable de penser que les effets négatifs de ce type de consommation, vécus par cette cohorte d'adolescents, expliqueraient pourquoi ces substances

ont perdu de leur attrait au profit du cannabis, même au sein de la portion plus jeune des étudiants, qui ont entendu parler des risques associés à ces substances et auraient ainsi fait le choix de s'abstenir. Les effets néfastes d'une substance pourraient se diffuser par l'intermédiaire des liens existant entre les membres du réseau de consommation, tout comme Schensul et coll. (2005) ont démontré que l'ecstasy s'est propagée dans la population par la voie du bouche-à-oreille.

Bref, les notions de « mode » et de temps, ou période de vie, semblent occuper une place importante dans la compréhension, des jeunes rencontrés, de leurs habitudes de consommation; le groupe de pairs influencerait la perception de ce qui est « normal » ou non de consommer. Ce processus de normalisation s'applique-t-il lorsqu'il est question de vente de stupéfiants? La prochaine section tente de répondre à cette question.

3.1.3 Normalisation du trafic

Les précédents propos laissent entendre que les jeunes rencontrés acceptent et jugent normal le fait de consommer du cannabis et pour certains, d'autres drogues. Toutefois, que pensent-ils du choix d'en faire le trafic? Il apparaît, au travers du discours des jeunes participants à l'étude, que le choix de vendre de la drogue serait logiquement accepté par les consommateurs, puisque ceux-ci ont besoin d'un trafiquant pour se procurer les substances psychoactives.

Oui c'est pas bien vendre, mais en même temps tu vends au monde que tu connais, tu fais pas chier personne pis tsé, tu leur vends leur consommation qui veulent tsé c'est eux qui ont voulu, c'est pas toi qui les a influencés... (Thomas.)

La transaction entre le vendeur et son client ferait pour ainsi dire partie de l'univers de la consommation, la transaction se réalisant au vu et au su de tous les utilisateurs. Toutefois, pour pouvoir parler de normalisation d'un comportement, il faudrait que celui-ci soit adopté par une majorité d'adolescents, ce qui n'est pas le cas ici. En effet, le choix de vendre de la drogue demeure un phénomène marginal, si on le compare au nombre de jeunes qui consomment ces mêmes drogues. Puisque la dimension deux n'est pas remplie, en raison du faible pourcentage

de jeunes vendeurs au sein du groupe des élèves du secondaire, le processus de normalisation ne peut s'appliquer.

Également, les vendeurs rencontrés s'entendent pour conclure qu'il y a une différence entre le choix de vendre du cannabis et celui de vendre des substances comme les amphétamines et l'ecstasy, surtout en ce qui a trait aux conséquences légales découlant de cette décision.

Le vendeur de pilules y va être genre plus.....genre.....plus discret, parce que la pilule, c'est sûr que c'est ben plus grave que pot là, sais que ça revient quasiment au même, mais c'est quasiment pire. (Jonathan)

Ben oui j'pense ça dépend en haut de 3 pilules ou 4 c'est pu consommation personnelle c'est tentative de meurtre pour chaque pilule que t'as sur toé..... Ben oui ben oui, la pilule qui savent pas si elle ben dosée pis toute, faque tu peux tuer quelqu'un faque tentative de meurtre pour chaque pilule. C'est plus risqué un peu. (Simon)

Alors que la vente de cannabis semble être une option à moindres risques légaux, celui de trafiquer des amphétamines ou de la MDMA semble plus dangereux aux yeux des jeunes rencontrés, ce qui n'a cependant pas empêché la moitié de ceux-ci de choisir ce type de trafic. Comme en témoignent les extraits qui suivent, l'actuelle étude fait émerger une acceptation sociale de ce choix de vie criminalisée, ainsi qu'une forme d'assouplissement dans l'application des lois lorsqu'il est question, entre autres, de trafic de cannabis.

Non pour nous autres, tu peux vendre du pot, des pilules, tu peux....mettons un party, j'te dis ça, un party ou whatever où ce que les jeunes sont tous regroupés, vendre d'la drogue ça va se faire sur table devant tout le monde pis tout le monde s'en calisse là. C'est rendu tellement présent, peu importe qui vend quoi à qui ça va être correct de même, c'est pas mal vu pis c'est pas ah voir que tu vends, y s'en foute. (Sébastien) Dimension 5

Au Québec, les lois là-dessus sont pas super strictes là surtout pour le pot là. Comparé aux autres places, aux États-Unis tu peux te faire emprisonner pour du pot, ici t'es mieux d'en avoir beaucoup de pot pour te faire emprisonner. J'connais du monde qui se sont faits prendre avec des livres pis euh y savent même pas quand ils passent en cour. Genre les policiers pognent sa livre, pis y disent on confisque ton argent, ton cell pis tu vas recevoir une lettre. Y'a un de mes amis ça fait 7 mois qui s'est fait pigner pis y'a pas encore reçu de lettre. (Philippe) Dimension 6

Le monde la plupart, c'tait d'même que ça se passait, le monde y venait nous rejoindre à quelque part on continuait à jaser, tsé on parle, c'tait c'tait normal, c'tait trop normal, c'tait comme se demander un feu. Mettons t'étais assis à la table t'as-tu du feu, non nous c'tait t'as-tu 10 pilules? (William) Dimension 5

À travers certains propos des jeunes interviewés, on peut comprendre que, selon eux, l'action de vendre des stupéfiants ne soit pas jugée comme marginale ou grave par les adolescents consommateurs, car ils ont tous besoin des vendeurs pour acheter leur drogue. Évidemment, la réalité des adolescents trafiquants interrogés teinte peut-être ici leur perception de ce que l'ensemble des consommateurs jugerait comme « normal ». Étant vendeurs, ils pourraient avoir tendance à justifier leurs choix criminels en croyant que ceux-ci sont acceptés par le groupe de pairs. Pour obtenir des consommateurs non vendeurs, leur vision de l'acceptation ou non des activités de trafic, il faudra évidemment les interroger à ce propos.

Par contre, les deux seules personnes qui ont remis cette perception en question, sont les filles ayant pratiqué les activités de vente. Elles expliquent que le fait de vendre était mal perçu par les autres, qu'ils soient consommateurs ou non. Ce point de vue n'émerge pas des discours des vendeurs masculins, qui expliquent plutôt que leurs activités étaient perçues comme normales par les tiers. Nous examinerons cette différence gars/fille plus loin dans ce chapitre.

Ben des fois y trouvent (les autres jeunes) que je suis un peu fuckée là tsé, parce que vendre c'est quand même pas rien. Moi je trouve que c'est un peu banal là mais, c'est pas banal. Mais.....c'est ça..... (Karine)

T'é fuckée, t'é perdue d'la vie là. Ben ça.....ça dépend, ben j'dirais que même les consommateurs qui achetaient pour moi y font oui elle a un problème pour vendre là c'est mal vu. (Sophie)

Ben c'est sûr qui sont contents, y'ont tout le temps un vendeur proche. T'é mes amis y'étaient contents là. J'tais tout le temps avec eux autres, y'en manquait « ah Max » ok c'est sûr... (Édouard)

3.1.4 Conclusion

En conclusion, les jeunes vendeurs rencontrés expliquent voir un phénomène de normalisation de la consommation de cannabis. Toutefois, ce qui est vécu comme normal comme fréquence

d'utilisation, semble varier selon la personne interviewée. En effet, alors que pour les uns fumer quotidiennement du pot semble être socialement accepté, pour les autres, cette fréquence semble excessive. Cependant, la majorité d'entre eux explique percevoir une consommation de fin de semaine comme « normale ». L'actuelle recherche met ainsi en relief une vision fluctuante du phénomène de normalisation, selon le sous-groupe auquel on appartient et selon la période de vie de la personne interrogée. Cette façon de comprendre semble donc confirmer la tendance générale observée en Angleterre, selon laquelle un usage récréatif de cannabis est collectivement accepté, mais en même temps, introduit des variables semblant jouer sur la façon de vivre ou de concevoir la normalisation, qui vont dans le sens des questionnements émis par Hathaway et coll. (2011).

Également, l'actuelle recherche laisse entrevoir un arrêt du processus de normalisation des drogues festives. Toutefois, en raison de l'âge des participants à la recherche (18 ans et moins), il aura été impossible de savoir si la consommation de substances telles que les amphétamines, la MDMA ou la cocaïne est acceptée dans le milieu des bars, comme l'affirmait Parker (2005), Sanders (2005) et Schensul et coll. (2005), aucun des participants, même ceux âgés de 18 ans, n'ayant mentionné fréquenter ces établissements. Peut-être y aurait-il eu une persistance d'acceptation des drogues festives si les participants à l'étude avaient été plus âgés et avaient fréquenté de tels établissements: la normalisation serait-elle aussi une affaire de lieu et d'âge? Ou encore est-ce que l'hypothèse de « mode » dans les habitudes de consommation des jeunes est exacte? L'année 2005, au cours de laquelle les études démontrant cette acceptation se sont déroulées, ne reflète peut-être plus la réalité qui prévaut en 2014 dans les bars. D'autres études devront scruter ces questions, au sein de la population québécoise et d'ailleurs, puisque les actuels résultats laissent entrevoir une normalisation qui s'essouffle chez les adolescents, en ce qui a trait aux drogues comme les amphétamines et l'ecstasy.

Finalement, il semble aussi exister, encore une fois parmi les consommateurs seulement, une certaine acceptation sociale du choix de faire le trafic. Toutefois, comme expliqué précédemment, la vision d'acceptation du trafic observée chez les jeunes vendeurs rencontrés devra être étudiée plus à fond, afin de valider ou d'infirmer qu'elle est partagée par les adolescents consommateurs, mais non vendeurs, puisque ceux-ci n'ont pas eu de voix dans

l'actuelle recherche. Considérer la compréhension des jeunes trafiquants rencontrés comme représentative de celle de l'ensemble des adolescents consommateurs serait faire fausse route, mais leur perception ouvre sur une piste intéressante de recherche future, puisque aucune étude répertoriée ne s'est intéressée à ce phénomène particulier, mis à part Coomber et Turnbull (2007). Ces auteurs expliquaient que le fait de vendre, à un cercle restreint d'amis, était accepté, mais les jeunes rencontrés par Coomber et Turnbull (2007) ne se décrivaient pas comme des vendeurs, contrairement à l'échantillon actuel. La porte est donc ouverte à une réflexion plus exhaustive sur l'acceptation/normalisation des activités de trafic, chez les adolescents consommateurs ou non.

Il ne faut surtout pas oublier que l'acceptation ou non du choix du trafic, par le groupe de pairs, pourrait avoir un impact direct sur les facteurs expliquant la décision de l'élève de trafiquer des drogues. En effet, s'il était démontré que l'ensemble des adolescents consommateurs cautionne la vente de drogue, cela faciliterait peut-être la décision de l'adolescent moyen, de s'impliquer au sein d'activités de trafic. Par contre, si la majorité des adolescents n'approuvait pas le choix du trafic, celui-ci serait possiblement plus difficile à opérer. En attendant que d'autres chercheurs poursuivent cette réflexion, regardons comment les jeunes trafiquants rencontrés comprennent leur choix de trafic.

3.2 Facteurs explicatifs du choix de s'impliquer dans des activités de trafic

Peu d'études ayant été réalisées auprès de jeunes vendeurs fréquentant toujours l'école secondaire, les facteurs expliquant leur choix de s'impliquer dans des activités de trafic de stupéfiants demeurent peu connus. Toutefois, pour réussir à intervenir adéquatement en amont de cette décision, les intervenants devraient être au fait de ces motifs. C'est pourquoi l'un des objectifs de l'actuelle recherche est d'aborder cette réflexion.

On se souviendra que la revue de littérature a conclu à l'existence de quatre principales raisons expliquant le choix des adolescents de s'impliquer dans la vente de drogues: 1) sortir d'une situation socio-économique précaire; 2) augmenter leur estime personnelle; 3) soutenir une

consommation personnelle de drogues; 4) être exposé aux acheteurs potentiels. La présente étude a regroupé, en trois facteurs, les différentes raisons évoquées par les adolescents rencontrés, pour expliquer leur choix de s'engager dans des activités de trafic. Tout d'abord, précisons que ces trois motifs ne sont pas mutuellement exclusifs. En effet, l'explication des résultats permettra au lecteur de comprendre que, pour ces jeunes, le choix de vendre de la drogue repose davantage sur une séquence d'évènements/de situations reliés entre eux, que sur un seul fait unique.

3.2.1 Aspect Financier

3.2.1.1 *Gagner de l'argent brut*

Lorsque questionnés sur les raisons ayant entraîné leur choix de s'impliquer dans des activités de vente, dix jeunes sur les douze rencontrés ont nommé spontanément un motif mercantile à cette décision.

Oui, ben.....je t'expliquerais que c'est de l'argent facile faque tout le monde est porté à vouloir en faire tsé....ça peut être avec n'importe quoi tsé. J'va dire j'va te vendre 20 billets pour les shows de Martin Matte, j'va te vendre 20 billets qui vont te revenir à 5\$ pis t'é vendra 10\$ chaque, t'é ça revient à exactement la même affaire, dans le fond c'est juste de l'argent facile. (Sébastien)

Ces propos semblaient faire émerger un mobile financier d'implication au sein d'activités de vente. Toutefois, au fil des entrevues et à travers leurs propos, il est apparu que peu d'entre eux ont réellement gagné de l'argent brut; leurs parents ne sachant rien de leur activité de trafic, les jeunes ne pouvaient, selon leurs dires, rapporter à la maison des biens durables, comme des vêtements ou autres. Dans les faits, cinq adolescents ont expliqué avoir réellement gagné de l'argent. Parmi ceux-ci, uniquement deux ont relaté qu'ils auraient fait suffisamment de profit pour se payer des petits repas de restauration rapide ou des sorties. Tel que rapporté par William, l'argent ainsi amassé aurait dépanné plus qu'il n'enrichissait, dans le sens qu'il n'y avait pas de profit à proprement parler dans ses poches.

Au début c'est pour dépanner, cigarettes, resto exact pis d'autres drogues ou un trip, trip de mush, tsé au début j'en ai fait du mush, c'tait un des plus beaux trips de ma vie c'tait très le fun. C'tait chill. Ça te paye des affaires de même, ça paye si tu veux aller au Go Kart, tes parents, moi pas obligé de demander à mes parents, j'vas vendre 4 pilules pis bon on va au Go Kart, c'est super facile, la plupart du monde font ça. (William)

Quant aux trois autres, ils ont nommé s'être réellement enrichis grâce à la vente de drogue. Deux d'entre eux ont raconté qu'ils fournissaient en drogues des vendeurs de moindre importance, ce qui expliquerait, selon eux, pourquoi ils parvenaient à gagner autant d'argent. Selon ces derniers, ce serait la seule façon de générer du profit avec les activités de trafic, tout en minimisant les risques d'être arrêtés. Malgré leur jeune âge, ces deux adolescents auraient donc trouvé le moyen d'avoir des « employés », ce qui expliquerait les sommes empochées.

Non ça a pas été dur là.....mais moé dans le fond là à mettons comme vers la fin là je m'étais trouvé du monde pis ben je faisais juste juste acheter 2 livres pis j'les passais à mes runners pis eux y vendaient, faque je touchais quasiment pu à ça, je faisais juste de l'argent. (Édouard)

Au début c'tait des personnes qui consommaient, mais à un moment donné y se rendent compte, genre là c'est eux qui connaissent le gars pour acheter la dope pis eux autres achètent pour leurs amis pis eux autres aussi y commencent à vendre pis là une fois qu'a 8 personnes qui achètent de toi pis qui vendent aussi là, là tu fais beaucoup de profit, pis c'est surtout du chimique, parce que j'ai tout le temps plus vendu du chimique que du pot. (Philippe)

Pour sa part, Jonathan exprime avoir toujours vendu pour lui-même, donc sans « employé » à sa solde; malgré cette pratique, il aurait réussi à gagner assez d'argent pour se payer une motoneige usagée et plusieurs de ses dépenses personnelles. En effet, lorsque questionné sur «pourquoi il a commencé le trafic», il explique :

J'ai eu, j'ai faite un emprunt, j'avais dit à un gars que j'achèterais son ski-doo, mais y m'avait dit qui me le vendrait 1000\$ pis j'avais donné 100\$ cash après ça, le temps que ramasse mon argent tsé c'est dur un peu là, tsé j'avais 12 ans là, 12-13, faque là genre, y fallait que j'y rembourse toute là. Faque là genre quand, j'y avais remboursé j'aimais ça tsé j'avais de l'argent n'importe quand, pouvais acheter mes tops pis toute là, faque là j'ai décidé de continuer. Tsé, pouvais m'acheter du linge pis toute là. Pis pendant ce temps-là mes parents je leur avais dit

que j'travaillais pour un gars qui avait une compagnie de bois, qu'on faisait genre des commandes pis que c'est pour ça que j'leur disais que j'avais de l'argent. (Jonathan)

Bref, on observe que seulement une minorité des participants rencontrés auraient réellement gagné de l'argent grâce au trafic de drogues, mais cette réalité existe bel et bien, quoiqu'elle soit souvent associée, dans la littérature, à des échantillons de jeunes vendeurs hors du milieu scolaire (Korf et coll., 2008; Paquin, 2009). Les vendeurs fréquentant toujours l'école sont le plus souvent présentés comme des individus occupant ce rôle de façon ponctuelle ou intermittente, contexte dans lequel faire de l'argent devient une mission presque impossible à remplir.

3.2.1.2 Ne pas déboursier d'argent pour consommer

Comme il vient d'être expliqué, bien que la majorité des étudiants rencontrés aient nommé spontanément avoir vendu dans le but de faire de l'argent, le fil des entrevues aura plutôt permis de comprendre que, pour les douze jeunes trafiquants interviewés, le fait de vendre leur permettait d'obtenir la drogue convoitée gratuitement et pour certains, que leur période de début de trafic coïncidait avec l'augmentation de leurs habitudes de consommation. Les discours ont ainsi graduellement progressé d'une explication d'abord purement financière à un aveu que, finalement, ils n'avaient pas fait d'argent à proprement parler, mais surtout qu'ils n'avaient rien déboursé pour consommer des drogues. Ce motif de consommation gratuite est présent chez tous les adolescents rencontrés.

Ben regarde, sur une semaine j'achetais une once, à mettons à 100\$ si tu veux, m'organisais pour entrer dans mon argent en premier pis après ça y me restait quoi? Y me restais genre....6-7 grammes là-dessus pis j'tais rentré dans mon argent, pis j'en fumais la moitié, pis j'en vendais un peu, tsé faisais vraiment pas beaucoup d'argent, mais fumais tellement tout le temps que ça m'en faisait économiser tsé. J'vendais plus pour payer ma consommation pis le reste que j'gagnais, j'gagnais rien là j'le redépensais. Mais l'argent que mettais dans drogue a restait dans drogue. C'tait de même que je voyais ça. (Sébastien)

Ben...faire de l'argent pis en même temps j'avais ma consommation gratuite, j'avais pas besoin, j'vendais pour tant d'argent, j'avais mon argent, pis le reste qui m'restait ben j'pouvais en faire c'que voulais, soit

les prendre, soit les jeter, soit les revendre (les pilules). Ben quand comme moi quand j'en prenais, ben les prenais pis j'les faisais pis faisais pas d'argent moi mais j'avais ma drogue gratuite. Faque... (Thomas)

On constate donc que même si ces jeunes vendeurs sont des adolescents toujours scolarisés, par conséquent techniquement moins hypothéqués sur le plan personnel, il semble exister un lien entre leurs activités de vente et leur propre consommation de drogue. Mais peut-on parler d'un lien de nature économique-compulsive? Pour la majorité d'entre eux, il est difficile de se prononcer, car ils confient que vendre leur permettait d'avoir facilement accès à la drogue convoitée et ce, sans avoir à déboursier d'argent. Leur fréquence de consommation est présentée comme quotidienne et ils nomment qu'ils étaient de « gros consommateurs ». Par contre, trois jeunes seulement ont clairement décrit un lien de nature économique-compulsif.

Parce que j'avais pu d'argent pis que ma consommation elle avait augmentée, faque j'en avais besoin plus. Pis c'est pas mal pour ça..... Sais pas.....la dépendance à drogue, quand j'ai commencé à être dépendant à ça, manqué d'argent, pis c'est ça. Faire d'la vendre pour faire plus d'argent, avoir du stock à meilleur prix pis plus facile à avoir. (Simon)

J'me suis tanné, la tolérance a monte vite, pis un moment donné ça coûte trop cher c'est rat. Bon j'vas faire d'autre chose à la place. Moment donné t'as une tolérance faut que t'en prennes plus, faut que t'en prennes plus, ça coûte plus cher, plus cher. (Philippe)

Quant aux autres, étant donné leur fréquence de consommation quotidienne, à raison de plusieurs fois par jour, il pourrait exister un certain lien de nature économique-compulsive, mais jamais ces jeunes ne se sont perçus comme dépendants à la drogue. Par contre, il pourrait s'avérer que ces adolescents soient au stade de « renforcement mutuel » (Brochu, 2006). À ce stade, le choix de consommer une substance et celui d'en faire le trafic seraient ainsi reliés, ce qui peut signifier qu'ils s'impliqueraient dans la vente pour maintenir/poursuivre leur usage de drogues. La relation entre ces deux activités serait ainsi circulaire et s'alimenterait mutuellement, sans pour autant parler de lien économique-compulsif, qui décrit plutôt une implication dans des activités criminelles causée par un trop grand besoin de drogue, difficile à contrôler. Dans l'actuel échantillon, la majorité des jeunes ne se dépeignent pas comme dépendants à leur substance, mais ils nomment qu'ils souhaitaient poursuivre la consommation

et que le trafic leur permettait cette avenue, d'où l'hypothèse d'un renforcement mutuel. En effet, Brochu (2006) explique que, à cette étape, les usagers de drogues font le choix de la criminalité lucrative, dont le trafic qui est particulièrement privilégié, exclusivement en raison de leur habitude de consommation.

Aussi, les adolescents rencontrés relient le fait d'avoir consommé des drogues à leur choix de s'impliquer dans des activités de trafic. Pour eux, un vendeur qui ne consomme pas le produit transigé serait un fait rare, sauf s'il est question de cocaïne (le vendeur de cocaïne la consommerait que très rarement).

Parce que ceux qui vendent pis qui fument pas aussi c'est rare là, moi y'a un de mes amis que j'connais qui fait ça. Y vend pis y fume pas parce qu'a eu un gros bad trip pis y pensait qui devenait schizophrène hahaha, y dit j'entends des voix là, pis y veut pu refumer là. » (Philippe)

« Oui y'en a qui vendent parce qu'ils consommaient avant pis y'ont arrêté de consommer pour faire plus d'argent, mais rendus là y'ont consommé avant pareil faque ça toujours un lien. (Thomas)

Bref, en considérant les déductions exposées plus haut, et surtout en raison du fait que la quasi-totalité des jeunes interviewés vont jusqu'à affirmer qu'ils n'auraient jamais vendu s'ils n'avaient pas consommé au départ, il semble bel et bien exister, pour ces adolescents, un lien réel entre vente et consommation, comme l'explique Karine :

Je ne pense pas hahahaha non, non non je pense pas..... je n'aurais pas touché à ça (la vente), j'aurais pas eu l'envie, si je n'avais pas eu consommé, j'aurais pas eu envie, non non, définitivement non. (Karine)

3.2.1.3 Pas d'accès à un emploi légal

En lien avec le désir de s'enrichir, plusieurs adolescents ont mentionné le non-accès à un emploi légal, en tant qu'élément explicatif du choix de se tourner vers le trafic de drogues comme source de revenus. Certains d'entre eux relatent qu'il serait difficile pour un jeune de moins de 16 ans, et même à 16 ans, de dénicher un emploi. Deux d'entre eux ont même parlé de la société de consommation dans laquelle ils évoluent et du besoin des adolescents, plus important

qu'autrefois, d'avoir accès à une source de revenus réguliers autre que leurs parents, ceux-ci ne pouvant leur procurer l'ensemble des biens de consommation auxquels ils aspirent. Pour cinq d'entre eux, si cela avait été possible, l'accès à un travail légal aurait remplacé le choix de vendre de la drogue.

Mais dès que j'ai commencé à travailler j'ai faite c'est de la perte de temps vendre d'la drogue. Travailler ça fait tellement plus d'argent, pis t'as fait, t'as fait légalement, t'as fait...correctement ton argent, t'as fait pas croche tsé, pis ça rapporte ben plus. Moi j'aime ben ça travailler. (Sébastien)

Avoir eu un emploi stable, ça aurait faite que j'aurais eu de quoi à faire, j'le sais pas là... J'pense que non... ben tsé. j'le sais pas. J'pense, ouais, j'pense que si j'aurais eu une, une job, pis j'aurais eu un bon revenu, quand j'aurais trouvé les boîtes (avec du cannabis dedans) là, je me serais dit genre : j'vas les donner à quelqu'un, pis y'm'donnera un peu d'argent c'est tout. Là, j'ai voulu runner ça, faque... pour avoir de l'argent un peu... Ouin, j'pense que si j'aurais peut-être une job, ça m'aurait peut-être pas amené là, j'tais jeune aussi, 14 ans pour travailler. J'sai pas ! (Christophe)

Certains jeunes ont aussi soulevé le fait qu'être consommateur entraînerait indirectement un préjugé négatif chez les employeurs potentiels, rendant ainsi leur recherche d'emploi plus difficile que pour les autres adolescents. En conséquence, ils se seraient tournés vers une source de revenus faciles et accessibles, en raison de cette même consommation qui les priverait de l'emploi souhaité. Il fut aussi mentionné par plusieurs des adolescents que la vente de drogue est un « métier » facile si on la compare au travail légal.

C'est vrai que c'est plus dur, plus facile vendre, tu te fais fronter un 7 pis tu pars de même, tu te fais de l'argent, de l'argent pour t'acheter des tops pis ça paye ta dope, ton cell, moi j'y ai pas droit, mais quand même. C'est sûr que c'est plus facile que de se trouver une job, les parents y pensent que c'est facile se trouver une job à 16 ans, non c'est pas facile pantoute. J'ai été porté des CV à une couple de places, t'é quand tu vas à l'école, à part le McDo pis Burger King, tu comprends ce que je veux dire, là je travaille chez Pizza Hut, mais c'est parce que ma sœur est gérante, c'est super le fun. J'sus cuisinier, je trippe, à part de ça m'aurais pas trouvé de job, peut-être avec ce look-là, avant j'avais les cheveux longs j'avais plus l'air d'un bozzé, d'un fumeux de pot. (William)

Pis un moment donné, ben c'est ça, la drogue a coûte chère faque tu te trouves un moyen, té, jeune c'est plus dur avoir un emploi, pis quand tu prends de la drogue y veulent pas t'avoir parce que de un toi tu veux pas

la lâcher (la conso), pis deux, tu sais qui t'engageront pas juste à voir la face que t'as. Pis euh..l'argent, tu fais ça pour l'argent, tu connais ce milieu-là parce que tu consommes faque tu t'essayes là-dedans. (Sophie)

Les deux parlent de l'apparence physique du jeune consommateur qui saboterait, en quelque sorte, leurs chances d'obtenir un emploi. Ils font ainsi référence à leurs choix vestimentaires, mais aussi au fait que leurs visages présentent davantage de signes de fatigue et qu'ils sont moins dynamiques. Chez William, on ressent également une fierté plus grande à gagner son argent légalement, sentiment partagé par une majorité des jeunes interviewés. Même si le travail légal est plus éreintant, selon eux, que la vente de drogue, ils expliquent que gagner leur argent honnêtement enlèverait un stress des conséquences légales possibles liées au trafic et leur permettrait d'acheter ouvertement des biens, donc au vu et su des parents. Cette manière de penser n'est toutefois pas partagée par trois jeunes, dont Karine et Philippe qui disent poursuivre leurs activités de vente même s'ils ont des emplois légaux, et par Simon qui explicite que pour lui, vendre de la drogue est une tâche beaucoup plus agréable, pour beaucoup moins d'efforts. Selon ses dires, seule la peur des conséquences légales lui ferait choisir l'emploi au lieu du trafic.

L'étude de Brunelle et coll. (2000) a évoqué ce dernier facteur pour expliquer le fait que les adolescents, pour défrayer les coûts de leur consommation s'orientent généralement plus rapidement que les adultes vers la criminalité, puisqu'ils n'ont pas accès à d'autres sources de revenus (chômage; aide sociale; vente de leurs biens de valeur; prêter leur maison comme lieu de consommation, en échange de consommation). Dans cette étude de Brunelle et coll. (2000), cette explication réfère à la portion «jeunes institutionnalisés» de leur échantillon, et non à celle fréquentant toujours l'école secondaire, puisque, selon les auteurs, celle-ci n'adoptait pas une fréquence de consommation assez élevée pour devoir recourir aux activités illégales afin de la soutenir. Jamais, dans cette étude, les jeunes institutionnalisés rencontrés, n'ont abordé eux-mêmes l'aspect de l'emploi comme justification à leur implication dans de la délinquance.

Deux points paraissent émerger de l'actuelle étude: 1) les participants ayant eux-mêmes abordé le sujet de l'emploi pour justifier leur participation au trafic, ce facteur est nouveau au sein de la littérature scientifique et peut-être est-il spécifique aux jeunes vendeurs toujours scolarisés;

2) les adolescents rencontrés fréquentent toujours l'école secondaire, mais sont semblables aux jeunes institutionnalisés de Brunelle et coll. (2000), quant à leur fréquence de consommation et au lien unissant celle-ci à leur choix de vendre des drogues.

3.2.1.4 Conclusion

En somme, dans l'actuelle recherche, le facteur dit « financier » d'implication dans des activités de trafic prend trois formes différentes. Il a été décidé de regrouper sous cette appellation tant le fait de consommer gratuitement, de gagner réellement de l'argent brut, que de la difficulté à se trouver un emploi, puisque les jeunes ont eux-mêmes parlé de « faire de l'argent » lorsqu'ils exposaient ces différentes raisons. De plus, se procurer leur consommation gratuitement était pour eux une façon de « faire de l'argent », puisqu'ils n'en dépensaient pas en achat de drogue, ce qui explique le choix d'inclure cette raison dans le thème financier. Quant à l'emploi, il fut incorporé à ce motif en raison du lien logique avec le besoin d'une source de revenus.

Ce regroupement sous le motif financier confère à l'actuel échantillon un profil unique, mais aussi semblable aux autres jeunes vendeurs interrogés auparavant. En effet, la littérature expliquait que certains adolescents adoptaient le trafic de drogue, comme moyen de faire de l'argent, pour sortir d'une situation socio-économique difficile étant donné leur nonaccès aux études, donc à des emplois rémunérateurs. Ici, les jeunes rencontrés ne semblent pas se considérer comme provenant d'une tranche plus pauvre de la population, bien que certains des jeunes soient issus de milieux considérés comme plus défavorisés par le gouvernement québécois. En raison de cette compréhension de leur propre situation et de leur statut d'adolescent scolarisé avec des possibilités de diplomation, le motif « se sortir d'une situation socio-économique précaire » ne s'apparente pas au récit de l'actuel échantillon. Ce facteur n'a pas émergé de l'expérience rapportée par les adolescents scolarisés rencontrés, qui ne connaissent vraisemblablement pas l'extrême pauvreté qui ne laisse d'autre choix que la criminalité pour survivre: en ce sens, le vécu semble ici unique à ce groupe précis.

En ce qui concerne le lien consommation/vente nommé par les jeunes blancs pris charge par les services sociaux, rencontrés par Brunelle et coll. (2000), il correspond, dans les grandes lignes,

à celui décrit par les jeunes interrogés dans l'actuelle étude. Le vécu des jeunes vendeurs toujours scolarisés rencontrés ici semble se rapprocher de celui des adolescents pris en charge par les services sociaux, comblant ainsi le fossé qui semblait tout d'abord les séparer. Toutefois, selon la connaissance que nous avons des écrits scientifiques, l'actuel échantillon a été le seul à clairement identifier un lien entre le choix de trafic et celui de ne pas avoir accès à un travail légal.

3.2.2 Réseautage

Dans un tout autre ordre d'idées, les jeunes interviewés ont expliqué qu'appartenir au large réseau de la drogue, en tant que consommateurs, aurait contribué à leur carrière de vendeur. Trois types de liens ont été décrits par les élèves vendeurs rencontrés: 1) être recruté par un membre déjà actif; 2) avoir un réseau d'acheteurs en place; 3) avoir accès à des bons prix. Premièrement, neuf jeunes sur douze relatent avoir été recrutés comme vendeur par un *dealer*² déjà en opération. Pour six d'entre eux, le *dealer* en question serait un ami proche, qui leur aurait proposé de s'intégrer à ses activités déjà existantes.

Y'avait un gars avec qui que j'me tenais à De la Rive genre on était 4, on fumait c'est sûr, pis là en avait 2 là-dedans qui vendaient, l'autre y le savait, moé je le savais pas encore vu que j'venais d'arriver à De la Rive, eux autres y se connaissaient, moé j'venais d'arriver. Faque là un moment donné y m'ont demandé ça te tente-tu de vendre pour nous autres.... (Jonathan)

Quant aux trois autres, ils auraient été recrutés par des *dealers* auprès de qui ils s'approvisionnaient en drogues, mais contrairement aux six premiers jeunes, aucun lien d'amitié n'existait entre eux, seulement une relation d'affaires client/vendeur. Selon ces neuf adolescents, la raison expliquant ce recrutement était qu'ils possédaient déjà un bassin d'amis pour qui ils achetaient, ceux-ci ne pouvant s'approvisionner seuls. Toujours selon leurs dires, il en résultait qu'ils achetaient en quantité plus importante que leur consommation personnelle, ce

² Le mot « *dealer* » sera utilisé, dans cette section du chapitre, pour décrire la personne à qui les adolescents vendeurs achètent leurs produits à vendre, afin d'éviter la confusion entre les jeunes interviewés et leur fournisseur.

qui aurait amené le *dealer* à les remarquer et à croire en leur possibilité de développer une clientèle plus large et non exclusivement composée d'amis, d'où son choix de leur proposer de transiger pour lui.

Faque là je commençais, parce que là j'tais avec du monde qui, que l'été on consommait pis si pis ça. Faque là j'appelais toujours souvent le même gars, pis à un moment donné y'arrive, pis y me dit vient me voir je veux te parler. Fait OK j'men vas le voir. Là y fait, ça te tenterais-tu de commencer à en vendre. Tsé y voyait que je faisais beaucoup d'argent, faque je fais OK c'est bon. (Thomas)

Dans un même ordre d'idées, deux autres jeunes ont nommé que, préalablement, ils avaient un bon contact avec un *dealer* et que des amis consommateurs comptaient sur eux pour s'approvisionner en drogue. Ils auraient alors réalisé connaître de nombreux consommateurs potentiels, via l'école secondaire, et ils auraient ainsi fait le choix de s'engager dans le trafic. Les deux groupes possédant à la base un accès facile à des clients, la seule composante qui différencierait ces deux jeunes, des neuf autres présentés plus haut, c'est qu'ils auraient eux-mêmes décidé de se lancer dans la vente, sans y avoir été invités par quiconque.

J'ai vu que j'tais populaire beaucoup beaucoup, j'avais un réseau d'amis qu'était assez assez large, euh j'avais toutes les connexions faque j'pouvais...ça commencé que j'étais un gros consommateur tout en connaissant le monde, à force d'être consommateur tu veux chercher les meilleurs prix, tu veux chercher les meilleurs pièces, tu veux chercher, tu vas-tu fais des recherches tu demandes à un ami tu connais-tu? Pis là tu connais de plus en plus de monde. Après cela, un moment donné, t'é tellement populaire, pas populaire mais que le monde m'appelait pour plein d'affaires, j'vends pas mais le monde me demandait quand même de la drogue parce que à force de te tenir avec du monde qui fume un moment donné, eux autres y'en ont pu pis y te demandent. Faque qu'un moment donné, j'ai commencé à vendre pour me payer ma consommation donc, si par exemple je batche pour deux onces, j'en vends, j'en vends un et demi super facilement vite, vite, pis le reste du profit j'ai le choix de le vendre pour le mettre dans mes poches ou ben de le fumer pis de rien payer. (Tom)

Un seul adolescent rencontré a révélé que c'est l'accès à des bas prix sur le cannabis, jumelé à une incapacité à se trouver un emploi, qui l'auraient décidé à débiter le trafic.

Pis dans ce temps-là, pour de vrai les jobs sont dures à se trouver pour les jeunes, vraiment, vraiment c'est dur pis dans c'te temps là j'avais de

la misère à me pogner une job pis tsé j'avais des prix de malade sur du pot que j'pouvais faire extrêmement d'argent pis.....justement, j'me suis dit pourquoi pas faire de l'argent facile, tant qu'à, tant qu'à qu'à 14-15 ans essayé de me trouver une job pis tsé ça marchait jamais là, pis là vraiment j'ai fait les démarches j't'allé porter des millions de CV pis j'ai passé des entrevues pour me faire dire à fin on est tout plein, si a de quoi j'te rappelle pis...plein d'affaire comme ça, pis dans fond moi c'est ça j'me suis dit r'garde j'peux pas, j'arrive pas à avoir une job, mais j'vas vendre d'la drogue, ça va me faire de l'argent, j'vas pouvoir consommer en même temps pis justement c'est de l'argent facile veut veut pas, faque j'me suis dit pourquoi pas, pis c'est de même que ça a commencé dans le fond. (Sébastien)

Le dernier adolescent a simplement mentionné avoir trouvé, au hasard de vols dans des véhicules automobiles, des boîtes contenant du cannabis: c'est ce qui aurait précipité sa décision de vendre. Cependant, il ajoute que n'ayant aucun réseau d'acheteurs au préalable, le trafic fut vraiment difficile à démarrer.

Pour les adolescents rencontrés, connaître des clients et des acheteurs potentiels constituerait un facteur assez déterminant dans leur décision de se lancer en affaires. À la blague, ils ont même expliqué que l'interviewer ne pourrait faire du trafic, même si elle avait les meilleurs prix en ville, puisqu'elle ne connaissait personne à qui vendre et qu'elle était inconnue du réseau de la drogue chez les élèves du secondaire. Donc, il semble être primordial, pour le trafic entre adolescents toujours scolarisés, de connaître les membres du réseau de la consommation (consommateur et/ou *dealer*), avant de débiter la vente.

Mais au-delà des réseaux d'acheteurs, au-delà du recrutement par des amis déjà impliqués dans des activités de vente, ainsi qu'au-delà de l'accès à des bas prix, ces jeunes ont tous nommé avoir une masse de clients potentiels via le milieu scolaire. Il est vrai que les chiffres démontrent que les adolescents constituent une tranche de la population où la consommation de stupéfiants est importante; il serait donc logique que le vécu des jeunes rencontrés corresponde à cette réalité en considérant l'école comme un lieu facilitant l'accès à des futurs clients. En effet, ils s'entendent tous pour dire que l'école est un lieu de vente hors pair. Sophie a même expliqué que, pour certains adolescents ne pouvant sortir le soir en raison d'un interdit parental, l'école devenait le seul lieu de transaction possible.

L'école c'est sûr que c'est un spot pour tout le monde-là euh...même pour les vieux, ceux que, y vendent, y viennent, y passent à l'école pis euh...Ben parce que les jeunes c'est eux qui consomment le plus d'après moi, faque c'est un bon spot. Oui pis c'est pas tout le monde que leurs parents va laisser sortir le soir, tsé là tu l'as à l'école, tu le fumes chez vous, tes parents s'en rendront même pas compte. C'est plus pour ça d'après moi. (Sophie)

Ben oui, vu que tout le monde, toutes les jeunes sont là, oui, mais c'est en dehors, si tu vends juste en dehors de l'école, faut que tu donnes ton numéro de téléphone, parce que sinon non ça marchera pas. Ben à l'école c'est un bon lieu, y'a tous les jeunes, c'est parfait..... Comme quelqu'un qui va dans un lacensemencé, y'é sûr de pogner du poisson, un vendeur qui est dans une école y'é sûr de pogner du monde. (Étienne)

On peut donc observer que l'ensemble des jeunes rencontrés ont souligné que leur participation au milieu de la drogue, en tant qu'acheteurs, semble avoir favorisé leur implication dans la vente de stupéfiants. Cette réalité décrite par les adolescents rencontrés, que nous nommons réseautage, recouperait ainsi le motif ciblé par les étudiants vendeurs de la revue de la littérature: la proximité de clients potentiels (Harrison et coll. 2007). Par contre, contrairement à ce que les écrits scientifiques explicitaient, ce seul motif ne semble pas pouvoir expliquer, à lui seul, l'implication des élèves dans le trafic de drogue, puisque d'une quelconque façon, il semble, à la lumière de leurs propos, qu'ils devaient aussi être liés au milieu des stupéfiants ou à des clients. Ce fait tendrait à confirmer qu'il existerait bel et bien un lien consommation/vente, tel qu'exposé dans la section précédente.

Également, ce lien entre le réseau de la drogue et le choix de devenir trafiquant n'apparaît, comme facteur explicatif de l'implication dans le trafic, dans aucun des écrits consultés sur le sujet de la vente chez les adolescents. Bien entendu, cette association est connue du milieu de la vente chez les adultes, et Brunelle et coll. (2000) ont parlé du lien entre les activités de consommation de leurs participants et leur choix de vendre des drogues, mais aucune étude recensée n'a présenté cette donnée comme un facteur favorisant l'implication dans la vente de stupéfiants. En effet, aucune recherche antérieure n'a fait ressortir de lien étroit entre le *dealer* et le jeune vendeur, ce qui laisse penser que certains de nos participants, s'ils n'avaient pas reçu d'offre, n'auraient peut-être jamais vendu. Il faudra approfondir cette piste de réflexion qui pourrait caractériser les jeunes vendeurs en milieu scolaire.

3.2.3 Prestige et pouvoir

Finalement, les jeunes interviewés ont signalé gagner du prestige et du pouvoir en raison de leur position de vendeur. En effet, pour six d'entre eux, le choix de vendre de la drogue leur aurait valu un statut particulier auprès des autres adolescents et aurait ainsi augmenté leur popularité.

Au vu de la société quand tu vends de la drogue, tu te fais arrêter, t'é accusé au criminel pis c'est sûr tu vas, t'as un dossier criminel. Sauf que quand t'es adolescent, c't'une bonne manière de te donner.....un piédestal genre. De te mettre important, le monde qui m'appelle, y me font sentir important, c'est vraiment fou là. (Tom)

Ben.....oui t'as un statut mais le monde te reconnaisse, le monde te connaît, tu vas dans rue le monde y font yé elle a vend nan nan nan, t'é comme, c'est pas que t'es hot, mais tu as du pouvoir, t'es comme au-dessus de tout le monde. Ça apporte pas grand-chose, t'es juste plus populaire au niveau des clients, c'est ça. Mais ici j'sus quelqu'un de super populaire, j'tais pas de même avant, pis euh...là-bas, c'est de même que j'ai gagné, que j'ai eu ma popularité, c'tait une popularité totalement différente. (Sophie)

Selon les propos des participants, la position de vendeur accorderait donc une meilleure visibilité et surtout, un respect qu'ils n'obtiendraient pas autrement. Certains des adolescents interviewés ont même expliqué que cette considération est primordiale, puisqu'un jeune s'adonnant au trafic de drogues qui ne serait pas respecté par ses pairs, ne pourrait poursuivre dans ce métier, parce que les consommateurs seraient portés à le voler ou à ne pas payer leurs dettes.

Ces motifs de respect et de pouvoir ont été nommés par les échantillons de jeunes provenant des milieux défavorisés et issus des minorités ethniques (Aguilar, 2013; Feigelman et coll., 1996; Little et Steinberg, 2006), ainsi que par de jeunes blancs pris en charge par les services sociaux (Brunelle et coll., 2000). Toutefois, dans ces études, ce facteur explique l'entrée dans le trafic de drogue alors qu'en ce qui nous concerne, il expliquerait plutôt un motif de poursuite des activités de vente: en effet, les jeunes auraient réalisé que la position de vendeur leur apportait une certaine notoriété, après avoir débuté leurs activités. Ils expliquent aussi qu'ils ne perdraient pas leur popularité ou leur réseau d'amis en cessant la vente, mais un peu de pouvoir. Donc,

contrairement aux études précédentes, les adolescents ayant participé à l'actuelle étude n'ont pas soutenu que c'était pour eux la seule façon de promouvoir leur estime personnelle et d'obtenir le respect d'autrui; ils ont plutôt affirmé avoir une haute estime personnelle avant même le début du trafic.

3.2.4 Conclusion

Cette section éclaire sur les différents facteurs favorisant le choix des adolescents rencontrés, de s'impliquer dans la vente de stupéfiants: 1) raison financière; 2) réseautage; 3) prestige et pouvoir. Rappelons-nous que la revue de littérature avait mis en évidence quatre motifs explicatifs du choix des adolescents de s'impliquer dans des activités de trafic: 1) sortir d'une situation socio-économique précaire; 2) augmenter leur estime personnelle; 3) soutenir une consommation personnelle de drogue; 4) être exposé aux acheteurs potentiels. On se remémorera que seul le quatrième facteur s'appliquait au vendeur en milieu scolaire, alors que les deux premiers étaient reliés aux jeunes provenant des milieux défavorisés et issus des minorités ethniques. Finalement, le troisième caractérisait les jeunes blancs pris en charge par les services sociaux.

On constate donc que les adolescents fréquentant l'école secondaire ne seraient pas si éloignés des jeunes blancs pris en charge par les services sociaux, quant à leurs facteurs d'implication dans la vente de drogues. Ce qui apparaît dans cette étude, c'est que ces élèves fréquentant l'école secondaire, ne seraient pas des vendeurs uniquement en raison de la proximité d'une clientèle potentielle (Harrison et coll., 2007), mais également et surtout pour soutenir leur propre consommation personnelle sans en défrayer les coûts (Brunelle et coll., 2000) et aussi, à cause de leur participation active dans le réseau de distribution en tant que consommateur, ce qui leur aurait donné accès à des *dealers*, rendant ainsi possible le trafic. La distinction entre les deux groupes, qui semblait exister dans la revue de littérature, ne paraît pas résister lorsque les facteurs d'implication dans la vente sont analysés. Bien que moins hypothéqués sur le plan personnel, les jeunes vendeurs toujours scolarisés que nous avons rencontrés, s'éloigneraient du portrait que la revue de la littérature dépeint d'eux, c'est-à-dire des jeunes sporadiquement impliqués dans des activités de vente, et trafiquant seulement parce qu'ils ont accès à des clients.

De fait, pour les jeunes trafiquants rencontrés, l'aspect financier, représenté par l'accès à une consommation gratuite, par des gains d'argent brut et/ou par une difficulté à se trouver un emploi légal, expliquerait en partie l'implication dans le trafic. En effet, leur fréquence de consommation régulière, et même quotidienne, les aurait conduits au stade de renforcement mutuel (Brochu, 2006), c'est-à-dire à un lien circulaire entre drogue et besoin d'argent, d'où le trafic. Toutefois, l'intégration au trafic aurait été rendue possible par le biais de leur implication active, en tant que clients, au sein du réseau de distribution de stupéfiants: soit que des *dealers* déjà en opération les aient recrutés, soit qu'ils aient perçu la possibilité de trafic via des amis qu'ils fournissaient déjà, soit que des prix réduits sur le produit à vendre leur aient permis de débiter en affaires. Conséquemment, la décision de s'impliquer dans le réseau de distribution leur aurait conféré un certain prestige et pouvoir auprès de leurs pairs; motifs qu'ils semblent apprécier et qui auraient renforcé leur choix de trafic. On observe que tous ces facteurs explicatifs paraissent, pour ainsi dire, reliés entre eux et non exclusifs. Cette apparente relation semble n'avoir jamais été relevée au sein de la littérature traitant du trafic chez les adolescents, mais elle paraît se dégager des discours des participants rencontrés. Est-ce possible que cette réalité leur soit propre? Qu'étant moins hypothéqués sur le plan personnel que les jeunes issus des minorités ethniques ou les jeunes pris en charge par les services sociaux, faudrait-il plus d'un facteur pour qu'ils intègrent le réseau de distribution de drogues? D'autres études devront creuser plus avant cette avenue de réflexion.

Puisqu'il est maintenant connu que les étudiants du secondaire achètent des drogues à des vendeurs de leur âge, regardons à quoi ressemble leur réseau de distribution au sein des établissements scolaires, du point de vue des acteurs sociaux impliqués dans ce trafic.

3.3 La perception des jeunes vendeurs interviewés à propos du marché de la drogue au sein de leur milieu d'éducation

Comme illustré au début de la revue de littérature, les adolescents fréquentant l'école secondaire consomment des drogues et s'impliquent dans des activités de trafic. Cet état de fait est difficilement contestable à la lecture des enquêtes de prévalence des dernières années.

Également, la section précédente a mis en lumière les facteurs explicatifs du choix de vendre des stupéfiants, chez les adolescents toujours scolarisés. Toutefois, malgré cela, aucune étude ne s'est encore penchée sur ce marché de la drogue propre aux écoles secondaires, hormis le fait de savoir qu'il en existe un (Steinman, 2005) et qu'il semble présenter des caractéristiques qui lui sont propres (Korf et coll., 2008). Vu le peu d'informations disponibles sur le sujet, et surtout parce qu'il faut connaître afin de pouvoir prévenir, cette recherche a tenté de mieux cerner et comprendre le marché de la drogue se déroulant entre élèves du secondaire et ce, de la bouche même de ses vendeurs. Cette section répond ainsi au troisième objectif de l'actuelle recherche.

Nous débutons cette section en brossant un portrait du marché de la drogue dans ou à proximité des écoles secondaires, tel que décrit par les jeunes vendeurs. Puis les moyens d'adaptation, imaginés par ces jeunes pour mener à bien leurs transactions dans un tel contexte, sont exposés. Finalement, il est question de leur perception de la violence au sein de ce milieu de vente, ainsi que de l'expérience particulière vécue par la portion féminine de l'échantillon.

3.3.1 Compréhension des jeunes vendeurs du trafic de la drogue, à l'intérieur des écoles secondaires

Tel qu'illustré dans la section précédente, les jeunes rencontrés semblent percevoir l'école comme un excellent milieu de vente, en raison de la proximité et de l'abondance de la clientèle que représenteraient les élèves du secondaire. Selon les vendeurs interviewés, le bouche-à-oreille suffirait comme publicité, pour qu'un nouveau vendeur se crée ou étende une clientèle, tant la vente serait facile en milieu scolaire. Toutefois, comme il en est fait mention dans la section à venir traitant de l'existence de la violence au sein de ce marché de la drogue, les jeunes expliquent aussi que malgré cette facilité, ils ne pourraient vendre partout et tout le temps. Selon eux, il existerait des règles régissant les lieux de vente, en fonction de qui est le fournisseur. Néanmoins, pour les jeunes rencontrés, n'importe quel élève souhaitant vendre de la drogue, dans une école secondaire, à petite échelle, c'est-à-dire en restant discret et avec une clientèle restreinte, pourrait y parvenir en raison de la proximité d'acheteurs potentiels, comme l'expliquent Philippe et Édouard :

(en parlant de comment il s'est monté une clientèle) Du monde que je connaissais qui disait à d'autre monde qui disait à d'autre monde, qui disait à d'autre monde, ça propage, c'est comme un virus hahaha. (Philippe)

....à mettons tu vends à quelqu'un là pis c'est du bouche-à-oreille pas mal. Tsé tu vends du bon hasch pis là un de ses amis, là lui y'en vend du bon là pis là lui y vend d'la marde faque qui va aller voir moi. Tsé à place d'aller voir lui qui vend d'la marde. C'est tout du bouche-à-oreille pas mal. Tsé au début comme 4-5 clients pis à un moment donné ça fait boum....ça a monté. (Édouard)

Les jeunes interviewés affirment que, majoritairement, les élèves achèteraient leur consommation auprès de vendeurs fréquentant le même lieu d'enseignement qu'eux, ce qui semble désigner l'école comme principal endroit de transaction. Toutefois, ces marchés pourraient se dérouler sur le lieu même de l'école ou hors du territoire scolaire proprement dit: la moitié de l'échantillon rencontré dit avoir vendu sur les lieux de l'école, tandis que l'autre moitié aurait plutôt choisi la deuxième option. Les deux façons de comprendre le trafic en milieu scolaire seront présentées.

Premièrement, certains des vendeurs rencontrés expliquent que les activités de trafic se déroulant dans le bâtiment même de l'école secondaire, s'opéreraient généralement dans les corridors ou les toilettes, lieux où les caméras seraient absentes et peu surveillés par les guides-élèves³. La salle de bain serait également utilisée pour préparer le produit à vendre et comme lieu d'échange; sinon, la transaction se déroulerait dans les corridors, par une poignée de main, ainsi que le relatent Sophie et Simon :

Ben y'en a pas tant ça des adultes. Y sont à des places, mais y sont pas partout. Vendre de quoi ça prend deux secondes, faque t'as le temps en masse. À Sorel y'avait pas de caméra comme icitte. Icitte y'a des caméras faque c'est un peu plus dur. Oui, comme à mettons icitte y'a un corridor qu'a pas de caméras faque c'est pas mal làY viennent te voir, à mettons aux pauses ou de quoi, y te disent comment il veut, pis toque, tu vas préparer ça des toilettes ou quoi, pis tu y redonnes à l'autre pause après. (Simon)

Ben quasiment sérieux, des fois euh tu t'accotes, pis des fois des papiers euh oui, pis le fonctionnement de donner de la drogue c'est une poignée

³ Le terme « guide-élève » est utilisé par plusieurs milieux scolaires pour désigner les surveillants d'élèves.

de mains, ça se fait super vite that its, le monde s'en rende même pas compte. (Sophie)

Afin de ne pas être interpellé lors de transactions sur le lieu même de l'école, un seul jeune a parlé de son vécu de vendeur en mentionnant un langage des signes, comme moyen de communication entre le vendeur et le consommateur.

Faut pas que tu arrives devant quelqu'un, hé tu veux-tu du pot? C'est comme tsé, y'avait des signes, y'a eu des signes de temps en temps là. Sauf t'é mettons ça (signe avec un doigt), genre tu fais deux fois ça, mettons, ça c'est mettons, lui y me donne du pot, euh.... J'y donne du pot, argent.... pour moé, comme quoi si mettons en voulait (autre signe avec doigts), comme moi, mettons ça c'est pour argent pour moé (autre signe), là y'en avaient qui comprenaient, y'en avaient qui sont ben trop sans dessin qui comprennent fuck all. Mais sinon, genre quand qu'avait mettons soit de la police ou des surveillants, mettons tu faisais genre ça. (Jonathan)

Également, un seul autre adolescent a expliqué qu'il opérait son commerce depuis son casier et sans se cacher réellement, mais il admettait que l'absence de caméras à l'école secondaire qu'il fréquentait, avait rendu cela possible.

Y'en n'avait pas de caméra. C'est ça qui était l'fun, ici y'en a trop de caméras. Ah j'en reviens pas. Mais j'avais une case à moi tout seul. J'avais, avais trois trucs, mais j'avais installé une de plus, tablette, pis j'avais trois sacs. Ben là j'ouvrais la case pis ça sentait partout. Quand j'ouvrais la case, ça sentait, ça sentait bon. (Étienne)

Dans les propos des jeunes, la présence ou non de caméras dans les écoles semble jouer un rôle central dans le choix de leurs lieux de transactions. Certains adolescents iraient même jusqu'à juger trop élevé le risque d'être démasqué, pour faire le choix du trafic entre les murs de l'école, comme l'explique Christophe:

....Sinon vendre à l'école aussi, tsé... tu vends... ben ça, les gens on est pas cons, on vend pas dedans l'école, on essaye de faire ça à l'extérieur. (Christophe)

Deuxièmement, les autres jeunes trafiquants rencontrés ont, en effet, relaté avoir opté pour un lieu de transaction à l'abri du regard des divers intervenants scolaires et ce, dans le but de limiter les probabilités d'être appréhendés. Les principaux emplacements qu'ils ont ciblés seraient des endroits/magasins publics à proximité de l'établissement scolaire: dépanneur, restaurant, le coin des fumeurs, la cabine d'autobus, le parc, le *skatepark*, etc... Selon leurs dires, ces mêmes endroits serviraient également à la vente les soirs et les fins de semaine.

Comme moi je dealais jamais sur le terrain de l'école. Je les rencontrais sur le terrain des fumeurs, le terrain des fumeurs c'est pas sur le terrain de l'école faque si je me fais pagner, l'école est supposée genre pas être impliquée, vu que ce n'est pas sur le lieu de l'école, mais y s'implique quand même parce qu'ils font chier, mais légalement sont pas supposés s'impliquer, y'ont pas d'affaire là- dedans. (Philippe)

Ben à côté de l'école y'avait un petit dépanneur pis ben y venaient tous là. C'tait pas subtil pantoute là. Ben c'tait moins que tu fais ça subtil plus que c'est subtil. (Édouard)

Les différentes entrevues réalisées semblent donc témoigner de l'existence d'un marché de la drogue à même ou à proximité des écoles secondaires, tel qu'affirmé par Steinman (2005). De plus, ces propos expliqueraient peut-être les données de Harrison et coll. (2007) qui questionnaient la possible contradiction entre le fait que la portion de leur échantillon composée d'élèves mentionnaient, majoritairement, acheter leur drogue auprès d'amis ou d'élèves de leur école, alors qu'ils identifiaient « l'extérieur » et ensuite l'école, comme lieux de transaction. La réalité dépeinte par les jeunes vendeurs rencontrés ici renseigne peut-être sur cette apparente contradiction. En effet, selon nos participants, le trafic se déroulerait à même et à proximité de l'école; alors cet « extérieur » de Harrison et coll. (2007) réfère peut-être aux environs de l'école secondaire, mais leur recherche ayant été quantitative, cette nuance n'aurait pu être décelée. Afin de confirmer ou d'infirmer cela, il faudra toutefois explorer cette piste d'explication plus en profondeur.

Également, la recherche de Harrison et coll. (2007) a révélé un marché dit « extérieur » pour la marijuana. Étant donné qu'auparavant la marijuana était vendue dans des endroits privés, les auteurs expliquaient que ce fait était nouveau. Toutefois, pour la portion de leur échantillon que sont les élèves, cette explication est peut-être erronée. En effet, une partie de l'échantillon actuel

a pratiqué des activités de vente extérieure, en utilisant les rues, lieux publics ou autres pour opérer leurs transactions. Cependant, ces lieux dits «extérieurs» seraient en fait, pour notre échantillon, partie intégrante du lieu général de vente appelé « école secondaire». Peut-être que les participants « élèves » de l'étude de Harrison et coll. (2007) ont-ils sélectionné « extérieur » comme lieu de transaction, alors que dans les faits, ce choix correspondrait aux environs de l'institution d'enseignement qu'ils fréquentaient. Si tel était le cas, est-ce suffisant pour parler d'un marché extérieur du cannabis ou l'école serait-elle, plus vraisemblablement, le vrai lieu de transaction pour cette tranche « étudiante » de leur échantillon? De leur expérience, les participants à l'actuelle recherche semblent avoir compris que leur lieu d'enseignement est l'endroit principal de transaction pour les élèves du secondaire, mais il faudra évidemment approfondir cette piste de réflexion, afin de mieux cerner s'il existe ou non un marché autre que celui en milieu scolaire pour les jeunes toujours aux études.

Mais comment les étudiants rencontrés parviennent-ils à opérer leur marché dans un lieu comme l'école secondaire, endroit réputé être surveillé par de multiples adultes? La prochaine section s'intéresse à leur compréhension des moyens d'adaptation qu'ils ont dû développer pour y parvenir.

3.3.2 Compréhension des jeunes trafiquants de leurs moyens d'adaptation, conçus pour détourner la surveillance en milieu scolaire, et ainsi réussir leur trafic

Les jeunes choisissant des lieux externes pour faire leur trafic (le dépanneur, le restaurant, le coin des fumeurs, la cabine d'autobus, le parc, le *skatepark* à proximité de l'école), ainsi que ceux effectuant leurs transactions dans l'école, doivent trouver une façon de dissimuler leurs produits à vendre. En effet, les adolescents rencontrés expliquent que la présence de caméras et de chiens renifleurs de drogue rendraient leur expérience de vendeurs en milieu scolaire beaucoup plus difficile qu'avant l'avènement de ces technologies de surveillance, bien que celles-ci ne soient pas présentes dans toutes les écoles.

Nous on n'avait pas de chiens pas de caméras, euh..... faque c'tait facile
veut veut pas, les profs y pensaient que c'tait des pilules de même là, y

sont pas tous intelligents à ce point-là faquemême dans les classes ça se passait des fois. (Karine)

Non, pas tout le temps, non mais ici oui, c'est vraiment facile euh (en parlant de St-Victoire, école secondaire).....J'ai eu du stock sur moi quasiment tous les jours à cette école-là pis euh le monde, jamais faite fouiller,..... jamais, euh... les fois où je me faisais fouiller j'tais à jeun, ce qui était rare avant, ce qui est vraiment drôle là mais à Ste-Marguerite (autre école secondaire), on a les chiens, on a la police qui vient souvent, faque à un moment donné tu te trouves des trucs. (Sophie)

Les propos de Karine et de Sophie laissent entrevoir que la surveillance et des moyens de détection de meilleure qualité semblent obliger les jeunes à trouver des astuces et à se réinventer pour ne pas être appréhendés. Ces moyens, nommés par les différents jeunes interviewés, sont les caméras, les chiens renifleurs et les surveillants d'élèves. Les participants à l'actuelle étude ont ainsi identifié des obstacles mis en place par l'école pour freiner la réalisation de leurs activités de trafic. Les propos recueillis, sur leur expérience de vendeur, permettent de comprendre comment ils sont parvenus à contourner ceux-ci et à poursuivre leurs activités de vente.

Certains des jeunes vendeurs interviewés rapportent à quel point il serait important, pour réussir leur trafic en milieu scolaire, de ne jamais avoir de substances illicites sur eux. Mais, cet affirmation renvoie à la question «comment faire du trafic sans drogue?». Pour eux, la réponse paraît simple: lorsqu'ils vendent sur le lieu même de l'école ou à proximité, ils prendraient les commandes la veille ou par message texte le soir, et remettraient la drogue demandée le matin, avant le début des cours. Ils expliqueraient aussi à leurs clients que s'ils devaient être surpris avec un produit illicite sur eux, en aucun cas ils ne devraient nommer leur nom. Comme l'illustrent les extraits qui suivent, pour ces jeunes, l'important serait de n'être pas en possession de drogue pour éviter d'être appréhendés avec une importante quantité, ce qui laisserait supposer l'implication dans du trafic.

Moi c'tait plus c'tait après l'école ou en dehors de l'école carrément, ou à l'école, mettons disait à fin de l'école mettons justement disait à fin de l'école hé as-tu du pot blablabla.... J'disais soit tu viens le chercher à soir ou soit que j'peux te l'amener demain. Mais à mettons y disait j'te l'amène demain, c'est simple c'est pendant la journée que les chiens y viennent pis toute, t'é moé c'que faisais c'é demain matin j'te donne ça

drette demain matin en arrivant pis si tu te fais pogner tu t'arranges avec, tu sais pas c'est qui, st'un bonhomme dans rue qui te l'a vendu tsé, tu sais, tu fais pogner avec c'est pas mon problème pis c'est pas moi qui te l'a vendu, c'est carrément ça. Sinon j'amenais jamais, j'aurais jamais traîné du pot sur moi à l'école au cas où que quelqu'un en veulent. (Sébastien)

Ah oui, mais à l'école, les fins de semaine, en dehors, n'importe où. Tsé le monde y me disait une journée d'avance oui demain veux ça ça ça faque que fait, Ok ben tu le prends le matin quand j'arrive pis c'est toi qui garde ça pis si tu te fais pogner ben c'est ton affaire c'est pas moi qui va payer pour. (Thomas)

Non ça m'arrivait, mais j'aimais plus prendre les numéros pis tu viendras me voir après l'école. Tsé, surtout que j'finissais à 4h25, non à 4h15, j'aimais mieux attendre après que me faire pogner. J'ai compris ma leçon à l'Aubier. Tu te fais pogner deux fois, t'arrête un peu ou sinon j'arrivais le matin avec pis si t'é pas là j'ai jette, j'en ai rien à chier. J'me ferai pas pogner pour ça. Le matin j'arrivais tu viendras me rejoindre dans toilettes pis là, c'est là que ça se passait, sinon je les flush, j'veux pas me faire pogner. C'tait rare que ça arrivait. (William)

Selon les adolescents interviewés, les probabilités d'être pris diminueraient si une personne porte seulement une petite quantité de drogue sur elle (quantité pour fumer le midi par exemple).

C'est également pour cette même raison, que d'autres jeunes vendeurs parlent d'un autre moyen d'adaptation apparenté: cacher la drogue à vendre. Bien sûr, tous les trafiquants cachent leur drogue, mais cette dissimulation constitue un défi particulier en milieu scolaire. En effet, ils expliquent camoufler les substances à transiger dans les toilettes ou ailleurs, ou dans un sac anti-odeur. Aussi, une jeune a mentionné que laisser la drogue à vendre dans une voiture sur le stationnement de l'école était une bonne idée, puisque l'autorité scolaire n'aurait pas le droit de fouiller les véhicules des étudiants. Toutefois, aucun des jeunes rencontrés n'ayant de véhicule, ce moyen de protection n'était visiblement pas disponible pour eux.

On avait une place euh...dans la toilette des filles, qui avait genre une brique de décoller, faque moi je cachais tout cela là, faque au moins je me disais, y'était au courant, pis si je perdais de quoi c'est sûr que je rembourse, mais j'aimais mieux faire ça de même que si y pogne ça là, mais au moins c'est pas moi qui l'a. (Sophie)

Ouais. J'avais un sac euh qui coûtait genre... 50 piastres, ostie d'sac, mais y'était inodorant genre. C'tait l'fun c'te p'tit sac-là, mais euh zéro subtilité crrrouch (rire) Tu peux pas l'mettre nulle part là mais... c'tait l'fun pareil pour d'la drogue là, mais... (Christophe)

C'est un stress. Pis ça, ben on a développé des techniques là, dans l'antisudorifiant, anti-sudorifique là. T'enlèves l'affaire, tu en mets dedans, tu le mets entre les deux-là, t'as développé des p'tits trucs, mais euh faut être beaucoup caché dans le casier là, ça revire de même les métaux là. Y'a plein de p'tits trucs qu'on a développé, mais euh y'en a qui s'font pigner pareil, ça tsé sûr. (Christophe)

En outre, ils expliquent que ne pas avoir de substances illicites sur eux durant les heures de cours diminuerait les probabilités d'être fouillés, mais surtout empêcherait qu'ils soient accusés de trafic de stupéfiants, ce qui serait le cas s'ils étaient trouvés en possession d'importantes quantités de drogue.

Finalement, certains des jeunes vendeurs rencontrés ont fièrement explicité une astuce inventée pour déjouer la surveillance, et particulièrement les fouilles: une bonne paire de *boxer serré* ou pour les filles, un soutien-gorge. Effectivement, ils expliquent que l'école serait en droit de fouiller tout élève suspecté d'être en possession d'une substance illicite, mais que ce droit se limiterait au casier, sac d'école, sacoche, poches de vêtements, casquette et autres biens. Selon eux, il serait ainsi impossible aux directions d'école de fouiller les sous-vêtements ou de faire déshabiller complètement l'élève. Dans ces circonstances, les jeunes vendeurs utiliseraient le *boxer serré*, le mot «serré» revêtant ici toute son importance, puisqu'ils précisent que les directions d'école pourraient leur demander de sauter pour vérifier la présence de substances illégales cachées dans leurs sous-vêtements et/ou vêtements.

Euh les fouilles euh on, ça commence, ben y nous fouille toute quand y nous fouille. Au début y nous pognait, mais là sont... on a compris tsé, peuvent pas nous fouiller les parties toute ça, c'est tout l'temps là qu'on met ça. Si ça peut t'aider là (rire). Visez les boxers (rire) (Christophe)

C'est sûr que si j'me promenais avec quelque chose des poches à l'école, c'est sûr que c'tait pas dans mes poches, c'est sûr que c'tait dans mes boxers ou des affaires de même. J'gardais pas ça à portée de tout le monde mettons. (Thomas)

Dans mes boxers souvent, sinon j'allais le cacher parce que quand ils te fouillent ils te font venir dans le bureau. Avant, j'arrêtais aux toilettes, pis je le cachais dans les toilettes. Oui, parce qu'ils te fouillent pas sur place tout le temps, y'arrivent pas dans la classe pis y te fouillent faque t'as le temps de le cacher, de le mettre à quelque part d'autre. Sinon tu le mets dans tes boxers, c'est clair. Y font sauter là, y nous font sauter parce qu'on a des boxers louses là, ça tombe, mais avec des boxers serrés c'est correct. (Simon)

Comme le mentionne Simon, le système de surveillance des équipes-écoles présenterait quelquefois des failles dans leur processus de répression, failles que les jeunes rencontrés ne manqueraient pas d'utiliser. En effet, permettre à un jeune, suspecté d'être en possession de stupéfiants, d'aller à la salle de bains entre la classe et le bureau de fouille, ce serait lui donner la chance de se débarrasser des produits illicites. Ou encore, comme Édouard le mentionne plus haut, lorsque tous les jeunes sont regroupés au dépanneur pour acheter au vu et au su de tous, et que rien n'est tenté pour arrêter le trafic, il y aurait là aussi une faille. Évidemment, les jeunes vendeurs rencontrés disent apprécier ces défaillances du système, car elles leur permettraient de poursuivre leur trafic sans conséquence.

Dans un autre ordre d'idée, spontanément, durant l'entrevue, tous les jeunes rencontrés, sauf un, ont mentionné utiliser le cellulaire comme moyen de communication, tant avec leurs clients qu'avec leur fournisseur. Lorsque questionnés sur leurs habitudes de vente avant l'avènement de cette technologie, aucun n'ayant connu cette ère, ils ne pouvaient donc parler des différences avant/après. Néanmoins, leur discours apporte un éclairage sur le rôle central joué par cet instrument, aussi bien dans leur pratique de vente, que pour éviter d'être appréhendé. Comme décrit plus haut, les messages textes seraient utilisés pour communiquer durant et entre les cours, leur permettant ainsi de s'aviser s'il survenait un évènement dans l'école, comme la venue du chien renifleur ou autre. De cette façon, chacun aurait le temps de réagir en cachant ou en se débarrassant des produits illicites.

Pis aujourd'hui y'a des textos partout, faque tsé a mettons les chiens sont passés dans ma classe fais attention nan, y'a ben des affaires de même, pis y font pas toutes les classes en plus faque..... (Karine)

Aussi, ils expliquent que le cellulaire leur facilite la vie, car il permettrait de communiquer entre eux pour organiser des transactions à l'intérieur même de l'école et ce, sans qu'aucune parole ne soit échangée.

Non je m'étais acheté un téléphone euh pas de contrat, ben pas de contrat ben c'est genre à carte là comme ça té y'a personne qui peut voir qu'est-ce que tu écris pis toute là. Faque je m'étais pogné un téléphone pis y me textait tout le temps là. Même que des fois je disais genre à 11h15

va dans toilettes là. J'allais dans les toilettes pis je passais là. Oui j'ai tout le temps fait ça par cellulaire (Édouard)

C'est de plus en plus c'est ça, si t'as pas de téléphone aujourd'hui tu vas avoir de la misère à vendre pis tu vas avoir de la misère à t'en acheter aussi parce que veut veut pas, c'est pas en parlant dans l'école que....hé t'as-tu de de la drogue là.... (Karine)

Ou encore, comme chez plusieurs adultes, ils disent l'utiliser comme instrument de travail. En effet, comme l'explique Jonathan, il lui semble impossible de réussir dans le trafic si le vendeur ne possède pas de cellulaire lui permettant d'être joint en tout temps. Plusieurs ont mentionné cette réalité qu'un vendeur se devait d'être disponible pour répondre rapidement aux demandes de drogues de ses clients, sans quoi ceux-ci se tourneraient vers un autre trafiquant.

Ben sinon, c'est compliqué tu vends t'arrêtes pis tu recommences, c'est compliqué. Faut que tu reparles à du monde que je parlais, que maintenant c'est dur que j'leur parle à cause que j'ai pu de cell. Je peux pu texter personne, parce que avant c'est de même que ça marchait. Si tu veux vendre faut que t'aies un cell, parce que sinon y'en a un qui veut t'en acheter, t'é pas chez vous pis y t'appelle chez vous euh t'é pas là comment tu veux vendre. Faque là c'est pour ça. (Jonathan)

L'avènement du cellulaire semble obliger les deux clans à repenser leur façon de faire. Alors qu'il paraît faciliter et être partie intégrante de la vie des jeunes vendeurs, il contraindrait les établissements scolaires à redoubler d'efforts dans la prévention situationnelle pour contrer la vente de stupéfiants entre leurs murs, puisque les jeunes vendeurs et autres élèves l'utiliseraient pour communiquer des informations sensibles, comme par exemple la présence de chiens renifleurs dans l'école, ou autres.

Ces constats semblent confirmer la théorie des opportunités de Clarke et Felson (1993) qui expliquent qu'un crime peut se produire si, dans un même lieu et au même moment, il y a présence d'une cible et d'un contrevenant prêt à commettre l'infraction et ce, en l'absence de gardiens. Effectivement, on observe que les jeunes vendeurs (contrevenant) ont facilement accès à des clients (cible) sur leur lieu d'éducation, que l'école (gardien) ne s'impose pas comme un gardien assez menaçant en raison des failles de son système de surveillance; cette conjoncture permettrait ainsi au trafic de s'opérer.

De même, la théorie du choix rationnel de Cornish et Clarke (2014) explique qu'un criminel choisira de commettre un crime s'il évalue que les gains sont supérieurs aux pertes encourues. Ce calcul serait ainsi rationnel, dans le sens que le délinquant serait en mesure d'expliquer le raisonnement l'ayant amené à faire le choix du crime (Vellani, 2007). Appliquée aux écoles secondaires, cette théorie du crime suppose que les jeunes vendeurs choisiraient le trafic de drogue en raison des gains facilement accessibles et des faibles probabilités de conséquence. Donc, le gros défi des institutions scolaires semble être de se présenter comme un gardien fiable et menaçant, afin d'ébranler l'équation de ces jeunes vendeurs en mettant en place des moyens efficaces de prévention situationnelle. En effet, actuellement, le calcul coût/bénéfice des jeunes vendeurs semble les amener à continuer dans la voie du trafic, en raison des moyens d'adaptation qu'ils ont créés pour passer entre les mailles du filet.

Bref, les jeunes vendeurs semblent devoir user d'ingéniosité pour limiter les probabilités d'être appréhendés en flagrant délit de vente ou en possession d'une importante quantité d'une substance, confirmant ainsi à la direction de l'école leur activité de trafic. Mais ce trafic au sein des institutions scolaires cacherait une facette plus sombre: la violence. En effet, même si aucune étude recensée ne mentionne la violence dans les pratiques liées à la vente chez les étudiants scolarisés, les adolescents rencontrés ont abondamment expliqué les raisons de cette violence et sa forme.

3.3.3 La violence dans le réseau de vente chez les adolescents scolarisés, telle que vécue par les jeunes vendeurs

Un autre thème intéressant qui se dégage de ces entrevues individuelles, c'est la notion de vendeur « légal » et « non légal ». On ne parle pas ici en termes de légalité au sens de la loi, mais plutôt en termes de légitimité systémique du droit ou non de vendre sur un territoire donné. Plusieurs jeunes ont expliqué que vendre « légalement » signifiait acheter sa drogue de groupes criminels organisés et non pas auprès de fournisseurs indépendants. Ainsi, les jeunes vendeurs « légaux » auraient le droit de vendre en certains lieux, alors que les « non légaux », si c'était connu, encourraient des problèmes s'ils vendaient à certains endroits.

Les avantages les plus souvent exposés, par les jeunes trafiquants, d'être « légal » consisteraient à avoir droit à une protection contre les violences ou les vols subis au cours des activités de vente. En effet, selon les expériences qu'ils ont vécues, ils expliquent que la violence serait présente au sein du milieu de vente des adolescents. Ils relatent percevoir des risques de se faire voler la drogue à vendre, de se faire tabasser suite à ce vol, de se faire battre parce qu'ils ne vendent pas « légalement », et certains auraient même battu un client qui n'avait pas payé ses dettes. Pour certains jeunes vendeurs, le fait de vendre « légalement » semble les prémunir, jusqu'à un certain point, contre les trois premiers types de violence. En effet, ils expliquent que si un vendeur « légal » était volé ou battu, le groupe organisé derrière ce dernier enverrait des membres du groupe défendre ce vendeur (bataille, violence): c'est ce que les jeunes rencontrés appellent « avoir des backs ». Le simple fait d'avoir des « backs » leur assurerait une protection, mais s'ils n'en ont pas parce qu'ils ne sont pas « légal », ils expérimenteraient un risque plus élevé d'être violenté, tel que l'a vécu Thomas.

Y'a comme des « légal » si on veut. Des Hells, des affaires comme ça. Les gros « légal » mettons..... Faque quand tu vends pis que tu vends pour un gars qui normalement t'es pas supposé vendre de même, ben tu te fais rechercher, pis le monde y te cherche, pis y veulent pour qui tu vends, pourquoi tu vends. Si si tu répons pas y vont te taper, y vont faire tout ce qu'ils veulent, pis peux pas rien faire. Tu peux pas dire à police ouais j'me suis fais taper euh par ça, ben là pourquoi, ben là parce que vendais ça pis que y étaient pas d'accord. Ça marche pas faque tu peux pas vraiment rien faire contre cela. Quand tu te fais chercher à un moment donné, tu regardes aux 5 minutes derrière toi, pour voir qu'on te suit pas. J'suis passé par là. Faque, je tiens beaucoup, fais surtout attention à ma peau. J'faisais attention, aux 5 minutes j'regardais derrière pis....j'restais jamais tout seul à la même place parce que si y'en avait un qui arrivait pis qui me voyait pis que j'tais. Pis à un moment donné, c'est sûr que si j'avais été là, à c'te place là au mauvais moment c'est sûr que j'pense qu'en ce moment je serais pus en vie. (Thomas, pas « légal »)

Pis eux autres dans le fond (les ceux en bas de monsieur X) quand que y'arrive de quoi, comme mettons moi découvre que tu vends de la drogue pis moé j'vends d'la drogue pour un « légal », j'vas aller te voir pis blablabla, j'vas te dire peux-tu t'acheter pour, pour 5\$ ou whatever, je le connais pas, pis si y fait OK pis toute, c'est bon. Pis juste en voyant le pot, tsé le pot yé genre pas pareil, veut veut pas, y'é eux autres y prennent pas tout le temps le même, mais j'veux dire genre y prennent du pot qui vont reconnaître pis qui vont savoir qui te l'a vendu ça pis blablabla. C'est ça moi j't'achète pour 5\$ pis après ça j'te dis je regarde ça pis t'é pas « légal » blablabla, j'm'en vas dire ça à un des monsieurs ou whatever, pis eux autres y s'arrangent pour que la personne se fasse enlever tout son stock. Carrément ou passe, tsé....on va aller faire un

tour tsé là on va aller faire un tour en arrière du bloc tsé ou tsé n'importe quoi. (Sébastien, « légal »)

Bref, on constate, grâce au vécu des jeunes rencontrés, que la violence semble bien présente au sein du réseau de vente dans les écoles secondaires, bien qu'à un degré moindre, puisque aucun des jeunes interviewés n'a nommé posséder une arme. En effet, dans leur étude, Korf et coll. (2008) ont mentionné que tous les types de vendeurs répertoriés (vendeur de cannabis seulement, vendeur de drogues festives et commerce de rue) disaient posséder une arme, mais cette étude interrogeait des jeunes détenus par les services sociaux, suite à un agir délinquant. Vraisemblablement, ces adolescents détenus présentent des profils délinquants plus sévères que les jeunes vendeurs toujours scolarisés. Également, Paquin (2009) a rapporté la présence de violence (victimisation et perpétration de violence physique) au sein de son échantillon de vendeurs adolescents, mais ceux-ci étaient soit des décrocheurs scolaires, soit des jeunes contrevenants. La violence décrite par Paquin (2009) s'apparente à celle rapportée par l'actuel échantillon (participer à des batailles, recevoir des coups de poing ou de pied, être tabassé). On peut donc croire que notre échantillon de jeunes toujours scolarisés se rapproche, dans son comportement de violence ou dans la violence vécue, des participants de Paquin (2009) qui étaient, pour leur part, des délinquants institutionnalisés ou des décrocheurs. Étienne explique comment il a été témoin de violence et l'impact que cela a eu sur lui, alors que Jonathan relate un épisode où il a lui-même tabassé un jeune qui l'aurait dénoncé.

Ceux qui sont ouverts, y peuvent vendre à même place, sont corrects, mais les autres non pas pantoute, tu vends à sa place y peuvent te pèter une jambe. J'ai ai vu faire, j'ai trouvé ça drôle. Mais après quand j'tais pu geler j'ai pu trouver ça drôle. (Étienne)

Ça dépend, la personne qui va le voir, c'te personne-là qui a voulu me dénoncer c'est moé qui l'a recroisé dans rue, pis euh...j'tais, quand je l'ai recroisé je lui ai demandé t'en veux-tu d'autre du pot, y m'a fait ouais, on est été à l'arrière du McDo, on était pas loin de là, pis c'est là qui en a mangé une. C'est de même que ça marche, si tu veux pas te faire casser ta gueule, t'as rien qu'à acheter pis tu fermes ta gueule. (Jonathan)

Néanmoins, aucune étude répertoriée n'a fait mention de violence au sein des réseaux de vente en milieu scolaire, mais l'actuelle recherche semble confirmer son existence au sein d'une tranche de consommateurs jugés moins hypothéqués. En effet, comme l'illustrent les citations

précédentes, les jeunes vendeurs rencontrés auraient été les auteurs ou les témoins de violence physique. Plus précisément, cinq jeunes trafiquants interviewés ont raconté qu'ils auraient tabassé un client ou un autre vendeur « non légal », alors qu'un autre aurait assisté, sans participer, à de tels actes. Onze jeunes rencontrés ont dit percevoir un risque réel de violence physique inhérente au milieu de la vente. Ces actes de violence seraient en lien avec les répercussions survenant en cas de vols de drogue subits par un vendeur « légal », avec un client qui dénoncerait un vendeur ou encore, en raison des dettes d'un consommateur. La violence perçue surviendrait donc entre vendeurs et clients ou entre trafiquant « légal » et « non légal ». Aucun des participants à l'étude n'a fait mention de violence initiée par les clients. Ces propos semblent donc illustrer que la violence dépasserait la simple menace et serait concrètement vécue par les différents protagonistes du réseau de vente à même les écoles secondaires. Alors que la littérature semblait percevoir ce marché comme moins sombre en raison du fait que ses vendeurs sont des jeunes toujours scolarisés, la réalité dépeinte par les trafiquants rencontrés paraît être tout autre. Il faudra continuer d'étudier la question de la violence au sein des marchés de la drogue chez les adolescents, scolarisés ou non, afin de mieux saisir la complexité de cette réalité.

Également, selon les adolescents rencontrés, des adultes criminalisés contrôleraient une bonne part du marché, en offrant protection et meilleur produit aux jeunes prêts à vendre « légalement », moyennant un coût d'achat de base plus élevé. Toutefois, comme certains jeunes l'ont mentionné et expérimenté, il est possible de vendre sans être « légal », mais il serait alors plus prudent de se consacrer exclusivement à la vente de cannabis plutôt qu'à la vente d'amphétamines, afin de diminuer le risque d'être violenté.

L'une des jeunes filles trafiquantes rencontrées dans le cadre de cette étude a expliqué sa crainte de la violence propre à ce milieu, et que cette peur était l'une des raisons expliquant son choix de ne pas vendre à des personnes plus âgées qu'elle: étant une fille, elle se considérait comme une victime plus facile. La prochaine section explore le vécu des jeunes filles ayant choisi de transiger des drogues au sein de leur milieu scolaire.

3.3.4 Les particularités de l'expérience vécue par les adolescentes trafiquantes

Seulement deux jeunes filles s'adonnant aux activités de trafic ont été rencontrées dans le cadre de cette étude. Une troisième a été sollicitée, mais elle a refusé de participer à la recherche. Il est donc évident que les prochaines lignes devront être considérées comme des pistes de réflexion, en raison du petit nombre de sujets s'étant exprimés, surtout que la majorité du contenu provient du vécu de Sophie. Néanmoins, l'expérience racontée jettera un premier regard sur cette réalité peu connue de la vente au féminin chez les adolescentes.

Sophie a exposé sa peur d'être violente si jamais elle était victime du vol des substances qu'elle vend. Elle étaye ainsi les propos des garçons sur la réalité des vols au sein des trafiquants, mais elle précise en outre qu'elle perçoit qu'il y a un plus grand risque pour elle d'être violente en raison de son sexe. Par contre, Thomas a expérimenté la situation inverse lorsqu'il exprime que le fait d'être une fille préserverait plutôt contre des formes de violence, en raison du tabou sur la violence envers les femmes ayant cours au sein des gangs criminalisés.

J'tais plus vendeuse chez les jeunes, sais pas j'aurais eu d'la misère à vendre à plus vieux que moi, peur aussi que, j'sus une fille de un, pis j'sus jeune, c'est facile de me pogner pis de me pogner toutes mes affaires, mais au niveau des jeunes y'a un respect quand même, à part pour le vendeur (son dealer de qui elle prenait la drogue). (Sophie)

Oui oui. Tsé y'a un gars qui est débarqué avec son boss si on veut, pis son boss y fait partie comme des Hells. Pis y'a pogné mon ex à la place, faque là vu que c'tait une fille y'on comme fait ok, c'est moins pire, là c'tune fille, on touchera pas à une fille. Si j'aurais été là ostie qui m'aurait ramassé. (Thomas)

Qui a raison? Les deux façons de comprendre le phénomène trouvent des échos, puisqu'il est assez connu qu'il existe une règle informelle dans le milieu criminel et des gangs, qui dit qu'un individu ne peut pas faire de mal à une femme ou un enfant. D'un autre point de vue, cette règle ne sera jamais suivie par tous; la peur expérimentée par Sophie est donc bien réelle, car elle ferait une victime plus facile que ses acolytes masculins, en raison de son sexe et de sa moins grande force physique. Les quelques études réalisées sur la vente au féminin expliquent cette réalité à laquelle sont confrontées les femmes trafiquantes; elles doivent user d'intelligence et

d'autres moyens relationnels pour se protéger de cette violence inhérente au marché de la drogue. Toutefois, Denton et O'Malley (1999) expliquent que les femmes trafiquantes qu'ils ont rencontrées, utilisent la violence au même titre que les hommes, tandis que Hutton (2005) confirme que le risque de violence est davantage présent pour les filles, mais qu'elles y remédient en s'affiliant avec d'autres vendeurs qui les protègent. Cependant, Hutton (2005) explique aussi que les femmes écotent d'un traitement différent de leur distributeur, que leurs équivalents masculins. Les craintes vécues par Sophie trouvent donc écho dans la littérature, mais l'expérience devra continuer d'être étudiée pour documenter l'existence ou non de ce type d'agression. Il est surtout important de prendre en compte que la peur d'être violentée ou le fait d'avoir été violentée occupe une place plus importante dans le discours de Sophie, que dans les propos des autres participants.

En effet, elle relate aussi avoir subi de la violence psychologique et physique de la part de son *dealer*, alors qu'aucun des jeunes hommes rencontrés n'a mentionné avoir vécu de la violence entre lui et son fournisseur. Karine, quant à elle, n'a pas fait mention de violence subie.

Ben au début y me parlait juste verbalement, ça touchait, mais tu te disais ok j'va vendre plus pis toute, pis un moment donné y te pognait, y te serrait, y te brassait un peu. Mais jamais y m'a frappé ou quelque chose comme ça, y m'a poussé un moment donné, mais je me suis pas fait battre. Mais c'tait à ce moment-là que j'ai fait là OK, mais c'est dur sortir de là quand tu es entré là c'est.....j'ai vendu quand même un boutte pour lui. (Sophie)

Une autre caractéristique qui émerge du discours des deux filles et qui semble définir la vente opérée par une adolescente, serait qu'elles attireraient davantage une clientèle d'adolescentes. En effet, les deux filles rencontrées ont expliqué que d'être de sexe féminin favorisait un lien de confiance des consommatrices à leur égard. De plus, Sophie a relaté que le fait qu'elle soit une fille avait, selon elle, contribué à son recrutement comme vendeuse, puisque son *dealer* désirait accroître sa clientèle féminine et qu'il percevait qu'une trafiquante avait moins de probabilité de le voler lui, qu'un vendeur de sexe masculin.

Moi c'est ça, moi ma clientèle, ce qu'aimait Marcel c'est que j'attirais beaucoup de filles parce qu'avaient confiance, pis toute, parce que c'est

pas toute les filles, oui y'en a qui consomment, mais elles sont pas toutes à l'aise d'aller voir un gars, yé t'as-tu de quoi pis toute. Mais moi je rendais ça à l'aise, ok c'est beau, tsé nan nan nan. (Sophie)

Parce que j'tais une fille peut-être hahaha, peut-être parce que j'tais une fille y se disaient on va acheter à elle, elle me crossera pas là. (Karine)

Ben niveau masculin, moi je vendais plus aux gars, mais sont méfiants pareil parce qui se dit ah t'es une fille peut-être que tu me vends d'la marde. C'est vraiment spécial le milieu mais moi.....c'tait pas, le gars y m'a engagé parce que j'tais une fille, pis que, moi j'sus sûr que c'est à cause de ça, pis que c'est juste ça. Parce qui engagent moins de gars parce que les gars sont crosseurs. (Sophie)

Également, les filles ont mentionné l'existence d'une certaine séduction entre la trafiquante et ses clients masculins. Karine a nommé qu'elle croyait que cette réalité était bien présente, mais qu'elle-même ne l'avait pas vécue. Par contre, Sophie relate avoir reçu des avances sexuelles de son *dealer* et de certains clients. Ce genre de jeu de séduction client/vendeur n'a jamais été évoqué par les dix trafiquants masculins interviewés.

Ben certains (clients) qui cruissent là tsé vu que, tu me fais-tu ça pour ça, non j'embarque pas dans ces choses-là. J'tais vraiment sérieuse, moi vend, vend that its. (Sophie)

Pour Marcel (son dealer) oui, y s'est essayé pas mal de fois, mais je veux pas, je voulais pas euh.....Oui c'est ça je pense que c'est là qui a commencé à être plus sec avec moi, moins poli, moins, d'après moi j'tais pas la première avec qui il s'essayait. (Sophie)

Bref, Sophie résume bien l'expérience d'être une fille dans ce milieu, lorsqu'elle dit gagner sur les deux tableaux: le fait d'être de sexe féminin augmenterait le sentiment de confiance entre les acheteuses potentielles et elle-même, ce qui favoriserait la vente, mais également, être une fille drainerait les clients masculins puisqu'ils auraient une attirance envers l'autre sexe.

Ben j'sais pas.....les filles ont confiance en toi, ceux qui t'achètent, tsé t'es une fille faque tu comprends leur point de vue, les gars ben sont attirés vers les filles faque c'est plus un, c'est un jeu de sexe des deux bords. (Sophie)

En terminant, rappelons avoir déjà fait état que les acheteurs ont une perception fort différente de la trafiquante féminine, comparé à son homologue masculin. Alors que les activités de vente

d'un gars seraient acceptées par le groupe de consommateurs, les filles, pratiquant ces mêmes activités de trafic, se verraient jugées par les consommateurs (section sur la normalisation).

Ben des fois y trouvent (les autres jeunes) que je suis un peu fuckée là tsé, parce que vendre c'est quand même pas rien. Moi je trouve que c'est un peu banal là mais, c'est pas banal. Mais.....c'est ça..... (Karine)

T'é fuckée, t'é perdue d'la vie là. Ben ça.....ça dépend, ben j'dirais que même les consommateurs qui achetaient pour moi y font oui elle a un problème pour vendre là c'est mal vu. (Sophie)

Ben c'est sûr qui sont contents, y'ont tout le temps un vendeur proche. T'é mes amis y'étaient contents là. J'tais tout le temps avec eux autres, y'en manquait « ah Max » ok c'est sûr... (Édouard)

Effectivement, à quelques reprises, cette différence entre les sexes a été relevée dans la littérature, bien que peu d'études aient traité de trafic de drogue opéré par des femmes. La vente de stupéfiants chez les adolescentes est, quant à elle, un sujet quasi absent des recherches. L'expérience recueillie ici tend à confirmer la place occupée par les femmes au sein du marché de la drogue (Denton et O'Malley, 1999; Fagan, 1994) et semble démontrer de nettes différences entre les réalités vécues par les gars et les filles et ce, dans un même réseau, avec des tâches identiques à accomplir.

Il est aussi possible d'établir des liens entre les diverses situations vécues par les adolescentes rencontrées et la littérature, puisque celle-ci présente les marchés de la drogue, dont son trafic, comme un univers où l'hégémonie masculine est omniprésente et où les trafiquantes utilisent des moyens relationnels différents de leurs acolytes masculins pour réussir dans ce milieu (Denton et O'Malley, 1999; Hutton, 2005). Toutefois, aucune étude recensée ne s'est intéressée spécifiquement à la perception et au lien unissant le client et un trafiquant de sexe féminin. Hutton (2005) a exploré les liens et les relations entre des femmes trafiquantes, leurs acolytes vendeurs et leurs distributeurs, tandis que Denton et O'Malley (1999) se sont intéressés aux femmes qui réussissent dans le domaine du trafic. Ces deux études concluent que la vente de stupéfiants est un univers masculin, au sein duquel les femmes doivent faire face à des défis importants pour y trouver une place. Les deux jeunes trafiquantes rencontrées pourraient être

victimes de ces perceptions relatives au fait que la vente de drogue est un domaine réservé aux hommes, en raison de sa nature propre (crainte de violence entre autres).

Ce jugement perçu par les deux filles trafiquantes, de la part des étudiants consommateurs à leur égard, ainsi que les jeux de séduction que Sophie a vécu, se rapprochent de ce que Schemenauer (2012) a explicité dans son étude portant sur la vision des services douaniers américains, sur les femmes impliquées dans le commerce de la drogue entre l'Amérique du Sud et les États-Unis. L'auteur explique que ces femmes, actives dans ce secteur du marché de la drogue (transport), sont souvent perçues soit comme des victimes/madones ou soit comme des vamps/putains. Les «victimes/madones» reçoivent cette étiquette pour trois raisons: 1) elles risquent la mort en transportant la drogue par ingestion; 2) elles sont dans ce domaine en raison de conditions de vie difficiles ou elles sont des mères célibataires; 3) elles sont là par naïveté; tandis que les deuxièmes, les «vamps/putains», hériteraient de cette appellation parce qu'elles utiliseraient des ruses telles que: 1) mettre en valeur leur attributs féminins pour exploiter l'intérêt des hommes douaniers; 2) faire semblant d'être une mère pour diminuer la surveillance; 3) se vêtir comme une femme d'affaires pour déjouer la détection; 4) flirter avec les douaniers.

Ici, les acheteurs adolescents semblent voir ces étudiantes trafiquantes comme des victimes de leur consommation, plutôt que comme des personnes ayant fait le choix d'opérer ce trafic; vision absente de la perception des vendeurs masculins rencontrés. Également, Sophie parle d'un jeu de séduction entre elle et les clients et entre elle et son *dealer*, ce qui semble la rapprocher du type «vamp». Pour sa part, elle ne se perçoit pas ainsi et n'agirait pas comme tel, mais c'est comme si les hommes (acheteurs ou *dealer*) entretenaient ce préjugé à son égard.

Ce qui est toutefois nouveau, ce sont les propos relatant l'expérience qu'une trafiquante attirerait une clientèle d'acheteurs de sexe féminin. Également, le jeu de la séduction avec la clientèle de sexe masculin, ainsi que l'aspect protection que pourrait générer le fait d'être une femme, devront être approfondis. Ces réalités exposées seraient-elles propres au monde adolescent ou s'étendent-elles au monde adulte? Il serait pertinent de poursuivre ces explorations, afin de mieux comprendre l'ensemble des enjeux et des réalités vécues par ces femmes pratiquant le trafic de stupéfiants.

3.3.5 Conclusion

En somme, il semble exister un marché de la drogue propre aux écoles secondaires, puisque les jeunes trafiquants rencontrés ont raconté leur expérience de vente dans un tel lieu et que celle-ci se pratiquerait aux abords ou dans l'école elle-même et s'adresserait en exclusivité, ou presque, aux étudiants. En raison de l'illégalité de cette activité, les vendeurs interviewés expliquent qu'ils ont dû user d'ingéniosité pour parvenir à opérer leur trafic malgré les éléments de prévention situationnelle mis en place par leur milieu scolaire. En effet, ils relatent qu'ils ont dû analyser leur environnement afin d'élaborer des stratégies de vente gagnantes, avec un minimum de risques d'être pris. Pour ce faire, ils expliquent avoir utilisé les failles du système, mais aussi leur réseau de contacts, c'est-à-dire les élèves consommateurs via le cellulaire. Le téléphone ferait, selon eux, dorénavant partie de la vie en société et, de même qu'il est essentiel au travail pour plusieurs, les jeunes vendeurs adopteraient aussi cette façon de fonctionner.

Également, cette section a mis en lumière l'existence de la violence au sein du marché de la drogue dans les écoles, marché pourtant décrit, dans la littérature, comme plus sporadique et moins organisé. Ce qui semble démontrer que les étudiants vendeurs ne sont pas aussi éloignés, que les écrits le laissent supposer, des jeunes décrocheurs scolaires ou des jeunes pris en charge par les services sociaux. Bien au contraire, leur marché respectif se ressemble au niveau de la violence, seul le lieu diffère (rue versus école). Finalement, les particularités de l'expérience féminine rapportée, confirment des lacunes importantes dans les connaissances sur le trafic opéré par les femmes. Avec les bouleversements dans les rôles traditionnels, on devrait observer de plus en plus de femmes opérant de tel trafic et s'immisçant dans cet univers jadis réservé aux hommes. Il sera donc primordial de porter une attention particulière à cette réalité, dans les futurs projets de recherche.

Même si le combat semble perdu d'avance, les milieux scolaires parviennent à prendre des jeunes vendeurs en flagrant délit ou en possession d'une quantité suffisante de stupéfiants pour justifier une accusation de trafic. Comment les établissements scolaires interviennent-ils une fois le jeune vendeur intercepté? Et surtout, comment ce même adolescent réagit-il aux interventions de son milieu d'éducation? La prochaine section aborde cet aspect de la question.

3.4 Les interventions en milieu scolaire vues par les jeunes vendeurs

Comme la recension des écrits l'a rapporté, les écoles secondaires du Québec ont l'obligation de se doter de règlements internes, pour régir leur milieu de vie. Généralement, les écoles adoptent comme règle l'interdiction d'être sous l'effet d'un produit psychoactif, d'être en possession d'une telle substance et d'en consommer ou d'en vendre/faire le trafic sur son territoire. Ces règles de vie sont remises aux élèves en début d'année scolaire. Afin de répondre au quatrième objectif de recherche, les participants interrogés exposent, dans cette section, leur point de vue sur les différentes mesures d'interventions/répression mises en place par le milieu scolaire (prévention, caméras de surveillance, équipes cynophiles, protocole en toxicomanie) et s'expriment sur les sanctions qu'ils aimeraient voir imposer, ainsi que sur leur application par les différents intervenants impliqués (école, policiers, parents).

3.4.1 Point de vue des jeunes vendeurs sur les différentes mesures d'intervention mises en place par l'école secondaire

3.4.1.1 Prévention

Premièrement, trois jeunes rencontrés ont exprimé qu'un moyen aidant pour tenter de décourager la consommation, et au final l'implication dans le trafic, serait l'intensification des programmes de prévention à la fin du primaire et/ou au début du secondaire, car ils affirment qu'actuellement, les campagnes de prévention manqueraient leur cible. De plus, selon eux, l'objectif devrait être d'explicitier les dangers réels de la consommation de drogues, afin de permettre aux jeunes un choix éclairé en regard de la prise ou non de stupéfiants (approche de réduction des méfaits), plutôt que d'utiliser des messages de prévention prônant le choix de la non-consommation des substances psychoactives (approche d'abstinence).

Oui c'est ça mais c'est juste d'en parler au primaire, pis de dire, t'expliquer dans le fond pas ah la drogue c'est mal, prenez pas de drogue, juste de.....faire la prévention, de dire aux jeunes genre faites attention à ce vous prenez pis.... Justement montrer c'que c'est réellement, pas dire st'une pilule du bonheur là tu vas être heureux blablabla, pis ça te brise les cellules dans le cerveau. T'é ça fait pas rien que cela tsé, dirais

d'expliquer exactement c'est quoi ça fait pis tout pis... moi j'te dis que ça serait la meilleure idée, secondaire 1 là. (Sébastien)

Ouais y vont trouver ça fatigant, mais oui plus jeune parce que tu leur, quand la dentiste te dit de te brosser les dents tsé c'est tannant. T'é y'avait comment elle s'appelle la hygiéniste dentaire a venait nous voir, ça pourrait être la même chose, aller faire des messages, ben des messages concrets, par juste genre c'est mal, ne pas consommer. Avec des affaires qui comprendrait, mais qui serait sérieux. Nous autres c'tait y'avait pas ça, ça venait nous dire que la drogue c'tait mal pis tu peux te faire arrêter pour ça, that its that all.....Ça serait plus le fun une capsule d'information comme on a ici des fois. On a, icitte aux adultes on a beaucoup de des capsules d'informations, que ce soit sur la deuxième guerre ou sur peu importe. C'est super intéressant, s'ils pouvaient transformer ça pour les jeunes ce serait parfait, moi j'sus sûr ça ça allumerait des cloches. (William)

Les adolescents interviewés insistent sur la philosophie d'intervention qui serait primordiale dans l'échec ou la réussite des campagnes et des activités de prévention. Mais la prévention ne pourrait, à elle seule, enrayer la vente de drogue; les écoles ont donc à se doter de stratégies répressives pour contrer cette menace sur leur territoire. Comment les jeunes rencontrés considèrent-ils ces moyens se voulant dissuasifs?

3.4.1.2 Les caméras, surveillants d'école (guide-élève) et les équipes cynophiles

Comme souligné dans la section précédente, les jeunes vendeurs disent que les caméras compliqueraient la pratique de vente de stupéfiants, puisque la direction d'école ou les guides-élèves, selon le cas, voit ce qui se passe partout dans l'école, en temps réel, ou peut revoir ultérieurement les comportements rapportés. Ce moyen obligerait ainsi les vendeurs à repérer les caméras, pour ensuite choisir les lieux possibles de transactions. Également, les jeunes trafiquants interviewés relatent devoir composer avec la présence des guides-élèves (surveillants), dont la mission est d'empêcher toute activité interdite par l'école, entre autres la vente de drogue. Toutefois, force est de constater, à la lumière des propos des personnes rencontrées, que ces moyens (caméras et surveillance) paraissent insuffisants.

Faut que tu sois intelligent, faut que tu sois intelligent pis faut t'ailles un bon sens de l'observation là. Comme moi, y'était pas assez développé, ça s'est développé de temps en temps. Y m'ont expliqué à telle place y'a une caméra, à telle place y'a une caméra, telle place, telle heure y'a c'te personne-là. C'est comme compliqué dans l'école. (Jonathan)

Ben y'en a pas tant qu'ça des adultes. Y sont à des places, mais y sont pas partout. Vendre de quoi ça prend deux secondes, faque t'a le temps en masse. (Simon).

Il semblerait donc que les caméras rendent la vie plus difficile aux jeunes vendeurs en les obligeant à mieux s'organiser, et c'est fort probablement dans cette optique que certaines écoles ont fait le choix d'engager, à contrat, une équipe cynophile pour tenter de réduire la consommation, la possession et le trafic de drogue sur le lieu d'enseignement. Est-ce que cette initiative porte ses fruits selon les participants à la recherche?

D'abord, expliquons ce que sont les équipes cynophiles. Depuis quelques années déjà, certaines commissions scolaires ont fait le choix de recourir à des chiens renifleurs de drogues, comme moyen de prévention de la consommation et de la vente sur leur territoire (terrain et bâtisse). L'école fait ainsi appel à une équipe cynophile privée, composée d'un chien renifleur et de son maître, et n'appartenant pas ou plus au corps policier actif de la région. L'équipe cynophile déambule dans l'établissement scolaire afin de détecter des stupéfiants. Selon quelques-uns des individus rencontrés, ce nouveau moyen de dissuasion semble efficace pour détourner certains étudiants du trafic.

J'trouve ça con sérieusement la vente de drogues dans une école parce que.....parce que justement tu vas à l'école, c'est pour aller à l'école, pis tu le sais qu'a des chiens, tu sais l'école a check ça, j'trouve ça con carrément là, mais bon. (Sébastien)

Mais moi à ce moment-là je vendais pas je faisais juste fumer du hasch, mais y'avait beaucoup beaucoup beaucoup de monde qui vendait, surtout, c'est moins pire asteure à cause des caméras pis des chiens. Le monde amène plus leur p'tite 5 pour fumer le midi ou y le laisse dans leur char. Parce que sinon, t'a ben trop de chance de te faire pogner. Y'ont, pour les opérations qui font asteure dans école là c'est très bon parce qu'il y a pus personne qui veut vendre là. À moins que t'habite à côté pis j't'amène chez nous le midi mettons. (William)

Non parce que la police était toujours présente dans cette école-là, faque, mais à chaque fois, parce qu'il y avait genre les chiens deux fois par semaine, faque c'est à c'te moment-là que tu te faisais prendre ou pas. (Sophie)

Toutefois, comme le précise William, les chiens ne semblent pas empêcher la consommation lors des heures de pauses, entre autres au dîner, mais ils paraissent limiter la vente ou déplacer les activités de trafic hors des heures de cours. En effet, d'après les propos de certains jeunes rencontrés, la vente de drogue se réaliserait le matin, avant les cours, afin d'esquiver ce moyen répressif. De cette façon, la présence ou non de l'équipe cynophile n'affecterait en rien certains des jeunes trafiquants ayant participé à l'étude, car ils n'auraient plus de drogue en leur possession durant la journée. Mais les autres vendeurs interviewés continueraient à conserver sur eux des quantités de produits à transiger, puisqu'ils font le choix de vendre dans l'école ou dans les lieux publics avoisinants. Ils ont alors relaté qu'ils contourneraient, de deux manières, la présence de chiens renifleurs.

Premièrement, ils expliquent que, dans certaines écoles, les chiens renifleraient exclusivement les casiers/corridors; les jeunes feraient donc le choix de conserver la drogue à vendre sur eux. En conséquence, les participants rencontrés mentionnent qu'ils doivent choisir de vendre des substances faciles à cacher dans leurs sous-vêtements, comme les pilules d'amphétamines ou d'ecstasy ou encore du haschisch. Certains vendeurs auraient ainsi cessé de vendre du pot, en raison de l'odeur et du volume. Précisons que pour tous les adolescents rencontrés, consommer du cannabis sous forme de pot ou de haschich serait équivalent. En effet, le choix de fumer le cannabis sous l'une ou l'autre de ces formes dépendrait de l'offre ou de l'effet désiré, mais ils ne considéreraient pas l'une comme plus dangereuse que l'autre. Pour eux, cela voudrait dire « fumer du cannabis »; la présence de chiens renifleurs n'aurait donc pas l'effet pervers d'augmenter la dangerosité de la consommation des élèves, mais elle aurait plutôt modifié la ligne de produits offerts au sein des écoles secondaires.

C'est efficace y'en pogne du monde, mais pas tant. Y font juste les casiers, y font pas renifler les élèves. La plupart du monde y'ont ça sur eux...Oui moi je mettais ça dans mes couilles. Je mettais ça dans un petit sac en plastique ziploc, pis je mettais ça dans mes boxers. Parce que j'sais pas, parce que si tu laisses ça dans case pis que le chien renifle ta case tu t'es fait cote là. Surtout sais pas...y font pas entrer les chiens dans classe faque. (Édouard)

Ben.... c'est sûr si une grosse école le monde sont plus porté à fumer, tsé le monde y veulent fumer le midi pis té le seul vendeur de l'école ben c'est sûr que tu vas faire de l'argent à tous les jours, tous les jours

c'est sûr. Mais tsé, y'a un risque là aussi, tsé tu peux pas apporter un 28 grammes de pot dans tes boxers, du hasch oui ça se cache plus, tsé une boulette, tu mets ça dans tes boxers ça finit là. La pilule aussi, mais du pot tu te mets les deux poches pleines pis ça paraît pis ça va sentir. (Thomas)

En deuxième lieu, les jeunes trafiquants interviewés expliquent très souvent savoir quand les chiens doivent venir à l'école et ce, pour deux principales raisons: 1) l'équipe cynophile se présenterait des journées fixes de la semaine; 2) certains étudiants verraient arriver les chiens le matin et aviseraient leurs amis via message texte. Une seule des personnes rencontrées a expliqué que parfois, certains professeurs informeraient les élèves la veille du passage de l'équipe cynophile. Ainsi, les vendeurs confient connaître les journées où ils doivent être vigilants et ne pas conserver de drogues sur eux, ou ne pas se présenter à l'école ou encore, ils disent cacher les stupéfiants à l'extérieur de l'école.

Oui c'est un peu imbécile, mais même des fois c'est les profs qui vont nous dire une journée d'avance ah les chiens y devraient venir cette semaine. Oui y'en a qui ouin.... Ben là sérieusement tu ferais mieux de te fermer la gueule, parce que tout le monde va aller se cacher là....voyons donc hahaha. Tsé des fois y'en a tu, ah y'é pas là aujourd'hui (en parlant du vendeur), ah on se demande pas pourquoi. Oui définitivement, moi aussi si j'étais là-dedans je serais wise et je serais pas allée à l'école là voyons! (Karine)

Oui parce que si tu penses pas toujours à tes affaires, si t'apportes toujours de la drogue à l'école pis baf les chiens décident de passer dans ta classe, ben tsé tu fais pogner là. Tsé un moment donné j'avais genre 15 pilules au moins sur moé là, pis là y disent, mes amis, hé les chiens sont là, faque je suis allé cacher ça dans les buissons plus loin là, pis j'sus rentré dans mon cours, pis à ma dernière période j'sus allé les rechercher pour mon bus après. (Thomas)

Je vendais à l'école aussi, mais à Ste-Marguerite c'est comme compliqué on a des chiens pis toute, faque on savait que à peu près que les mardis, jeudis y'avait les chiens, faque tu t'arrangeais pour cacher plus ton stock sur toi, mais.....y'a eu des risques. (Sophie)

Par leur vécu, les jeunes vendeurs interviewés exposent les limites du système de répression en milieu scolaire. En annonçant à l'avance la présence des chiens ou en ne cachant pas l'équipe cynophile à son arrivée, l'équipe-école rendrait moins performant un moyen pourtant jugé efficace par les élèves. Un seul adolescent rencontré a plaidé pour une utilisation plus intensive des équipes cynophiles pour prévenir la vente de drogue à l'école.

Conso, ben... ok, ben mettons consommation, le gars y'a... les, les chiens sont très efficaces. Ça coûte peut-être cher, mais juste un chien par école là, le gouvernement là, qui pourrait se déniaiser un peu là. Un chien, ça peut sentir n'importe quoi là. Y peut être ici, y peut sentir n'importe j'te jure, n'importe quoi... ça pourrait être très bon ça ça ça serait bon mais y'en font pas, y'en font ici une fois par un, un mois tsé, y'en pogne un, bon ben, t'as été, t'as pas été chanceux (rire)... tsé, mais si mettons que chaque jour, y'a une randonnée, personne qui va oser apporter, tu vas te faire pagner tout de suite, le chien y va te sentir. Ça, ça serait une des raisons, une des bonnes manières. (Christophe)

En conclusion, selon les participants, la présence de caméras, de surveillants d'élèves et d'équipes cynophiles n'empêcheraient pas le trafic à l'intérieur de l'école secondaire. Néanmoins, afin de contourner ces moyens de surveillance, nos participants racontent qu'ils doivent repenser leur « modus operandi » et certains ont spécifié que le trafic était plus difficile à opérer dans les milieux qui utilisaient plus adéquatement les stratégies de prévention situationnelle. En effet, les jeunes vendeurs interviewés croient que la présence d'équipes cynophiles au sein des établissements scolaires est un moyen de dissuasion efficace, mais qu'il serait possible d'en augmenter l'efficacité si les lacunes identifiées par l'actuel échantillon étaient corrigées.

Mais peu importe ce qui sera tenté par le milieu scolaire, les adolescents pourront toujours déplacer leurs activités de vente ou les adapteront, ce qui est souvent le cas lorsqu'il est question de criminalité, les criminels se réajustant aux mesures de prévention mises en place. Pour le contrevenant, le choix de commettre un délit, dans le cas qui nous occupe le trafic de stupéfiants, résulte d'un calcul coût/bénéfice, tel que précisé dans la théorie du choix rationnel présentée plus tôt. En réponse aux mesures de prévention situationnelle élaborées par le système scolaire, les jeunes vendeurs font le choix de déplacer ou d'adapter leur façon d'opérer, afin de garder un calcul où les bénéfices (argent, consommation, prestige) surpassent les coûts potentiels (sanctions). Force est d'admettre que, pour les participants, les dispositions du milieu scolaire ne seraient pas encore parvenues à modifier cette équation.

Malgré ce constat, il n'en demeure pas moins que lorsqu'elles se présentent dans les écoles, les équipes cynophiles recherchent des élèves en possession de stupéfiants. Ceux-ci sont alors référés à la direction de l'établissement scolaire et le système de conséquences prévues pour

cette infraction est activé, via la signature du protocole en toxicomanie. Comment les adolescents rencontrés vivent-ils ce moyen d'intervention? Selon leur expérience, est-ce que cette sanction suffit à modifier l'équilibre de l'équation coût/bénéfice?

3.4.1.3 Le protocole en toxicomanie

Comme base d'intervention, plusieurs commissions scolaires ont fait le choix de se doter d'un protocole en toxicomanie. La série de mesures débute par une suspension externe (à la maison) ou interne (dans un local de l'école) de quelques jours (nombre de jours variable selon les écoles et selon le nombre d'infractions relatives aux drogues). Le retour à l'école ou dans les cours réguliers dans le cas d'une suspension interne, se fait habituellement en compagnie des parents et l'élève doit accepter de signer le protocole en toxicomanie. Le contenu des protocoles peut varier, mais il se résume généralement à se soumettre à la DEP-ADO, dès son retour à l'école. Celle-ci est habituellement administrée par le/la pivot en toxicomanie de l'école (intervenante(e) en charge du dossier de la toxicomanie). Selon les résultats de la DEP-ADO (vert, jaune, rouge), le jeune est ensuite dirigé vers un service d'aide (prévention, intervention précoce ou réadaptation) qu'il peut accepter ou refuser. Toutefois, un refus étant plutôt mal vu par la direction de l'école, il s'agit en réalité d'une forme d'aide obligée. De plus, suivant les établissements, l'étudiant fautif devra se présenter à des intervenants à chaque pause (début et fin) pour vérifier s'il y a intoxication; et/ou ne plus quitter le territoire de l'école (terrain), afin d'être en permanence à la vue d'intervenants; et/ou participer à des activités durant l'heure du lunch (récupération, salle de retrait, activités) et ce, pour une durée variable dans le temps (en moyenne un mois). Certaines écoles ont choisi un protocole à plusieurs niveaux: avant d'être expulsé, l'élève peut ainsi être appréhendé une deuxième ou une troisième fois pour une infraction liée au règlement sur les substances illicites, et refaire le cheminement des mesures prévues dans le protocole. En ce qui concerne la vente, certaines écoles expulsent automatiquement le fautif, tandis que d'autres appliquent à toutes les offenses liées aux substances illicites, la même séquence d'interventions prévues dans les protocoles.

◆ Perception du protocole en toxicomanie sur la consommation à l'école

Suivant leur expérience pour les uns, et leurs perceptions pour les autres, la majorité des adolescents rencontrés estime que les mesures d'encadrement, incluses dans le protocole en toxicomanie, seraient efficaces pour limiter la consommation sur les lieux mêmes de l'école secondaire. En effet, ils expliquent que la surveillance étroite résultant de la signature du protocole, particulièrement l'obligation de demeurer sur le territoire de l'école, restreindrait la consommation durant les heures scolaires. Ils précisent toutefois que cette procédure n'arrêterait pas la consommation, quotidienne ou non, mais la déplacerait hors des murs de l'établissement d'éducation. Quatre jeunes rencontrés expliquent que, pour eux, cette mesure a porté fruit (quatre des jeunes rencontrés ont dû respecter les mesures d'intervention incluses dans le protocole) et cinq autres jugent qu'un tel encadrement les aurait obligés à cesser leur consommation durant les heures de cours. Cependant, ils mentionnent que cette façon de procéder ne modifierait en rien la consommation de certains élèves enfreignant les règles sur les substances illicites; peut-être se conformeraient-ils au protocole le temps de la surveillance serrée, pour rapidement reprendre leur consommation habituelle par la suite.

Non à arrêter ma consommation un peu, parce que j'sortais pus le midi pour aller consommer, avant j'sortais presque à tous les midis j'allais consommer pis j'revenais tout le temps gelé pis ci pis ça. Mais là après vu que pouvais pas sortir, c'tait obligé de rester là faque peux pas consommer, j'peux pas consommer sur le terrain de l'école tsé y vont le le voir, ça va sentir pis ci pis ça faque. (Thomas)

Oui pis là t'as un, comment t'appelle ça...à chaque pause faut que tu ailles fasse signer euh, dans le dîner, faut deux fois que tu ailles fassent signer, c'est comme ton protocole là. C'est un protocole d'intervention, parce que moi fumais à tous les midis d'école faque à tous les 20 minutes faut que t'ailes faire signer ta feuille, ça évite que t'ailes loin mettons. C'est de même que ça marche. (William)

C'est sûr que ça aide sauf.....y pense que ça aide mais y'en a qui s'en calisse ben raide qui après leur protocole y vont encore fumer, fumer, pis un jour y vont encore se faire prendre pis y vont avoir un autre protocole, pis ça va faire la même ostie d'affaire. C'est sûr que ça aide à du monde, sauf y'en a des osties d'épais qui apprendront jamais, que tu vas toujours te faire pogner dans tout qu'est-ce que tu fais. C'est pour ça que j'ai arrêté (en raison du protocole). (Jonathan)

Évidemment, aucune façon de faire fonctionne avec tous, mais globalement les mesures d'encadrement, incluses dans le protocole de toxicomanie, semblent perçues comme un moyen de reléguer l'usage de stupéfiants hors des limites du territoire scolaire et ainsi, diminuer la quantité consommée quotidiennement. Certains participants croient que plus un élève est appréhendé tôt dans sa trajectoire de consommation par son milieu d'éducation, plus il aurait de probabilités de modifier ses choix liés aux substances illicites.

Ben plus jeune là j'trouvais qui abusait, mais comme là ma sœur j'sus ben content qui fasse ça. Si mettons à fume ou je sais pas, j'aimerais ben ça qu'elle se fasse pogner tout de suite. Ça marche là. C'est rare le monde qui se font pogner, c'pas rare mais qui continussent tout temps sans arrêt en prenant des précautions, mais en prenant des précautions des fois ça te fait penser à si tu en as vraiment de besoin là té. Si faut que tu te protèges pour ça à quoi ça te sert? À part si t'aimes vraiment ça. La plupart du monde qui commence, y se font pogner tout de suite là là ça les fait penser, c'est bien mieux de même. C'est des bons protocoles. (William)

Moi j'sus pour le protocole si ça m'aurait arrivé avant peut-être que je me serais pas rendue jusqu'à où j'étais. (Sophie)

Également, selon deux des vendeurs rencontrés, afin que les mesures incluses dans le protocole en toxicomanie soient efficaces et dissuasives pour le jeune consommateur, mais aussi pour tous les autres élèves, l'école devrait cibler les réelles personnes fautives. Effectivement, toujours selon leurs dires, l'école devrait appréhender les vrais consommateurs en milieu scolaire, et non pas l'adolescent faisant un essai sporadique de la consommation sur l'heure du midi ou lors d'une sortie scolaire par exemple. Aussi, l'école devrait pas intervenir sur une consommation en dehors des heures d'école. Selon les répondants, ce type d'intervention engendrerait colère et sentiment d'injustice parmi les élèves.

Ici y'en a des protocoles, mais euh, non j'sus pas dedans. Mais ça je trouve ça tellement ridicule, la plupart du monde qui sont en protocole ici, ont consommé 3 fois dans leur vie faque moi je trouve ça niaiseux, y fouillent le monde quand y'a des sorties, un de mes ex, y prend quasiment pas de drogue, pis y se fait fouiller juste avant les sorties pis toute, je suis sûrement une des personnes les plus à risque dans l'école je suis sûre, à avoir du stock sur moi, pis y me fouillent même pas. Ça me fait rire un peu. Je trouve cela ridicule par moment.....Oui pis moi je dis que quand y font ça avec n'importe qui ben moi j'me revengerais, pis je fumerais dans leur face, je serais de même. Tsé parce que y sont

coupés, y peuvent pas sortir du terrain de l'école, y peuvent pas rien faire. (Sophie)

Ouais y'ont ciblé les bons, y'en a qui tsé c'tait pas injuste là, mais tsé y le spottait parce qui savaient qui consommait autant que l'autre qui consommait pis qui vendait mais lui y faisait juste consommer, pas à l'école mais chez eux pis le soir pis tsé. Ça j'trouve ça injuste. J'trouve ça plate pour la personne, mais pour le vendeur ça fait un gros ménage. (Sébastien)

Par ses propos, Sophie illustre la théorie de la déviance sociale de Lemert (1951), selon laquelle étiqueter à tort un élève comme déviant, dans le cas présent comme un consommateur problématique, le conduirait peut-être à choisir de s'approprier cette étiquette et ainsi s'identifier à cette image, c'est-à-dire devenir ou socialiser avec les « vrais » consommateurs de l'école, conduisant à ce que Lemert (1951) appelle de la déviance secondaire. Selon Sophie, afin de prévenir ce comportement, les institutions scolaires devraient porter une attention particulière à intercepter les consommateurs utilisant régulièrement des psychotropes sur le lieu de l'école. En outre, les élèves à qui devraient s'adresser ces mesures cesseraient de se croire au-dessus de tout soupçon.

Bref, les adolescents rencontrés estiment qu'imposer un cadre strict à respecter, soit le protocole en toxicomanie, aux élèves qui contreviennent aux règlements régissant l'intoxication ou la possession de substances illicites, constituerait un moyen efficace de reléguer les habitudes de consommation hors des heures d'école. Selon leur expérience, est-ce que ces mesures ont un effet similaire sur les activités de vente? D'après les propos de Sébastien, il semblerait que oui, mais la prochaine section s'intéresse à la vision de tous les jeunes trafiquants rencontrés.

◆ Perception du protocole en toxicomanie sur la vente de drogue à l'école

Selon les propos rapportés par les participants, uniquement deux des jeunes rencontrés ont été appréhendés pour vente de stupéfiants, par leur milieu scolaire. Le premier, Thomas, explique qu'on lui a laissé une chance en ne retenant contre lui qu'une offense de possession de drogue, au lieu de possession dans le but d'en faire le trafic. Il nous relate avoir été obligé de respecter la série de contraintes, incluses dans le protocole en toxicomanie, pour demeurer scolarisé et

éviter l'expulsion de l'école, conséquence qu'il aurait dû subir vu la vente qu'il opérait. Dans son discours, Thomas confie être soulagé par cette décision qui lui a permis de terminer son DEP. Il mentionne aussi qu'il aurait immédiatement cessé de vendre sur les lieux de l'école et ultérieurement, à l'extérieur.

Non parce que rendu là oui j'me fais pogner à l'école mais après c'est sûr que t'apportes pus de stock à l'école faque c'est toujours ta décision en dehors de l'école (de vendre), pis y peuvent pus rien faire en dehors de l'école après. C'est ton choix pis c'est ta vie.....
Parce y'auraient pu me crisser dehors c'est c'est pas la solution qui manquait, C'tait soit qui laisse dehors soit que j'rentre mais que fallait que fasse ça sinon y me crissait dehors pareil. J'ai pas eu ben ben le choix de les écouter.

Julie : Selon toi ont-ils pris la bonne décision?

Thomas : Oui comme cela j'ai réussi à finir mon DEP pis en même temps j'ai respecté mes règles pis euh... (Thomas)

Pour sa part, Christophe rapporte s'être fait expulser de l'école en raison de ses activités de vente. Selon lui, avec cette expulsion a débuté ses plus gros problèmes de comportement. Ses paroles permettent de comprendre qu'il aurait souhaité que l'école lui offre de respecter les mesures du protocole, afin d'éviter l'expulsion qu'il dit avoir difficilement vécue. Il soutient que le choix de l'expulser a eu un impact important: il aurait redoublé son année scolaire. Il évalue qu'il aurait été en mesure de respecter l'encadrement et les contraintes du protocole, puisqu'il souhaitait demeurer scolarisé au sein de cet établissement. Selon lui, cette motivation lui aurait permis de se conformer et l'aurait aidé à modifier ses comportements.

Faque j'me suis dit : «Bon, chu dans marde là, faque j'me suis faite un....une feuille là à l'ordi, j'ai marqué toute ce que j'tais prêt à faire, à changer, tatata... euh, j'ai dit j'peux arrêter la consommation, plus jamais sortir, territoire limité, y'avait un affaire c'tait euh... protocole j'pense, checker les yeux tout l'temps, à chaque pause, toute. J'tais prêt à embarquer dans toute là-dedans tsé, pis j'tais même prêt à donner les noms des stouleurs, toute... J'tais prêt à toute faire là, pis....y m'ont dit non tsé... qu'est-ce, qu'est-ce qui aurait pu faire, y'aurait pu écouter mon plan qui était.... qui était pas pire, pis j'l'aurais respecté, je pense. J'l'sais pas mais, à ce moment-là, j'avais l'intention d'le respecter, pis... y l'ont pas faite, y'aurait pu le faire, ça mmm... ça aurait aidé un jeune sur des milliers tsé.. sûr mais, ça aurait faite, ma vie aurait été meilleure, ça c'est sûr. (Christophe)

Selon les participants interviewés, l'école ne devrait pas expulser les jeunes vendeurs, mais selon le cas, les orienter vers des mesures d'encadrement et d'aide. En effet, les jeunes vendeurs rencontrés considèrent qu'expulser un adolescent de son école contribuerait soit à consolider ses choix délinquants, soit à favoriser le décrochage scolaire ou encore, à tout simplement transférer le problème de la vente dans un autre établissement. Certains des participants à l'étude ont explicité qu'à leur avis, la meilleure façon d'intervenir auprès d'un jeune trafiquant serait de lui offrir de respecter les mêmes mesures d'encadrement, incluses dans le protocole, que celles imposées aux élèves appréhendés pour consommation ou possession simple. Selon eux, cette décision de l'établissement scolaire contribuerait à maintenir le jeune scolarisé, lui permettant de multiplier ses chances d'obtenir un diplôme et peut-être ainsi l'éloigner d'une carrière criminelle, mais surtout augmenterait les probabilités qu'il cesse de vendre, du moins sur les lieux mêmes de l'école. En effet, neuf des participants rencontrés estiment qu'imposer un encadrement serré à un vendeur limiterait ses activités de trafic sur le lieu d'enseignement; selon leur expérience, cette mesure d'intervention semble donc efficace.

(En parlant de l'expulsion) Je pense que ça aurait été pire que ça été. J'aurais voulu encore plus aller chercher loin. J'aurais voulu être encore plus, j'aurais vendu encore plus, j'aurais consommé encore plus, je m'aurais encore plus crissé de tout le monde-là. Parce que veut veut pas, à Amitié, oui je faisais ça, mais quand j'allais jouer au soccer ou au football, ben ça me faisait du bien. L'esprit de team qu'on avait c'tait fun pis...ça me tenait quand même un petit peu loin de tout ça. (Karine)

Moi je pense qu'y mettent un élève dehors parce qu'y vend c'est juste, ça juste pas de sens. Tu sors pas un élève d'une école en milieu d'une année, ça influence pas bien ses notes là. Moi je vois ça de même. Même s'il vend, tu fais la même chose, tu fais de la prévention, tu dis au guide de les garder à l'œil, garde-les à l'œil y vend, pis là au pire euh...pis c'est comme à l'autre école avait ça aussi, si tu te faisais pogner, là-bas c'tait vraiment pas strict sur la drogue, si tu te faisais pogner une couple de fois à fumer quand tu sortais de l'école y'avait un guide qui te suivait, genre y restait avec toi. Ça c'est déjà mieux qu'ici, genre ici si tu te fais pogner à vendre y vont te crisser dehors tout de suite, y s'en foutent. Si tu te fais pogner à fumer y vont te suspendre pis une autre fois y vont te crisser dehors. Dans les grosses écoles c'est comme ça d'habitude, là y font juste te crisser dehors vite vite vite. Des chances non. (Philippe)

(en parlant du fait d'avoir un encadrement serré pour limiter la vente) Peut-être pas réfléchir, j'en connais du monde qui vont s'en calisser par-dessus la tête, sauf moé si j'me ferais prendre, ou j'arrêtera pendant un bout de temps pis quand que je verrais qui me check moins, j'recommencerais peut-être. Peut-être je sais pas. (Jonathan)

Bref, comme première mesure d'intervention, l'expulsion ne semble pas avoir la cote auprès des jeunes interviewés. Leur discours prône davantage de laisser « la chance au coureur », tout en l'obligeant à se soumettre à certaines règles strictes (protocole) et, s'il ne respecte pas celles-ci ou bien se fait reprendre avec des substances illicites ou sous leur effet, l'expulsion deviendrait alors une mesure tolérée et acceptée par le groupe interrogé. Effectivement, comme souligné plus haut par notre échantillon, certains adolescents n'accepteront jamais de modifier leurs comportements, peu importe ce qui est mis en place. Pour ceux-là, l'expulsion risque d'être la seule solution, mais comme l'expliquent les jeunes interviewés, ils continueront probablement leurs activités ailleurs.

Les thèmes de la criminalité et de l'abandon scolaire ont fait l'objet de multiples études au fil du temps; les chercheurs tentant d'établir un lien entre le décrochage scolaire et la délinquance. Toutefois, dans la littérature scientifique consultée, il ne semble pas y avoir consensus sur la nature de cette relation.

Une étude de Bersani et coll. (2009) supporte la théorie du désistement au crime avec l'âge, et pour tous. Les auteurs concluent qu'étant donné que tous les adolescents sont susceptibles de cesser leurs activités délinquantes, il devient alors impossible de prédire qui seront les adolescents qui persisteront dans des agirs criminels au-delà de l'adolescence. Dans cette optique, les chercheurs ont investigué les facteurs explicatifs ou de risque, pour qu'un jeune adopte une trajectoire criminelle persistante ou déclinante. Parmi ceux-ci, notons l'école, la famille, l'environnement social, les pairs, les événements marquants de la vie et les déficits personnels. Par école, les auteurs sous-entendent les notions d'expulsion, d'abandon scolaire, de réussite ou d'échec scolaire, etc. qui auraient un impact sur la trajectoire délinquante de l'adolescent. Une récente étude de Forsyth, Asmus, Howat, Pei, Forsyth et Stokes (2014) confirme de nouveau un lien entre l'expulsion et/ou la suspension scolaire et l'implication criminelle.

Toutefois, Jarjoura (1993) apporte une nuance importante à cette relation causale : il affirme que la raison conduisant les jeunes à quitter l'école aurait un impact sur sa trajectoire de criminalité. En effet, s'ils abandonnent l'école pour se marier, avoir un enfant ou pour un emploi, le lien

avec les activités délinquantes futures serait moins probant que s'ils quittent en raison de mauvais résultats académiques ou parce qu'ils sont expulsés. En outre, cet auteur explique que le manque d'intérêt, la non-réussite et l'absentéisme seraient des facteurs explicatifs d'une implication accrue dans des activités délinquantes (Jarjoura, 1993). De fait, ces jeunes n'auraient aucun but associé à la réussite scolaire ou ne croiraient pas en leur capacité de réussir. Pour protéger ces adolescents, il faut donc que le système pédagogique développe un sentiment d'appartenance et d'utilité face au cheminement scolaire. D'un autre point de vue, ces jeunes non motivés et non intéressés par l'école diminueraient leurs agirs délinquants lorsqu'ils quittent celle-ci, car la source d'insatisfaction disparaissant, ils ne ressentiraient plus le besoin de fuir vers la délinquance (Jarjoura, 1993; Elliott et Voss, 1974). Jarjoura (1993) précise que se retrouver sur le marché du travail et/ou parents d'enfants augmenteraient leur sentiment de compétence et les rattacheraient aux valeurs de la société.

Il ne semble pas y avoir de consensus scientifique sur l'impact du décrochage sur la trajectoire délinquante des adolescents. Ouimet (2009) arrive effectivement à cette conclusion lorsqu'il analyse les diverses manières de comprendre la relation. Il présente d'abord la théorie de l'étiquetage, puis les théories de la tension et le modèle des causes communes pour expliquer les différents liens école/délinquance ou décrochage scolaire, pour finalement conclure que chacune d'elles peut être contredites par d'autres études. On constate donc qu'il semble exister une relation équivoque unissant ces deux réalités.

La vision des jeunes rencontrés, du lien unissant expulsion et augmentation des activités délinquantes, recoupe une partie des explications présentées par la littérature, sur ce thème. Effectivement, ces jeunes qu'on expulse et qui n'ont pas choisi de quitter l'école pour un motif comme la famille ou l'emploi, se tourneront peut-être vers la criminalité lucrative au lieu de poursuivre leurs études dans un autre établissement. Par ailleurs, on peut penser que certains des adolescents expulsés vivaient d'importantes sources d'insatisfactions liées à leur parcours académique. Dans ce cas, le choix de l'expulsion pourrait possiblement s'avérer une bonne option pour eux: en leur donnant la possibilité d'intégrer le marché du travail, peut-être diminueraient-ils leurs activités criminelles. Puisqu'il est impossible de prévoir les choix des individus, les participants à l'actuelle étude proposent fort probablement la meilleure solution

«juste milieu», c'est-à-dire tenter de maintenir scolarisés les jeunes vendeurs, permettant à ceux le souhaitant de rester intégrés à l'école et, en dernier ressort, expulser ceux qui feront le choix de la non-conformité à l'encadrement exigé. On ne peut qu'espérer qu'à ce moment, ceux-ci choisissent le marché du travail.

En somme, dans leurs propos, les participants semblent être favorables à l'emploi des mesures d'encadrement, incluses dans le protocole en toxicomanie, pour limiter toutes activités interdites liées aux substances illicites sur les lieux de l'école. Mais comment perçoivent-ils l'aide obligée comme mesure d'intervention?

3.4.1.4 Aide obligée

Souvent, la signature du protocole en toxicomanie implique que l'élève accepte d'être référé vers des services d'aide, adaptés au résultat qu'il aura obtenu lors de la passation de la DEP-ADO. Lorsqu'interrogés sur cette partie « d'aide obligée », neuf participants estiment qu'il ne servirait à rien de contraindre une personne à consulter contre son gré. Selon leurs dires, la personne ainsi obligée exprimera les propos que l'intervenant souhaite entendre plutôt que dire «sa» vérité, et cette obligation pourrait même entraîner chez lui un sentiment de colère.

Sur le moment même, y me mettaient toutes en criss à part un ou deux, mais à l'école secondaire, y'en a peut-être eu 4-5, pis y'en a un qui m'a pas mis en colère (en parlant d'intervenants rencontrés). C'est juste que je ressortais de là, pis ça m'apportait rien de bon parce que j'tais déjà au courant des effets, j'tais déjà au courant de ce que ça allait me faire..... Ça change euh rien, y a personne, personne au monde qui va arrêter de fumer parce qu'a une p'tite rencontre avec une psychologue. Des petites rencontres de même, pas sur lui, juste en général. Faque ça sert absolument à rien... absolument, absolument à rien parce que le monde qui était avec moi dans mes groupes je les connais, pis je sais ce qu'ils faisaient après, pis je sais, ça fait juste tsé en tout cas.... C'est inutile en même temps, j'ai pas de meilleure solution, faque j'vais en rester là. (Tom)

Lui, Mathieu, y m'ont tous suivi plus jeune. Ces gars-là tu ris d'eux autres là tu leur dis, tu leur racontes des affaires autant que tu peux leur dire tellement d'la marde. Tsé c'est normal. J'viens d'être majeur, ces affaires-là je les vois en te parlant plus tsé. J'l'ai ai déjà envoyé chier whatever mes profs, j'tais révolté dans un sens, mais c'tait sûrement à cause de la drogue tsé. Quand tu prends d'la drogue, t'en prends, t'en

prends t'a juste le goût d'en refaire là, te fumer un joint, te popper une pilule tsé. (Sébastien)

Seule Sophie a exprimé qu'imposer un traitement à quelqu'un pouvait ouvrir une fenêtre d'intervention possible; il valait donc la peine d'essayer.

Moi j'pense que ça sert pas à grand-chose, ben tsé oui ça peut, ça dépend de la personne, moi je dis qui peut changer peut-être qui va faire oui j'tais rendu là, ça va pas ben, ben moi je dis, comme moi mon amoureux y'a des problèmes de drogues, mais lui y ne se n'est pas rendu compte qu'a des problèmes faque moi je m'étais rendue compte. Mais lui y avait été convoqué obligatoirement à aller voir Chantal, à ce moment-là, ça y'a pas fait changer d'idée vraiment, faque ça dépend de la personne, ça peut t'as des chances, oui essaye, mais ça veut pas dire, y'en a que ça rentre d'un bord pis ça ressort de l'autre. (Sophie)

Bref, les adolescents rencontrés semblent percevoir « l'aide obligée » comme une action qui a de fortes probabilités d'être un coup d'épée dans l'eau. Toutefois, les adolescents vendeurs rencontrés évaluent que si le jeune est motivé au suivi, cette démarche serait tout à fait indiquée, puisque la consommation demeure, selon eux, le motif principal d'implication dans la vente.

Ben si t'é motivé oui, mais si t'é pas motivé, j'lai fait l'année passée j'tais pas motivé pis ça a rien donné mon suivi, j'ai continué à consommer pareil, mais si t'es motivé à arrêter ça va donner de quoi, Y donnent des trucs, des conseils, oui ça aide. (Simon)

Mais si tu vends du pot ou du hasch c'est parce que t'en fumes déjà faque si t'es capable de réduire sa consommation c'est de là que ça part. Si tu réduis sa consommation, la tentation de vendre a sera pus là parce qu'en a pus besoin tsé. Quand tu vends c'est pour toé ça souvent, c'est ce que je te dis, c'est pour ta consommation, mais si, ça part de là, de la consommation. Sinon y'a pas grand-chose à faire. À ce que je sache, moé j'ai aucune idée, à part de ça j'ai aucune idée. (Sébastien)

Donc, selon la vision des jeunes rencontrés, les services d'aide en toxicomanie auraient leur place au sein des milieux scolaires, mais pour être efficaces, ils devraient cibler uniquement les étudiants motivés à s'impliquer dans un tel suivi. En effet, deux jeunes ont mentionné que si des intervenants ou des membres du personnel de l'école semblent désirer plus intensément qu'eux des changements dans leurs comportements, cette attitude entraînerait l'effet inverse, l'adolescent se braquant dans ses choix déviants. Cette façon de voir s'inscrit dans la même

ligne de pensée que celle exprimée auparavant par les participants à l'étude soit « ne pas obliger un étudiant à consulter un service d'aide s'il n'est pas motivé à le faire ».

Mais pareil...quand y sont trop, quand essayent trop, c'est moins, sais pas si tu comprends. Quand y veulent trop vraiment, trop que tu t'en sortes, t'é comme réticent, c'est là que tu vois, c'est là que tu veux pus, c'est bizarre mais moé c'est de même que ça a marché. Y voulaient tellement trop que non j'men criss, moi c'tait ma phrase fétiche dans ce temps-là, m'en criss, m'en criss, m'en criss. (William)

Cette notion « d'aide obligée » réfère à l'approche motivationnelle mise de l'avant par William Miller et Stephen Rolnick (2002). Selon ces auteurs, il est possible d'intensifier la motivation au suivi à l'aide de l'entrevue motivationnelle. En effet, le but de l'approche motivationnelle est de faire émerger un discours de changement, qui permet l'élaboration d'un plan d'intervention, plutôt que persister dans un discours de maintien. Dans les faits, les adolescents rencontrés expliquent que lorsqu'ils sont surpris à l'école en possession de substances, beaucoup d'entre eux refuseraient les services pouvant les aider à modifier leur comportement. Mais selon leurs discours ou expériences vécues, suivant les cas, ils sont parvenus ou ils croient qu'ils seraient parvenus à changer leurs comportements de vente ou de consommation, sans aide professionnelle. C'est pourquoi, selon eux, l'obligation de traitement serait une perte de temps puisque, bien que cette approche motivationnelle ait fait ses preuves, les jeunes rencontrés ne croient visiblement pas qu'il soit possible d'obliger un individu à changer contre son gré. Les étudiants interviewés expliquent aussi qu'ils modifieraient leurs comportements de vente et de consommation sur le lieu même de l'école à cause des mesures d'encadrement imposées, mais plusieurs d'entre eux déclarent qu'ils n'appliqueraient pas ces changements hors des limites de la zone scolaire. Cette dernière observation renvoie à la notion de contrôle externe, puisque nos jeunes vendeurs semblent repousser l'idée de développer leurs propres contrôles internes par un suivi.

En somme, selon le point de vue des participants, les différentes mesures d'encadrement, incluses dans le protocole en toxicomanie, semblent efficaces pour limiter les activités de consommation et de vente sur le lieu de l'école. Toutefois, la partie « d'aide obligée » ne recevrait pas l'approbation des répondants comme mesure d'intervention, et serait plutôt perçue

comme une perte de temps. Globalement, cette façon de faire du milieu de l'éducation porterait ses fruits, mais que pourrait ajouter le milieu scolaire à son système d'intervention déjà en place? Les jeunes rencontrés ont exprimé leur opinion sur cette délicate question.

3.4.1.5 Autres formes d'interventions possibles

En effet, tous les jeunes rencontrés ont été questionnés sur le «quoi faire» ou sur quelle mesure pourrait dissuader un adolescent de s'impliquer dans le commerce de la drogue ou encore, pourrait l'inciter à choisir de se retirer du trafic. Comme nommé plus haut, pour dissuader un jeune de vendre des drogues, certains jeunes ont parlé d'intensifier la sévérité des conséquences déjà présentes dans le milieu scolaire. Également, la moitié des jeunes trafiquants rencontrés ont expliqué que la seule façon de décourager un vendeur, serait de lui imposer des mesures légales et/ou de le sortir de son milieu. Les jeunes interviewés sont surprenants dans la sévérité des sanctions qu'ils appliqueraient à des adolescents faisant du trafic; ils parlent de mesures légales, de DPJ et de déménagement.

Y'aurait peut-être fallu qui m'enferme ou qui vraiment que j'déménage. Mais tsé tu peux pas faire ça à un jeune, surtout à t'âge-là y commence à se faire des amis tsé c'est plate. C'est sûr qui aurait fallu ça que j'déménage là, j'serais sorti du cercle que j'avais, c'te cercle vicieux dans le fond, mais non tu peux pas faire ça, mais c'est vraiment une des meilleures façons d'après moi. Tu déménages, tu le sors de l'école là, tu l'envoies ailleurs, tsé vraiment de quoi pour qu'aille pus contact avec c'te réseau là. (William)

Ben sais pas, mettons, 2-3 mois en affaire fermée, une affaire de même, pour vraiment être sorti de l'environnement. Parce que quand t'a rencontre une fois par semaine, t'es toujours dans l'environnement quand tu sors, faque c'est dur à arrêter. (Simon)

Ça c'est comme tous ceux que je connais qui se sont fait arrêter y'ont tous arrêté de vendre. Y'a tout arrêté de vendre tout de suite, ça ... ça..... sais pas..... ça leur a fait peur là. (Philippe)

La moitié des jeunes interviewés plaident donc en faveur d'une sévérité accrue dans les conséquences. Mais globalement, les jeunes rencontrés estiment qu'augmenter les probabilités de se faire prendre, sous-entendant la peur des contrecoups ou de se voir imposer des

conséquences, serait le meilleur moyen de prévention et d'action, pour limiter leur choix de posséder ou de vendre des drogues illicites sur le lieu de l'école.

Y'en a qui se font pogner dans tout ce qu'ils font, pis y'en a que non, pis sont chanceux, mais check ben la journée qui vont se faire pogner.
(Jonathan)

Dans le milieu scolaire ouais, parce que veut veut pas.....veut veut pas quand tu le sais déjà que t'as de la drogue sur toi à mettons, pis que t'as des chances de te faire pogner, quand tu sais que l'école en plus à check... vraiment beaucoup en arrière de toé, ben tsé t'oses encore moins en amener. Faque que ça j'trouve que st'une bonne idée, tsé qui aillent faites ça. (Sébastien)

Tentais pus, genre le monde, les....la police commençait à me checker plus pis tout ça faque non j'arrête. Comme cela je pourrai pas me faire pogner avec du stock sur moi. Éviter les ennuis. (Étienne)

Non hahahaha non y'a des chiens pis toute, faque je me retiens.....
Disons que ça t'enlève le goût de vendre parce que si tu te fais pogner tu es dans la marde hé là la...(Karine)

3.4.1.6 Conclusion

En somme, cette première section éclaire sur la compréhension des jeunes vendeurs en milieu scolaire, du rôle de la peur d'être appréhendés et/ou de se voir imposer des conséquences légales ou scolaires, dans leur choix de s'impliquer ou de poursuivre leurs activités de trafic. Leur discours laisse entendre que, peu importe qu'il soit question de protocole, de chiens renifleurs, de caméras ou de sanctions légales, toutes ces mesures combinées les influenceraient, ayant en commun de multiplier la possibilité d'être appréhendés et/ou de devoir assumer des conséquences négatives directes de leur choix. Ces punitions légales ou non doivent être appliquées par différents acteurs: l'école, les policiers et les parents. Comment les jeunes interviewés perçoivent-ils le rôle joué par ces différents intervenants?

3.4.2 Application des mesures par les différents acteurs du réseau scolaire

3.4.2.1 École

Certains des vendeurs interviewés avouent percevoir le système scolaire, à travers les différents intervenants y travaillant, comme trop laxiste vis-à-vis les élèves pris en flagrant délit de vente, de possession ou sous l'influence de drogues sur le territoire de l'école. Pour illustrer cette opinion, ils déclarent que l'école leur «laisserait des chances» plutôt que de les diriger directement vers les mesures d'intervention incluses dans le protocole en toxicomanie.

Oui, ben j'me sus faite pogner une fois mettons, mais pas vraiment pognée y'ont comme passé l'éponge là. Ben y'a un de mes profs qui m'a vu échanger, y'é passé à côté de moi pis y m'a dit on va faire comme si j'ai rien vu..... (Karine)

Ben, Marie-Josée mon éducatrice elle le savait que je fumais, elle m'avait, des fois je rentrais pis j'tais gelé à l'école. Ben elle le disait pas au directeur, elle me défendait tout le temps, elle m'aimait bien pis....sais pas. (Édouard)

Ben j'voulais voir euh.....y m'a déjà pogné gelé,ben c'est ça....y m'a déjà pogné gelé, j'ai été le voir, j'ai dit j'sus gelé, peux-tu rester à, dans le p'tit local, y'a dit oui pas de trouble, mais c'est la dernière fois. (Étienne)

Dans cet ordre d'idée, que pensent ces jeunes du fait «d'avoir des chances» lorsqu'ils sont pris en infraction? Ce comportement leur est-il bénéfique? Les jeunes vendeurs rencontrés souhaiteraient, selon leurs dires, plus de cohérence entre les règles en place et les conséquences subies, afin de les décourager à persister dans leur choix criminel, bien qu'ultimement, ils ne voudraient pas assumer ces mêmes conséquences.

Je ne voulais pas me faire pogner là parce que si je me fais pogner là disons que ça part mal pour ma carrière là. Té tu veux que je fasse quoi dans vie si j'ai un dossier, y'a plein de choses que je ne peux pas faire dans vie avec un dossier, ça ça me faisait un peu peur.....Et shit, j'va te dire que j'aurais arrêté pas à peu près. Ça aurait été assez pour moi là hahaha (s'il y a avait eu conséquence au lieu de passer l'éponge). (Karine)

J'aurais dû me faire pogner parce que quand tu te fais jamais pogner tu te penses Hulk là. Je me fera jamais pogner, mais à un moment donné oui. Tout le monde dit pas pas moi, mais à un moment donné oui, ça va t'arriver attend..... (Édouard)

Ce que ces deux jeunes disent comprendre de leur expérience, c'est que ne pas écoper de conséquences n'aurait pas été bénéfique, car ils mentionnent qu'ils auraient probablement opté pour l'arrêt du trafic, s'ils avaient reçu les sanctions méritées. Toutefois, tel qu'illustré par Édouard qui affirme qu'un adolescent se sent comme Hulk s'il ne reçoit pas de sanctions pour ses comportements hors normes, les deux participants expliquent qu'ils ne voulaient pas être interceptés, mais en réalité, ils croient que cela leur aurait rendu service. Cette compréhension, exposée par les jeunes participants à l'étude, renvoie à la notion de prise de risques et au sentiment d'invincibilité propre au cerveau adolescent en manque de maturité. Cette notion de prise de risques et ce sentiment d'invincibilité nous amènent, quant à eux, au besoin qui semble transparaître dans le discours des participants à l'étude, soit se voir imposer des limites, même si ces limites causaient de la frustration. Mais outre le milieu scolaire, les policiers et les parents ont un rôle à assumer dans le système répressif et d'aide orchestré autour des adolescents. Comment les adolescents rencontrés comprennent-ils le travail des policiers et l'implication de leurs parents?

3.4.2.2 Perception du travail des policiers et de l'implication de leurs parents

Selon les jeunes vendeurs rencontrés, les policiers auraient également un rôle à jouer dans la prévention et la dissuasion en regard des activités de trafic. En effet, certains des jeunes interviewés semblent avoir l'impression que le corps policier ne judiciarise pas d'emblée un geste illégal commis par les adolescents, mais donnerait plutôt des avertissements.

Pis là eux autres sont (en parlant des policiers) arrivés là, y'ont trouvé du pot dans le char à mon ami, y ont laissé une chance y sont partis avec le pot, y m'ont jamais demandé mon permis avec mon scooter, j'avais pas de permis pantoute. Là tsé c'est des chances, mais j'me demande ben ce qui font avec la drogue. Y vont pas apporter, d'après moi, tsé voyons donc là y trouve ça, ah on vous laisse une chance, prend pas de noms, prend rien, sont partis. Oui plus officiel parce que nous autres on pense tellement que y vont la fumer, dans notre tête, moi j'sus sûr qui

vont la fumer des fois. C'est des policiers, c'est pas tout le monde qui pense à ça, mais des fois y partent avec la drogue, c'est arrivé une couple de fois avec mes amis, pis ça m'est arrivé à moi. (William)

À 14 ans, j'ai été arrêté pour vol à l'étalage, mais y m'ont laissé une chance. Après ça, j'ai été arrêté pour le 14, ça ça pas passé, y m'ont pas laissé de chance, personne l'a su là tsé, la cour a pas eu à me laisser de chance. Après ça, je me suis fait arrêter pour voie de fait, y m'ont laissé une chance..... (raconte les autres événements) Donc au moins 6 fois avec des chances. (Tom)

Aussi, le besoin de cadre et de limites apparaîtrait lorsqu'il est question du rôle joué par leurs parents.

Les parents ? Hum... ceux qui ont une bonne euh, une bonne euh relation avec leur fils ou leur fille, mettons qu'à chaque jour, y'a un souper à table, chaque jour la mère fait le souper tsé, chaque jour 5 heures et demi on est là, le matin, tout le monde dit bon matin, tout le monde va à l'école tsé, tout le monde a une routine !! Habituellement, mettons que le jeune tombe là-dedans, tsé facile d'le ramener parce que... à chaque soir, tu l'vois là. Si, si tu vois que son attitude a changé, tu vas le voir tout de suite, tu peux ramener. Mais quelqu'un qui plus délaissé, comme moi mettons, j'rentre chez nous le soir, pis jusqu'à 9 heures, y'a personne, ben... des fois tu tu dis : «Bon, qu'est-ce que j'fais de 6 heures à 9 heures ?» Bon, ben euh un trip de ci, bon ben tsé, ça part de même, pis là, t'es t'es laissé à toi tout seul; le lendemain tu tu te lèves, pis té, tu tu te fais à déjeuner tu seul là,.... tsé.....tsé vraiment you're on our own là. C'est là que, qu'on fait des mauvais choix parce qu'on manque de maturité. (Christophe)

Ben ma mère a tout de même ben réagi. Elle a été intelligente, elle savait qui fallait que je le vende pis que je j'avais de l'argent là-dedans. Faque a m'a dit je le jettera pas, je le crissera pas dans les poubelles de même, j'va de te redonner, mais je veux pus jamais en voir. Tu t'en passes, tu fais ce que tu veux avec, mais j'en veux pus là. Oui oui maman j'arrête....hi hi.....Mais moi être elle je l'aurais calissé au poubelle, mais moi j'tais là non maman, tsé dans ce temps-là, mais elle aurait dû le crisser dans poubelle. Ça m'aurait fait réaliser d'autre chose. (Édouard)

Leurs paroles nous laissent croire qu'ils considèrent qu'assumer des conséquences les aurait effectivement aidés, tout en les enrageant. Pourtant, dans leurs propos, ils semblent convaincus que c'est la meilleure façon d'agir à l'endroit d'un adolescent. De même, comme Édouard l'exprimait plus haut, le propre d'un adolescent serait qu'il manipule pour se soustraire aux conséquences, mais il aurait besoin d'un système cohérent pour le guider et lui éviter les mauvais choix qu'il ne peut s'empêcher de faire lorsqu'il est laissé à lui-même.

J'pense que peut-être que ça serait bien de peut-être appeler la DPJ. Ça m'fait chier, parce que moé, j't'un peu contre la DPJ, des fois ce qui font, c'est pas, c'est pas fort là. Mais... ça serait peut-être la meilleure chose à faire, parce que à DPJ, y serait vraiment encadré, pis y'en, y vendrait pus, pis plus tard, y pourra remercier le directeur. Moé si j'aurais eu cette chance là, ça m'aurait faite chier sur l'coup, mais... après ça, tu peux dire mouais... (Christophe)

C'est sûr qu'a d'autres moyens qui pourraient les pogner, mais c'est des bons protocoles pour vrai. Moi j'trouve qui font quand même de la bonne job, moi quand j'tais là c'tait pas d'la bonne job parce que j'voulais pas qui me pognent ça c'est sûr, mais en regardant ça de même c'est vrai que c'est des bons protocoles. (William)

Les jeunes vendeurs rencontrés verbalisent un besoin de dissuasion et ils demandent aux adultes d'imposer des limites qu'ils ne parviendraient pas à s'imposer eux-mêmes. Du début à la fin de cette section, les différents adolescents interviewés ont nommé que leur choix de vendre des drogues aurait probablement été modifié, s'ils avaient subi des conséquences. D'ailleurs, William a été appréhendé par les policiers, placé en centre d'accueil, pour une durée de trente jours en raison de ses activités de trafic, et s'est vu imposer une probation. Cette conséquence aurait entraîné son retrait complet de la criminalité. En effet, il a expliqué que ce séjour en centre lui aurait permis de réfléchir à ses choix de vie actuelle et à son futur. Par cette réflexion, il aurait réalisé vouloir être près de son amoureuse et de sa famille, et que pour y demeurer il devait se retirer de la criminalité.

De son côté, Thomas, intercepté pour vente à l'école et à qui on avait imposé des conséquences relatives à la consommation (présenté plus haut), aurait arrêté de vendre sur le lieu de l'école parce qu'il désirait terminer son DEP. Il savait que s'il poursuivait dans les activités de trafic, la prochaine conséquence serait l'expulsion. Pour l'éviter, il explique donc avoir fait le choix de cesser le trafic.

Toutefois, les participants ont aussi expliqué que certains jeunes ne modifieraient pas leurs comportements criminels, même si l'ensemble des conséquences rapportées ici leur étaient imposées. Ce qu'il faut comprendre, c'est que la cohérence du système, dans l'imposition des sanctions, empêcherait certains adolescents de persister dans des agirs délinquants et que ces jeunes auraient besoin d'être protégés contre eux-mêmes.

3.4.3 Conclusion

Du début à la fin de cette section, les vendeurs interviewés indiquent que des fortes probabilités d'être sanctionnés ou punis les motiveraient à faire des choix non criminels, ce qui renvoie à la dissuasion telle que présentée par Cusson (2008). D'abord, Cusson (2008) distingue la dissuasion dite générale, de la dissuasion individuelle: la première s'explique par l'effet intimidant de la peine sur l'ensemble de la société, tandis que la deuxième suppose que la sanction intimide seulement l'individu puni. Dans le premier cas, l'efficacité de la dissuasion se mesure donc par une diminution globale de la criminalité alors que dans l'autre cas, elle se mesure par une baisse du taux de récidive.

Les diverses recherches réalisées sur la dissuasion générale tendent à confirmer que la certitude de la peine entraîne une diminution de la criminalité, tandis que la sévérité des sanctions aurait peu d'effets sur le nombre d'actes criminels commis (Cusson, 2008). Parallèlement, il y a la dissuasion individuelle qui ne paraît pas plus influencée par la sévérité des peines (Cusson, 2008). En effet, que le délinquant se voit infliger une amende ou une période d'incarcération, les taux de récidive demeurent presque identiques (Cusson, 2008). Une seule étude, celle de Murray et Cox (1979), vient contredire cette affirmation générale, puisqu'elle démontre que les adolescents, à qui on inflige un placement en centre jeunesse, récidivent moins que ceux ayant obtenu des peines plus clémentes. En revanche, une autre recherche démontre que plus une peine est sévère (incarcération dans un lieu fermé), plus elle augmenterait la récidive chez certains délinquants (Mannheim et Wilkins, 1955; Cusson 2008).

Bref, le bilan laisse perplexe: selon les études, les résultats et conclusions varient et se contredisent. Alors, comment éclaircir si l'effet dissuasif individuel des peines est bien réel? Une hypothèse soulevée pour justifier cet ensemble hétéroclite de résultats est la présence de caractéristiques inhérentes aux individus à qui sont infligées les sanctions pénales. Effectivement, dans une étude réalisée aux États-Unis, Sherman et Smith (1992) démontrent que l'effet dissuasif de l'incarcération joue son rôle auprès de citoyens bien intégrés dans la société, c'est-à-dire ayant un travail et/ou étant mariés, tandis qu'il aurait peu d'effets sur les chômeurs et les célibataires. Les chercheurs considèrent que chez l'individu non intégré à la vie

sociétale, la sanction produit un effet de rébellion qui se traduit par une augmentation du passage à l'acte délinquant. Ainsi, toujours selon Sherman et Smith (1992), l'efficacité des peines s'applique: 1) si la peine est conditionnée par sa légitimité; 2) sur des citoyens enracinés socialement, tels les jeunes rencontrés de par leur rôle d'élève du secondaire; 3) sur un coupable qui reconnaît ses torts.

Ce préambule amène Cusson (2008) à émettre l'hypothèse de l'existence de quatre conditions préalables à l'efficacité persuasive des peines: 1) elles doivent sanctionner une loi dont le contenu est raisonnable et reconnu comme tel; 2) elles doivent s'adresser à un auditeur intégré à la société; 3) elles doivent être appliquées avec un minimum de constance; 4) elles doivent être justes, équitables et connues du public. Cette nouvelle vision appelle à considérer l'efficacité des peines via la lunette de la théorie de la justice, plutôt que sous l'angle unique de la dissuasion. Par conséquent, la peine serait efficace si elle est juste et reconnue comme telle, si elle vise à souligner l'injustice du crime, ainsi qu'à encourager les gens dans leur résolution à se conduire avec justice. Toutefois, le succès est assujéti au fait que le système de justice doit appliquer les peines avec un souci d'équité, sinon il attisera la révolte.

Cette présentation de Cusson (2008) explique que la peine n'est plus dissuasive que par la seule peur «d'être pris» et par les sanctions associées, mais surtout par un langage commun de justice (proportionnalité et attribution des peines). La majorité d'entre nous respecte la loi, car elle nous paraît juste et nous assure de vivre dans un monde équitable. Toutefois, afin que cette façon d'aborder la dissuasion par la théorie de la justice parvienne à jouer son rôle, il faut que les sanctions pénales soient appliquées lorsque nécessaires, sans qu'il y ait trop de délais et/ou que bon nombre de crimes demeurent impunis.

Les jeunes vendeurs rencontrés étant issus du milieu scolaire, c'est-à-dire non décrocheurs et non pris en charge par les services sociaux, sont par définition moins hypothéqués sur le plan personnel. C'est peut-être pourquoi ils semblent dire que la prévention situationnelle (caméras et chiens), tout comme la dissuasion générale et individuelle (scolaire, policière et parentale), auraient un effet sur leur calcul coût/bénéfices. En effet, ayant beaucoup à perdre en subissant les conséquences directes de leurs actes, ils estiment que la probabilité d'être sanctionnés

jouerait sur leur choix de s'impliquer dans le trafic de stupéfiants. Ils semblent donc percevoir que plus un milieu scolaire instaure des mesures préventives efficaces, plus ils réévalueraient leur façon de faire et par le fait même, leur calcul coût/bénéfices.

En l'occurrence, ils estiment qu'ils déplaceraient leurs activités de trafic hors des murs de l'établissement, là où la probabilité d'être appréhendés par le corps policier ou les parents serait moindre, ou bien ils cesseraient leurs comportements déviants lorsqu'ils ont à respecter des mesures strictes d'encadrement. Également, plusieurs des jeunes vendeurs rencontrés mentionnent qu'ils auraient cessé la vente si on leur avait imposé des sanctions ou des conséquences plus sévères. En effet, rappelons-nous de Karine qui disait vouloir devenir agente de probation; elle ne pouvait donc se permettre un casier judiciaire. Ou encore Édouard qui expliquait voyager régulièrement avec ses parents; il affirmait qu'il aurait fort probablement cessé ses activités de trafic s'il avait été arrêté par la police pour la possession du 14 grammes de cannabis ou si sa mère le lui avait confisqué.

Toutefois, les participants mentionnent aussi que l'ensemble de ces mesures de prévention situationnelle n'aurait aucun effet chez certains autres élèves qui se rendront jusqu'à l'expulsion de leur école ou au décrochage scolaire, plutôt que de se conformer aux sanctions imposées par l'école ou autres adultes. Il serait donc permis de supposer que ceux-ci sont les individus moins bien intégrés à la société, dont parlent Sherman et Smith (1992), ce qui expliquerait que le système répressif ne puisse jouer son rôle punitif auprès d'eux. Bref, pour le groupe de jeunes gens intégrés à la société, dont font partie les jeunes rencontrés, il apparaît essentiel que le milieu, les adultes et les intervenants jouent leur rôle de guide et de « bons parents », en leur dictant une ligne de conduite à suivre et au besoin, en leur imposant des conséquences ayant pour but de les aider à « rentrer dans le droit chemin ».

Dans un autre ordre d'idées, les jeunes vendeurs rencontrés remettent en question l'impact quasi nul qu'aurait la sévérité des peines, puisque la moitié de l'échantillon semble plaider en faveur de conséquences plus strictes les dissuadant de poursuivre dans la voie criminelle. Comme l'ont démontré Sherman et Smith (1992), la sévérité de la peine aurait un impact sur les gens intégrés socialement. Présument que par leur statut d'écolier, donc non décrocheur, les jeunes

rencontrés puissent être des individus intégrés dans la société, ceci expliquerait peut-être pourquoi la sévérité des peines parviendrait à jouer son rôle, pour certains d'entre eux du moins. Ayant beaucoup à perdre en termes de conditions de vie, d'aspirations futures et de relations, plus une peine serait sévère, plus ils seraient perdants, et plus ils reculeraient dans leur engagement criminel. Toutefois, pour que cette logique demeure vraie, ils nomment un désir de justice dans les peines infligées; ils expriment avoir besoin que le système impose des conséquences aux vrais vendeurs et/ou consommateurs problématiques, sans quoi il y aurait perte de sens.

Conclusion

Le trafic de drogue a toujours été une source de recherche et de questionnement en raison de sa nature illégale, donc de la difficulté à l'étudier et le cerner. En effet, trouver des vendeurs de drogue qui acceptent de parler à des chercheurs demeure un fait rare. Néanmoins, à l'heure actuelle, les marchés de stupéfiants chez les adultes sont assez bien documentés et cet univers commence à être mieux connu du grand public. Ces mêmes réseaux, opérés par des adolescents, demeurent encore aujourd'hui un monde à découvrir, puisque peu de recherches s'y sont intéressées. Les adolescents transigent des drogues, mais leurs motifs et leurs modes opératoires nous sont presque inconnus. Au sein même du sous-groupe des adolescents vendeurs, il y a les jeunes vendeurs toujours scolarisés. Au cours des dernières années, cette portion des jeunes trafiquants a pour ainsi dire été oubliée des écrits scientifiques, mais le peu d'écrits sur le sujet laisse présager qu'ils forment un groupe à part et présentent des caractéristiques qui leur sont propres. C'est pourquoi l'actuelle recherche a voulu leur donner une voix et explorer leur univers méconnu. Rappelons que l'objectif principal de cette étude est de cerner la réalité de la vente de drogue dans les écoles secondaires, telle que vue par les jeunes vendeurs.

Pour parvenir à ce but, le cadre théorique de la phénoménologie a été retenu, puisqu'il permet de recueillir les perceptions et les compréhensions des jeunes vendeurs de drogue toujours scolarisés qui transigent sur leur lieu d'études. Ce choix de s'intéresser aux propos et aux expériences vécues plutôt qu'aux faits, via une approche qualitative, repose sur un quasi-vide scientifique au sein de la littérature traitant de cette réalité. Il faudra évidemment poursuivre dans cette voie en utilisant d'autres méthodes de collecte de données, afin de cerner adéquatement le phénomène des adolescents fonctionnant relativement bien en société, tout en adoptant des choix de vie hors normes. Néanmoins, cette étude aura permis de mieux comprendre comment les jeunes vendeurs interviewés vivent leur réalité.

Cette recherche avait quatre objectifs spécifiques visant à mieux cerner le vécu des jeunes vendeurs, tel que vu par eux: 1) explorer le vécu des jeunes vendeurs sur le phénomène de normalisation de la consommation et de la vente de drogue; 2) examiner la perception des vendeurs adolescents transigeant au sein de leur milieu scolaire, sur leurs facteurs d'implication dans des activités de trafic de drogue; 3) explorer la vision des jeunes vendeurs quant au réseau de vente de stupéfiants propre aux écoles secondaires; 4) sonder la compréhension des jeunes

vendeurs relativement aux impacts des interventions tentées par le milieu scolaire et ses partenaires, sur leur trajectoire délinquante. L'analyse des propos recueillis a permis de faire émerger un portrait de la réalité de ces jeunes déviants toujours scolarisés.

Par leurs propos, les jeunes trafiquants rencontrés nous ont invités à découvrir leur univers particulier, mais aussi semblable au vécu des autres jeunes trafiquants interrogés lors d'études antérieures. Semblable, puisqu'ils se décrivent et se voient comme des vendeurs de drogues; ils adoptent donc des méthodes de travail ou des comportements similaires aux autres jeunes s'adonnant à des activités de trafic. Particulier, puisqu'ils opèrent dans un cadre scolaire; ils ont donc un pied dans le monde clandestin et l'autre dans le monde légal. Ainsi, ils se présentent comme des êtres socialement intégrés, mais adoptant certains comportements illicites. Cette dichotomie semble être le point majeur différenciant l'actuel échantillon des études précédentes réalisées sur le thème de la vente de drogue chez les adolescents.

◆ **Le phénomène de la normalisation vu par les adolescents vendeurs**

Les élèves interviewés ont expliqué percevoir comme relativement normal le fait de fumer du cannabis selon une fréquence de fin de semaine et, selon eux, cette vision serait partagée par une portion significative des jeunes de leur âge. Même la consommation d'amphétamines et de MDMA ne serait pas mal vue par certains des jeunes rencontrés. Toutefois, dans la plupart des cas, les jeunes trafiquants rencontrés s'entendent pour dire que le cannabis demeure la drogue d'initiation et, qu'ensuite, certains font le choix des autres substances. Il va sans dire que dans un tel climat d'acceptation, le trafic ne saurait être unilatéralement condamné et c'est ce que les propos des jeunes interviewés laissent comprendre. Mais gardons en tête que seul des trafiquants ont été rencontrés; il est donc ici impossible de généraliser cette conclusion à l'ensemble des élèves du secondaire. Leur position de vendeur pourrait teinter leurs perceptions de cette apparente acceptation du trafic.

Néanmoins, cette apparente normalisation apporte aussi son lot de questions. En effet, les jeunes rencontrés ont bien expliqué comment leur perception de ce qui est « normal » comme habitudes de consommation a fluctué au cours de leurs années d'adolescence, selon l'usage qu'ils faisaient

du cannabis ou d'autres substances. Ils expliquent ainsi que si le groupe de pairs fumait du cannabis quotidiennement ou prenait des amphétamines les fins de semaine, cette fréquence de consommation était jugée comme « normale » par le groupe. Toutefois, quand ce même groupe ou l'individu fait le choix de réduire ce rythme d'usage, la conception de la normalité évolue et se modifie; on pourrait presque dire que pour ces adolescents, la norme c'est eux!

Toutefois, cette compréhension de la normalisation, définie comme un phénomène fluctuant dans le temps et selon le groupe de pairs auquel un individu appartient, peut-elle être considérée comme une réalité courante? Ou bien reflète-t-elle le vécu particulier des jeunes rencontrés? Peu d'études ayant tenté de cerner les conceptions ou le cheminement des différents groupes d'individus à l'égard de leur compréhension du phénomène de normalisation, de futures recherches devront poursuivre dans cette voie. En effet, l'actuelle étude a recueilli la vision des adolescents vendeurs: mais la réalité dépeinte correspond-elle au vécu des adultes consommateurs et des adolescents non vendeurs? Également, la notion de « mode », associée aux choix de consommation et à leur acceptation, est-elle un phénomène typique de la tranche adolescente de la population? Finalement, le trafic de stupéfiants est-il effectivement perçu comme une activité « normale » et acceptée par les consommateurs non vendeurs? Bref, il reste un travail considérable à réaliser en recherche, afin de saisir les subtilités du phénomène de normalisation de la consommation et de la vente de drogues au sein de la population québécoise et d'ailleurs.

Avec les *baby-boomers*, la vision de la consommation de drogue a commencé à se modifier au sein de la société québécoise et depuis, elle est en constant changement. En effet, les vingt dernières années ont vu apparaître un discours sur la décriminalisation du cannabis au Canada, alors que de tels propos auraient été impensables au tournant des années 1950. Les promesses de décriminalisation de nos élus et le fait que certains pays ou états américains aient décriminalisé, voire légalisé la consommation de cannabis appuient la thèse de la normalisation présentée par les jeunes rencontrés. Mais comment comprennent-ils un tel message? La question mérite d'être posée, puisque eux-mêmes expliquent que leur conception d'un rythme de consommation jugé acceptable varie dans le temps, et qu'ils ont tous adopté un usage excessif

de leur substance de prédilection avant de revenir, en vieillissant, à des choix qu'ils évaluent moins abusifs.

L'auteure étant intervenante auprès d'adolescents, son «expérience du terrain» lui permet d'observer que, dans les messages valorisant la décriminalisation, les adolescents retiennent ce qui justifie leur propre choix de consommation. En conséquence, les discours parlant de légalisation semblent amener les adolescents à percevoir la prise de cannabis comme sans risque, peu importe le rythme de consommation adopté ou le lieu de consommation choisi, semblant ainsi influencer leur perception de la normalisation. Afin de les aider dans leurs choix de ce qu'ils percevront comme « normal », il serait souhaitable que les campagnes de prévention, aussi bien que les élus, parlent des risques réels en cas d'abus, plutôt que d'adopter un discours avec peu de nuances

Au Québec, Educ'alcool est un bel exemple de message qui explique ce qu'est un usage approprié et sans risque d'une substance psychoactive, tout comme d'autres organismes (Centres de réadaptation en dépendance, organismes communautaires etc..) qui partagent aussi ce même type de discours valorisant un usage réfléchi de la consommation de stupéfiants (approche de réduction des méfaits). Comme société, nous avons un rôle à jouer dans la compréhension des adolescents de ce qu'ils considèrent comme un usage « normal »; il est de notre devoir de les guider. Les jeunes rencontrés demandent qu'on les aide à comprendre, dès le début du secondaire, les risques associés à la prise de drogue, sans pour autant tenir un discours l'interdisant. Cessons les discours dichotomiques opposant prohibition et décriminalisation, et parlons d'usage responsable pour susciter leur écoute et les aider à éviter de glisser vers un rythme excessif de consommation et surtout, de le normaliser. L'école a évidemment une part de responsabilité dans ce message à transmettre aux jeunes et doit se positionner comme un gardien de cette consommation responsable ou usage réfléchi; y parvient-elle? Sur le sujet, nous avons questionné la vision des adolescents rencontrés.

◆ **La vision des jeunes vendeurs de leur réseau de vente et leurs facteurs d'implication dans des activités de trafic**

D'après leurs propos, les participants rencontrés sont fiers de leur capacité à déjouer le système scolaire et ils expliquent, avec moult détails, les moyens adaptatifs qu'ils ont dû inventer pour y parvenir. Cette réalité de l'école comme milieu de vente, les oblige à déjouer non seulement la police, comme c'est le cas pour les vendeurs transigeant dans la rue ou autres lieux, mais les professeurs, les surveillants d'élèves, l'équipe cynophile et les autres dispositifs mis en place pour contrer la vente en milieu scolaire. Comme l'expliquent si bien les participants à l'étude, il faut être intelligent et organisé pour réussir à faire du trafic dans de telles circonstances. Cet aspect de leur réalité témoigne que, malgré leur comportement déviant, ils doivent être socialement adaptés et ne pas se laisser submerger par leur consommation pour parvenir à trafiquer dans ce milieu restreint, surveillé de près. C'est cette mince ligne entre délinquance et vie socialement adaptée qui semble définir l'échantillon rencontré, puisqu'ils errent quelque part entre les deux.

Alors que la littérature présentait les jeunes vendeurs toujours scolarisés comme peu impliqués au sein de leurs activités de trafic, et alors qu'il semblait presque difficile de parler de vente de drogue tant leurs activités semblaient sporadiques et disparates, les participants à l'actuelle recherche infirment ces croyances. En effet, ils se voient comme de vrais vendeurs de drogues, impliqués à réussir leur trafic, et les facteurs explicatifs de ce choix de vie se rapprochent grandement de ceux nommés par les échantillons de jeunes pris en charge par les services sociaux. En effet, un lien consommation/vente fait réellement partie du discours des jeunes trafiquants rencontrés, alors qu'on aurait cru que leur consommation ne justifiait pas un tel choix de vie criminelle (Brunelle et coll. 2000). Alors que la littérature percevait ces étudiants vendeurs comme de petits consommateurs profitant d'une opportunité pour vendre une substance, les propos recueillis dans le cadre de l'actuelle recherche laissent plutôt entrevoir des jeunes adoptant des habitudes régulières et abusives de consommation. Ils ont même atteint le stade de renforcement mutuel (Brochu, 2006) entre leur consommation et leur choix de trafic.

Ce qui différencie toutefois notre échantillon de celui de Brunelle et coll. (2000), composé en majorité de jeunes blancs pris en charge par les services sociaux, c'est que les participants à l'étude auraient volontiers échangé leur activité de vente pour un emploi légal, s'ils en avaient eu l'occasion. Ils nomment aussi le nonaccès à un emploi légal comme facteur expliquant leur choix de s'impliquer dans des activités de trafic. Rappelons-nous que la section analysant les facteurs d'implication au trafic avait mis en lumière que Brunelle et coll. (2000) utilisent la notion du nonaccès à l'emploi pour expliquer pourquoi, selon ces auteurs, les adolescents se tournent plus rapidement que les adultes vers la criminalité lucrative pour soutenir une consommation de drogue souvent peu onéreuse. Leur échantillon, au contraire du nôtre, n'avait pas ciblé la notion de travail légal comme justification à leurs activités délictuelles. Peut-être que l'aspect socialement intégré des jeunes rencontrés dans le cadre de cette étude, explique ce nouveau facteur d'implication dans des activités de trafic, qui n'apparaît dans aucune autre étude recensée.

Ce nouveau facteur est fort probablement en lien direct avec la société de consommation au sein de laquelle évoluent les jeunes rencontrés. En effet, ils vivent dans une collectivité où l'acquisition de biens semble être un loisir et où détenir le dernier gadget à la mode est important; ils expliquent effectivement aspirer à détenir ces biens de luxe. Évidemment, dans un tel contexte, leurs parents ne peuvent subvenir à l'ensemble de leurs envies. Il semble donc être important, pour eux, de pouvoir compter sur une source de revenus dès le milieu de l'adolescence, afin d'acquérir cette liberté d'achat qui semble rimer avec bonheur dans leur discours.

La réalité des élèves choisissant de s'impliquer dans le trafic de drogue au sein de leur milieu scolaire serait alors unique, puisqu'ils le font pour de multiples raisons. En effet, les précédentes recherches ont présenté les jeunes trafiquants comme si un seul facteur expliquait leur choix de faire du trafic: alors que les minorités ethniques s'y adonnaient pour gagner l'argent non accessible autrement (pas accès aux études) ou pour gagner le respect ou le prestige de leurs pairs, les jeunes blancs pris en charge par les services sociaux s'y adonnaient pour payer leur consommation de drogue. Les jeunes rencontrés ici ont, par définition de leur catégorie, accès aux études et mentionnent plutôt qu'ils ont opté pour la vente parce qu'elle était facilement

opérable en raison de leurs contacts, tant au sein du marché de la drogue qu'au niveau de la clientèle potentielle, parce qu'ils étaient consommateurs et parce qu'ils n'avaient pas l'âge de travailler légalement ou qu'ils ne se trouvaient pas d'emploi.

Puisqu'il est permis de penser que notre échantillon est socialement plus intégré, de par leur réalité d'élève à temps plein, que les autres échantillons interrogés, cela explique peut-être pourquoi il semble avoir besoin de cumuler plus d'un facteur pour faire le choix du trafic. En effet, leurs discours laissent entendre qu'ils auraient beaucoup à perdre s'ils se voyaient imposer des conséquences suite à ce choix criminel. On se souviendra d'Édouard qui expliquait que la menace d'un casier judiciaire, qui l'aurait empêché de suivre ses parents en voyage, aurait joué sur sa décision de poursuivre son trafic si les risques d'arrestation avaient été présents. Tout comme Thomas qui disait vouloir terminer son DEP et qui a modifié ses habitudes de vente et de consommation lorsque l'école lui a imposé l'ultimatum de l'expulsion. Peut-être que cette peur de devoir renoncer à des aspirations futures, de perdre des conditions de vie, la famille, des relations amoureuses ou autres, est-elle caractéristique de notre échantillon. Cette réalité unique, que semblent partager les adolescents socialement intégrés rencontrés, expliquerait peut-être pourquoi le risque d'arrestation ou d'autres conséquences liées au choix de faire du trafic semble peser plus lourd dans leur décision de s'impliquer ou non dans la vente, contrairement aux jeunes des minorités ethniques ou des jeunes blancs pris en charge par les services sociaux, qui semblent présenter un portrait plus près de ce que Harris, Duncan et Boisjoly (2002) appelaient le « *nothing to lose* ».

Comprendre le choix de s'impliquer dans le trafic comme un cumul de plusieurs facteurs, plutôt que du fait d'un motif unique, est-il représentatif des autres jeunes vendeurs toujours impliqués dans leurs études ou dépeint-il la réalité particulière des jeunes de l'actuel échantillon? Cette conclusion étant inédite au sein des écrits scientifiques, il faudra évidemment, dans le futur, la valider ou l'infirmer auprès d'autres échantillons comparables.

Également, ce qui surprend des propos des participants à l'étude, c'est la présence de violence physique au sein de leur marché de la drogue. En effet, aucune étude traitant de la vente chez les adolescents blancs n'avait mis en lumière cette réalité de la violence. Pourtant, bien qu'ils

soient toujours scolarisés, donc estimés moins délinquants puisque moins hypothéqués socialement, les participants à l'actuelle étude rapportent avoir vécu ou avoir assisté à des actes de violence en lien avec le trafic de drogues. Ils ont tous mentionné son existence, qu'ils relient grandement à des vols et au fait de vendre « légalement » ou non. Les actes de violence, qu'ils ont posés ou vus, rejoignent la violence physique décrite dans l'étude de Paquin (2009) qui interrogeait des jeunes pris en charge sous la LSJPA, donc des adolescents ayant un dossier criminel plus lourd que l'actuel échantillon. Dans cette présente étude, les élèves rencontrés ont commis peu de délits, autres que ceux liés à leur choix de vendre de la drogue, et n'ont jamais été placés en centre de détention pour ces délits. Malgré ce portrait qui peut sembler moins dur, ils font usage de la même violence que les jeunes de l'échantillon de Paquin (2009) ou en sont témoins dans le cadre de leur trafic. Ces jeunes intégrés au sein de leur milieu d'éducation semblent donc capables du meilleur comme du pire. Encore ici, il faudra poursuivre la recherche sur la présence de violence au sein des réseaux de vente des adolescents toujours scolarisés, afin de mieux comprendre cette réalité et surtout, pour la valider et la documenter auprès d'autres échantillons.

Également, cette étude a mis en évidence une réalité particulière de la vente chez les filles adolescentes. En effet, les deux jeunes filles interviewées expliquent qu'une trafiquante attire davantage une clientèle féminine, qu'un jeu de séduction existe entre la trafiquante et ses clients masculins et qu'à l'égard de leur choix de vendre des stupéfiants, elles sont l'objet d'un jugement plus dur que leurs acolytes masculins. Puisque peu de choses est connu sur cette minorité de vendeurs de drogues que sont les femmes trafiquantes, il sera impératif d'explorer cet univers méconnu, afin de mieux cerner les différences de la réalité homme/femme au sein de ce milieu particulier.

En somme, ces étudiants s'adonnant au trafic de la drogue dans leur école secondaire ne seraient pas très éloignés des jeunes dits plus délinquants, tant dans leur participation à des gestes de violence, dans leur lien unissant vente et consommation que dans leur façon d'opérer leur trafic. Pourtant, ce qui semble les différencier, c'est qu'ils auraient plus facilement opté pour un emploi au lieu du trafic si cela avait été possible, c'est que leur clientèle est presque entièrement

étudiante et que leur choix de s'adonner au trafic de stupéfiants repose sur plusieurs facteurs d'implication complémentaires (au lieu d'un seul motif).

Pour toutes ces raisons, nous les avons appelés les « déviants socialement intégrés », puisqu'ils fonctionnent encore relativement bien dans un cadre scolaire, tout en adoptant des comportements déviants s'apparentant aux adolescents décrocheurs et/ou pris en charge par les services sociaux et ayant fait un choix de vie plus criminelle.

◆ **La perception des jeunes vendeurs sur le rôle de l'école et des différents intervenants œuvrant auprès d'eux**

Dans un autre ordre d'idée, bien que ces « déviants socialement intégrés » perçoivent les actions de vente, mais également de consommation, comme relativement normales et acceptées par leur groupe de pairs, ils sont au courant que tout ceci est illégal dans un cadre scolaire ou autre. Ils comprennent donc les raisons des interventions tentées par le milieu d'éducation, pour enrayer le trafic et la consommation. Toutefois, ce qui est intéressant, c'est leur façon de percevoir ces interventions. En effet, les jeunes rencontrés ont expliqué un besoin d'être davantage encadrés et limités, puisqu'ils considèrent le système répressif et préventif des milieux scolaires (protocole ou de mesures de prévention situationnelle) comme trop laxiste pour être efficace. Les jeunes interviewés nomment que leur crainte des conséquences pouvant entraîner une diminution de leur qualité de vie, s'ils devaient être pris en flagrant délit de trafic, aurait un impact sur leur trajectoire criminelle. Ils demandent ainsi aux adultes de leur entourage de les encadrer et de les limiter, puisqu'ils ne parviennent pas à le faire eux-mêmes. Comme l'expliquait Karine, qui veut devenir agente de probation, elle ne peut se permettre d'avoir un dossier criminel: selon elle, une telle menace l'aurait fort probablement obligée à revoir son implication dans les activités de vente.

Néanmoins, leur discours reste ambigu puisque d'un côté, ils nomment un besoin de cadre et de l'autre, le désir de ne pas être punis. Ce double discours est, selon nous, gage de la véracité des propos recueillis chez les participants de l'étude. En effet, s'ils avaient seulement nommé le désir de se voir encadrer et limiter, il aurait été pertinent de remettre ces affirmations en doute. Ce qu'ils expliquent ici, c'est que de telles conséquences les a ou les auraient vraiment fâchés,

mais qu'ils savent aussi que cela les aurait ultérieurement aidés. Cette ambiguïté reflète bien la période de l'adolescence où le sentiment d'invincibilité et la prise de risques sont très présents. Ce qu'expliquent les participants à l'étude, c'est qu'ils ont besoin qu'on limite pour eux ces sentiments (invincibilité et prise de risques), afin de leur éviter de mauvais choix de vie. Comme Édouard le verbalisait, un adolescent non freiné dans ses agirs délinquants, surtout lorsque ceux-ci sont connus des adultes qui l'entourent, aurait comme effet qu'il se sente « comme Hulk ». C'est ce sentiment d'invincibilité que les adolescents rencontrés demandent de briser, afin de leur éviter les conséquences futures qu'entraînent des choix de vie trop marginaux.

Les participants à l'étude expliquent aussi que toute intervention, bien que parfaitement appliquée, ne parviendrait pas à modifier la trajectoire criminelle de tous les élèves s'adonnant aux activités de trafic, mais ils évaluent que leur propre trajectoire aurait pu être modifiée s'ils avaient reçu des conséquences liées à leur choix de vendre. C'est fort possiblement leur côté intégré qui expliquerait l'impact positif, sur eux, des mesures de prévention situationnelle ou des conséquences directes (légales ou non), alors que selon leurs dires, ces mêmes interventions auraient fait chou blanc auprès d'autres jeunes déviants fréquentant toujours le cadre scolaire. En effet, selon les participants à l'étude et contrairement à ce qu'ils perçoivent d'eux-mêmes, les autres jeunes déviants fréquentant toujours leur lieu d'enseignement finiront par abandonner l'école ou à en être expulsés, en raison de leur choix de ne pas se conformer au cadre demandé. Il ne faut pas oublier que les jeunes pris en charge par les services sociaux, donc placés par la DPJ, ainsi que les décrocheurs ont d'abord été des élèves fréquentant une école secondaire. C'est fort probablement à ce sous-groupe que pensent les jeunes rencontrés lorsqu'ils nomment que les interventions ne peuvent avoir d'impact sur tous les élèves déviants. Pour eux, il semble qu'il restera toujours des jeunes choisissant la voie criminelle ou de la marginalité, peu importe ce qui est tenté pour les en dissuader. Ce groupe particulier des vendeurs toujours scolarisés semble partager un attachement à la collectivité et/ou à des buts futurs et/ou à des avantages ou des conditions de vie qu'ils veulent conserver (voyage). Également, ils semblent capables de se projeter dans l'avenir, ce qui n'est pas la réalité de tous les adolescents, puisque cet âge est caractérisé, pour beaucoup, par le fait de vivre le moment présent. Ces observations pourraient peut-être expliquer la capacité de l'actuel échantillon à modifier leur choix criminel.

En effet, les jeunes interviewés nomment que leur peur de perdre certains acquis (pour les uns la possibilité de voyage avec les parents, pour les autres une carrière) peut jouer sur leur calcul coût/bénéfice de s'impliquer ou de poursuivre dans la vente de stupéfiants. Cela va de pair avec l'approche motivationnelle de Miller et Rollnick (2002) qui expliquent qu'il faut créer des malaises pour obliger les gens à changer et à saisir les leviers qu'on leur tend. Donc si l'on se fie aux propos des jeunes rencontrés, l'école, par des mesures de prévention et de contrôle, pourrait jouer ce rôle de levier de changement chez certains de ses étudiants.

L'objectif initial de cette recherche était de comparer la vision des jeunes vendeurs à celle des intervenants œuvrant auprès d'eux en milieu scolaire, mais pour plusieurs raisons, ce projet n'a pu voir le jour. Néanmoins, quatre entrevues furent réalisées auprès d'intervenants scolaires; leurs discours laissaient entrevoir qu'ils ne souhaitaient pas intervenir sur la vente de drogue, mais uniquement sur la problématique de consommation. Ces intervenants nommaient, comme motif de non-intervention chez le personnel enseignant ou professionnel de l'école, la peur de perdre leur lien de confiance avec les étudiants vendeurs ou consommateurs s'ils leur imposaient une conséquence.

À la lumière des propos recueillis chez les jeunes vendeurs rencontrés, ces peurs ne seraient pas fondées. Plusieurs des étudiants interviewés ont relaté que « d'avoir eu des chances » au lieu de se voir imposer les conséquences prévues, n'a fait que prolonger leur trajectoire criminelle. Sachant cela, peut-être que les professeurs, intervenants, parents et policiers hésiteront moins à imposer à un adolescent déviant, des conséquences légales ou non, dépendant du statut de chacun. Selon les paroles mêmes des jeunes rencontrés, le pire pouvant survenir serait que ces dites sanctions n'aient aucun impact sur les choix déviants; intervenir serait donc un risque bien calculé. Pour nous, il est clair que le milieu scolaire, les parents ou les policiers croient bien agir en n'imposant pas de conséquences directes à ces jeunes vendeurs, mais l'actuelle étude tend à démontrer que cette bonne intention ne serait pas la voie à suivre, selon le point de vue des jeunes rencontrés. Ces jeunes nomment qu'ils ont besoin de cadre, de limites claires et selon les cas, d'aide professionnelle, sans toutefois qu'elle leur soit imposée. .

Cette nouvelle réalité est d'une grande importance pour les milieux d'éducation qui doivent comprendre le rôle central qu'ils sont appelés à jouer dans les trajectoires de vie de ces jeunes déviants socialement intégrés. En effet, à ce moment crucial de leur existence, ils sont tentés par la criminalité, mais une part d'eux demeure également attachée aux valeurs prosociales de la société. Ils font des expériences, mais souhaiteraient que le système les rattrape et leur montre la voie à suivre. Pour les autres jeunes incapables d'opérer de tels changements, les participants à l'étude nomment eux-mêmes que l'expulsion sera fort probablement le résultat final des diverses interventions tentées.

◆ **L'opinion des jeunes rencontrés sur l'expulsion**

Les jeunes participants à la recherche ne croient pas en l'expulsion comme moyen d'intervention, puisque celle-ci ne ferait que déplacer le problème dans un autre lieu, plutôt que d'aider l'élève. Que faire alors comme milieu scolaire? Expulser ou non? Il est bien certain que transférer un élève dans un autre milieu ne modifie en rien ses comportements; toutefois, ce déplacement l'éloigne de son réseau de contacts et de clients s'il vend. Suivant cette logique, expulser un élève qui trafique des drogues, l'oblige à réorganiser son réseau, et certains des jeunes rencontrés ont nommé que le changement d'école, entraînant la perte de leurs clients, avait contribué à l'arrêt des activités de vente. Dans cette optique, l'expulsion pourrait avoir un côté positif.

Toutefois, selon nous, l'expulsion ne devrait jamais être utilisée sans mesure complémentaire, comme un accompagnement serré lors de l'intégration de l'élève expulsé à son nouveau milieu d'éducation. En effet, les adolescents ne peuvent être expulsés de leur milieu d'enseignement et en intégrer un nouveau sans qu'un encadrement particulier ne leur soit imposé. Si l'on considère que l'expulsion est une conséquence directe de comportements inadéquats précis et identifiables, pourquoi ne pas mettre en place un cadre visant à aider le jeune à ne pas répéter ces comportements néfastes et ainsi favoriser ses chances de poursuivre sa scolarité? En percevant l'expulsion comme la conséquence ultime d'une série de comportements hors normes, les milieux d'enseignement ne pourront la faire disparaître complètement. En effet, comprise sous cet angle, elle permet d'imposer une limite au-delà de laquelle un établissement scolaire

ne peut plus tolérer les agissements d'un individu. Dans le but de protéger la masse des élèves sous sa responsabilité, le milieu d'éducation utilisera l'expulsion pour envoyer un message clair sur l'importance de respecter les règles, sous peine de subir des conséquences claires.

◆ **La compréhension des adolescents rencontrés sur les mesures d'aide et les campagnes de prévention**

Également, sur la foi des paroles des jeunes rencontrés, cette étude souligne l'importance, pour les services d'aide professionnelle en milieu scolaire, d'opter pour une approche de réduction des méfaits. En effet, les élèves rencontrés sont assez unanimes sur leur refus de se faire servir une morale diabolisant l'usage de drogue, mais expliquent plutôt souhaiter obtenir des informations et mises en garde justes et non sensationnalistes. Leurs propos expriment leur besoin de recevoir, par des programmes de prévention, mais également au sein d'un suivi en toxicomanie, une aide favorisant des choix éclairés de consommation, et conseillent fortement aux différents décideurs de laisser tomber l'approche d'abstinence.

Également, ils nomment l'importance de la mise en place de mesures de prévention situationnelle efficaces, dans le but de prévenir que les jeunes adolescents entrant au secondaire (secondaire 1-2) fassent des choix déviants. En effet, les jeunes rencontrés ont mis en lumière l'apparente normalité de consommer du cannabis et dans certaines mesures d'autres drogues, tout comme d'en faire le trafic. L'école hérite donc de la responsabilité de protéger les plus jeunes de ses élèves contre cette apparente normalisation de la consommation, afin d'éviter qu'ils fassent des choix de surconsommation et/ou de vente. Puisque les élèves interviewés dans le cadre de cette recherche expliquent que des mesures de prévention situationnelle et des politiques d'intervention claires et bien appliquées pourraient jouer sur leur trajectoire criminelle de jeunes vendeurs, il est possible de croire que ces mêmes mesures empêcheraient d'autres jeunes d'adopter des comportements marginaux par crainte de conséquences, avant même l'avènement de problématique de consommation et/ou de vente.

◆ Conclusion

En somme, il est possible de conclure que les adolescents vendeurs rencontrés demandent aux adultes et à la société qui les entourent, d'être cohérents dans leurs attentes et limites envers eux, puisqu'ils ont besoin d'un cadre à l'intérieur duquel fonctionner. En effet, leur manque de maturité renvoie aux parents et au monde scolaire, le devoir de les protéger d'eux-mêmes. La mission de l'école est ainsi double: enseigner des connaissances et aider l'élève à devenir un citoyen fonctionnant en société. Selon nous, pour y parvenir, l'école doit tenir un discours ferme qui interdit tout usage de drogue sur son territoire, mais en même temps être ouverte au dialogue sur de saines habitudes de consommation, pour guider les jeunes dans leurs choix. Ces rôles peuvent sembler contradictoires, mais il relève de la notion de consommation responsable exposée au début. Il est assez facile et logique d'expliquer à des jeunes de 14 à 18 ans que l'école n'est pas un lieu de consommation, en imposant des conséquences en cas de non-respect de cette règle. Simultanément, avec ce même jeune, l'intervenant peut ouvrir le dialogue sur de saines habitudes de consommation. Ce type d'intervention obligera certains milieux scolaires à revoir leur façon de faire et indirectement, forcera aussi une meilleure formation des différents intervenants. En effet, mon expérience de terrain et les quatre entrevues réalisées auprès de professionnels travaillant en milieu scolaire, me laissent penser que certains intervenants, quoique bien intentionnés, ne discuteront pas consommation avec leurs élèves, puisqu'ils ont l'impression que ceux-ci en savent plus qu'eux, et ils craignent de ne pas être crédibles. Une connaissance plus étendue des drogues et des notions de base en toxicomanie chez les intervenants, parviendrait à combler cette lacune et à ouvrir un dialogue pour mieux éduquer les élèves.

Évidemment, en raison de la nature qualitative de cette recherche, donc du petit échantillon dont elle a disposé, il faudra poursuivre ces pistes de réflexion et ainsi faire sortir de l'ombre ces déviants socialement intégrés, afin de découvrir s'ils représentent un groupe homogène et nombreux. En effet, cette tranche de jeunes délinquants semble avoir été mise de côté par les recherches; pourtant, il semble apparaître qu'ils sont peut-être ceux sur qui les interventions pourraient être le plus efficaces. Afin de prévenir l'aggravation de leur situation et éviter qu'ils aillent ainsi grossir les rangs des catégories des jeunes décrocheurs ou des jeunes pris en charge

par les services sociaux, la recherche devra tenter de continuer à mieux cerner leur réalité, mais également l'impact des interventions sur eux. Puisqu'ils ont été dans l'ombre, peu est connu sur eux, donc tout reste à faire.

Références bibliographiques

- Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux Lanaudière (2005). Les orientations régionales en toxicomanie 2005-2010, Repéré à <http://www.agencelanaudiere.qc.ca/ASSS/Publications/Orientations%20Tox%20finales%2015-07-05.pdf>
- Aguilar, J.P. (2013). Adolescent drug sellers and distributors dans Browne Miller, A. *Faces of Addiction, Then and Now*, The Praeger International Collection on Addiction, 1, 107-115.
- Altschuler, DM. et Brounstein, PJ. (1991). Patterns of drug use, drug trafficking and other delinquency among inner-city adolescent males in Washington DC. *Criminology*, 29, 589-622.
- Bersani, B., Nieuwbeerta, P. et Laub, J. (2009). Predicting trajectories of offending over the life course: Findings from a Dutch conviction cohort. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 46 (4), 468-494.
- Bouchard, M., Alain, M. et Nguyen, H. (2009). Convenient labour: The prevalence and nature of youth involvement in the cannabis cultivation industry. *International Journal of Drug Policy*, 20, 467-474.
- Brochu, S. (2006). *Drogue et criminalité. Une relation complexe*, Deuxième Édition, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Brochu, S. et Orsi, M. (2008). Les substances psychoactives au Canada, Historique de leur criminalisation et développements récents. *Déviance et Société*, 32, 363-376.
- Brochu, S., Duff, C., Asbridge, M. et Erickson, P. (2011). There's what's on paper and then there's what happens out on the sidewalk: Cannabis users knowledge and opinions of Canadian drug laws. *Journal of Drug Issues*, 41, 95-116.
- Brunelle, N., Brochu, S. et Cousineau, MM. (2000). Drug-crime relations among drug-consuming juvenile delinquents: A tripartite model and more. *Contemporary Drug Problems*, 27 (2), 835-866.
- Brunelle, N., Cousineau, MM., et Brochu, S. (2002). Trajectoires types de déviance juvénile: un regard qualitatif. *Canadian Journal of Criminology*, 44 (1), 1-31.
- Cazale, L. (2014). « Usage d'alcool », dans Traore, I., Pica, L., Camirand, H., Cazale, L., Berthelot, M. et Plante, N. *Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2013. Évolution des comportements au cours des 15 dernières années*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 79-107.

- Cazale, L., Fournier, C. et Dubé, G. (2009). « Consommation d'alcool et de drogues » dans Dubé, G. et autres. *Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire*, 2008, Québec, Institut de la statistique du Québec, p.91-149.
- Clarke, R. et Felson, V. (1993). « Introduction : Criminology, Routine Activity, and Rational Choice » dans Clarke, R. et Felson, M. *Criminology, Routine activity and rational choice, Advances in criminology theory, volume 5*, New-Brunswick, New-Jersey, Transaction Publishers, 1-15.
- Commission Scolaire Centrale du Québec (2012). Politique pour un environnement sans drogue ou alcool dans nos écoles, Repéré à http://www.cqsb.qc.ca/MyScriptorBD/publication/647504/POLITIQUE%20pour%20un%20Environnement%20sans%20Drogue%20ou%20Alcool_r%C3%A9vis%C3%A9e%20le%2011%20mai%202012_FR.pdf
- Commission scolaire des Affluents (2006). Programmes des services éducatifs complémentaires, adoptés par le Conseil des commissaires en juin 2006, repéré à <http://sainetsecuritaire.csaffluents.qc.ca/>
- Commission scolaire des Affluents (2011). Le plan stratégique 2011-2015, Repéré à http://www.csaffluents.qc.ca/IMG/pdf/Plan_strategique_2011-2015-3.pdf
- Commission scolaire de la Riveraine (2007). Politique d'intervention en toxicomanie, repéré à [http://www.csriveraine.qc.ca/scriptorbd/PiecesJointes/TOXICOMANIE%20%28SE-P-04%29\[692807\].pdf](http://www.csriveraine.qc.ca/scriptorbd/PiecesJointes/TOXICOMANIE%20%28SE-P-04%29[692807].pdf)
- Coomber, R. et Turnbull, P. (2007). Arenas of drug transactions: Adolescent cannabis transactions in England-social supply. *Journal of Drug Issues*, 37 (4), 845-864.
- Cornish, D. et Clarke, R. (2014). *The reasoning criminal; Rational choice perspective on offending*. New-Brunswick, New-Jersey, Transaction Publishers.
- Cusson, M. (1998). *Criminologie Actuelle*. France, Presses Universitaires de France.
- Debuyst, C. (1990). « Présentation et justification du thème », dans *Acteur social et délinquance, hommage à Christian Debuyst*. Bruxelles, Mardagg Éditeur, 21-33.
- Denton, B. et O'Malley, P. (1999). Gender, trust and business; Women drug dealers in the illicit economy. *The British Journal of criminology*, 39 (4), 513-530.
- Elliott, D. et Voss, H. (1974). *Delinquency and dropout*. Lexington, Mass, Lexington Book.
- Fagan, J. (1994). Women and drug revisited; female participation in the cocaine economy. *Journal of Drug Issues*, 24 (2), 179-225.

- Feigelman, S., Stanton, B.F, et Ricardo, I. (1993). Perceptions of drug selling and drug use among urban youths. *The Journal of early adolescence*, (13) 267-284.
- Forsyth, C., Asmus, G., Howat, H., Pei, L., Forsyth, Y. et Stokes, B. (2014). Examining the relationship between school suspensions/expulsions and felonies. *Criminal Justice Studies: A Critical Journal of Crime, Law and Society*, 27 (2), 149-158.
- Fortin, MF. (2010). *Fondement et étapes du processus de recherche, Méthodes quantitatives et qualitatives*. Deuxième édition, Chenelière Éducation.
- Giorgi, A. (1994). A phenomenological perspective on certain qualitative research methods. *Journal of Phenomenological psychology*, 25 (2), 190-220.
- Giorgi, A. (1997). The theory, practice, and evaluation of the phenomenological method as a qualitative research procedure. *Journal of Phenomenological psychology*, 28 (2), 235-260.
- Glasser, B. et Strauss, A. (1967). *The discovery of Grounded Theory : strategies for qualitative research*. New-York, États-Unis, Aldine Publishing Compagny.
- Gouvernement du Québec (2003). Deux réseaux, un objectif : le développement des jeunes; Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation, Repéré à : http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/MELS-MSSS_Entente-complementarite.pdf
- Gouvernement du Québec (2014). Chapitre I, 13.3, Loi sur Instruction Publique, repéré à http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/I_13_3/I13_3.html
- Harris, K.M., Duncan, G.J. et Boisjoly, J. (2002). Evaluating the role of “Nothing to lose” attitudes on risky behaviour in adolescence. *Social Forces*, 80 (3), 1005-1039.
- Harrison, L., Erickson, P., Korf, D., Brochu, S. et Benschop, A. (2007). How much for a dime bag? An exploration of youth drug markets. *Drug and Alcohol Dependence*, 90, 27-39.
- Hathaway, A. (2004). Cannabis user's informal rules for managing stigma and risk. *Deviant Behavior*, 25, 559-577.
- Hathaway, A, Comeau, N. et Erickson, P. (2011). Cannabis normalization and stigma: Contemporary practices of moral regulation. *Criminology and Criminal Justice*, 11 (5), 451-469.
- Hutton, F. (2005). Risky business; Gender, drug dealing and risk. *Addiction Research and Theory*, 13 (6), 545-554.

- Jacinto, C., Duterte, M., Sales, P. et Murphy, S. (2008). "I'm not a real dealer": The identity process of ecstasy sellers. *Journal of Drug Issues*, 38 (2), 419-444.
- Jarjoura, R. (1993). Does dropping out of school enhance delinquent involvement? Results from a large-scale national probability sample. *Criminology*, 31 (2), 149-172.
- Korf, D., Brochu, S., Benschop, A., Harrison, L. et Erickson, P. (2006). Teen drug sellers- a cross-national study of segregated drug markets. *Drug & Alcohol Dependence*, 90, 27-39.
- Lanctôt, N. et Le Blanc, M. (2000). Les trajectoires marginales chez les adolescentes judiciairisées: continuité et changement. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 53 (1), 46-68.
- Laprise, P., Gagnon, H., Leclerc, P. et Cazale, L. (2012). « Consommation d'alcool et de drogues » dans Pica, L. A., Traore, I, Bernèche, F., Laprise, P., Cazale, L., Camirand, H., Berthelot, M., Plante, N. et autres. *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011. Le visage des jeunes d'aujourd'hui: leur santé physique et leurs habitudes de vie*, Tome 1, Québec 2012, Institut de la statistique du Québec, p.169-208.
- Li, X., Feigelman, S., Stanton, B., Galbraith, J. et Huang, W. (1998). Drug trafficking and drug use among urban african american adolescents. *Journal of Adolescent Health*, 23, 280-288.
- Li, X., Stanton, B., Black, M. et Feigelman, S. (1996). Persistence of drug trafficking behaviours and intentions among urban african american early adolescents. *Journal of Early Adolescence*, 16 (4) 469-487.
- Little, M. et Steinberg, L. (2006). Psychosocial correlates of adolescent drug dealing in the inner city: potential roles of opportunity, conventional commitments and maturity. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 43, 357-386.
- Le Blanc, M. et Kaspy, N. (1998). Trajectories of delinquency and problem behavior; comparison of social and personal control characteristics of adjudicated boys on synchronous and non synchronous paths. *Journal of quantitative criminology*, 14 (2), 181-215.
- Lemert, E (1951). *Social Pathology; A systematic approach to the theory of sociopathic behavior*. New-York, NY, McGraw-Hill.
- Mayer, R et Ouellet, F. (1991). *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*. Montréal, Québec, Gaétan Morin Éditeur Ltée.
- Miller, WR. et Rollnick, S. (2002). *Motivational interviewing: Preparing people for change*. États-Unis, Guilford Press.

- Ministère de l'Éducation (1999). Synthèse des groupes de réflexion sur la prévention de la toxicomanie au secondaire, Gouvernement du Québec.
- Ministère de la Sécurité publique du Québec (2010). Statistiques 2008 sur la criminalité au Québec, Repéré à :
http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/statistiques/criminalite/2008/Statistiques_criminalite_2008.pdf
- Ministère de la Sécurité publique du Québec (2013). La criminalité au Québec en 2012 : principales tendances, Repéré à :
<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques-criminalite/2012/faits-saillants.html>
- Ministère de la Sécurité publique du Québec (2014). La criminalité au Québec en 2012 : principales tendances, Repéré à :
<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques-criminalite/2012/taux-de-criminalite.html>
- Ministère de la Sécurité publique du Québec (2014). Statistiques 2012 sur la criminalité au Québec, Évolution du taux de perpétration chez les jeunes (12 à 17 ans) et adultes selon la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Repéré à :
<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques-criminalite/2012/taux-de-perpetration-chez-les-jeunes-12-a-17-nbspans-et-adultes-selon-la-categorie-d-infractions-au-code-criminel-aux-autres-lois-federales-et-aux-lois-provinciales.html>.
- Mucchielli, A. (1983). *L'analyse phénoménologique et structural en sciences humaines*. PUF, Paris.
- Murphy, S., Waldorf, D. et Reinerman, C. (1990). Drifting into dealing: Becoming a cocaine sellers. *Qualitative sociology*, 13 (4), 321-343.
- Murray, CA. et Cox, LA. (1979). *Beyond Probation; Juvenile corrections and chronic offender*. Beverly Hills, Sage.
- Ouimet, M. (2009). *Facteurs criminogènes et théories de la délinquance*. Québec, Canada, Les Presses de l'université Laval
- Paquin, M. (2009). *Les facteurs de risque explicatifs et prédictifs des différents niveaux d'implication dans la vente de drogues chez des jeunes québécois ayant admis transiger des substances psychoactives*, (Mémoire de maîtrise, inédit), Université de Montréal.
- Parker, H., Aldridge, J. et Measham, F. (1998). *Illegal leisure: The normalization of adolescent recreational drug use*. London, Routledge.

- Parker, H., William, L. et Aldridge, J. (2002). The normalization of “sensible” recreational drug use: Further evidence from the North West England longitudinal study. *Sociology*, 36 (4), 941-964.
- Parker, H. (2005). Normalization as a barometer: Recreational drug use and the consumption of leisure by younger Britons. *Addiction Research and Theory*, 13 (3), 205-215.
- Peterson, R. (2004). Le développement des politiques écoles dans le domaine des toxicomanies dans Lanaudière. Repéré à :
<http://www.agencelanaudiere.qc.ca/ASSS/Publications/DeveloppementPolitiquesEcolesToxicomanies.pdf>
- Pica, L,A (2014). « Consommation de drogues » dans Traore, I., Pica, L., Camirand, H., Cazale, L., Berthelot, M. et Plante, N. *Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2013. Évolution des comportements au cours des 15 dernières années*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 109-147.
- Pires, A. (1983). *Stigmate pénal et trajectoire sociale*. (Thèse de doctorat inédite), Université de Montréal.
- Pires, A. (1997). « Échantillonnage et recherche qualitative; essai théorique et méthodologique » dans Poupart, J., Deslauriers, JP., Groulx, LH., Laperrière, A., Mayer, R. et Pires, A. *La recherche qualitative, Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal, Québec, Gaëtan Morin Éditeur.
- Poret, S. (2005). Structure verticale d'un réseau de distribution de drogues illicites et politique répressive optimale. *Recherches économiques de Louvain, De Boeck Université*, 71, (4), 391-412.
- Poupart, J. (1997). « L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques » dans Poupart, J., Deslauriers, JP., Groulx, LH., Laperrière, A., Mayer, R. et Pires, A. *La recherche qualitative, Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal, Québec, Gaëtan Morin Éditeur.
- Reuter, P., MacCoun, R. et Murphy, P (1990). *Money from crime: A study of the economic aspects of drug dealing in Washington D.C.* Washington, D.C. Rand Corporation, USA.
- Sanders, B. (2005). In the club: Ecstasy use and supply in a London nightclub. *Sociology*, 39, 241-258.
- Schemenaver, E. (2012). Victims and Vamps, Madonnas and Whores. *International Feminist Journal Politics*, 14 (1), 83-102.
- Schensul, JJ., Diamond, S., Disch, W., Bermudez, R. et Eiserman, J. (2005). The diffusion of ecstasy through urban youth networks. *Journal of Ethnicity in Substance Abuse*, 4 (2), 39-71.

- Sherman, L. et Smith, D. (1992). Crime, punishment and stake in conformity; legal and informal control of domestic violence. *American Sociological Review*, 57, 680-690.
- Smart, R.G., Adlaf, E.M. et Walsh, G.W. (1992). Adolescent drug sellers: trends, characteristics and profile. *British Journal of addiction*, 87, 1561-1570.
- Steinman, K. (2005). Drug selling among high school students: related risk behaviors and psychosocial characteristics. *Journal of Adolescent Health*, 36, 71.e1-71.e7.
- Steinman, K.J. et Zimmerman, M.A. (2003). Episodic and persistent gun carrying among urban African-American adolescents. *Journal of Adolescent Health*, 32, 356-364.
- South, N. (2004). Managing work, hedonism and the “borderline” between the legal and illegal markets: two cases studies of recreational heavy drug users. *Addiction Research and Theory*, 12 (6), 525-538.
- Taylor, S. (2008). Outside the outsiders: Media representations of drug use. *Journal of Community and Criminal Justice*, 55 (4), 369-387.
- Valle, R. et King, M. (1978). *Existential phenomenological alternatives for psychology*. Oxford University Press.
- Vellani, K.H. (2007). *Strategic security management; A risk assessment guide for decision*, États-Unis, Butterworth-Heinemann.
- Werb, D., Kerr, T., Li, K., Montaner, J. et Wood, E. (2008). Risks surrounding drug trade involvement among street-involved youth. *The American Journal of Drug and Alcohol Abuse*, 34, 810-820.
- Wiesner, M. et Windle, M. (2004). Assessing covariates of adolescent delinquency trajectories: a latent growth mixture modeling approach. *Journal of Youth and Adolescence*, 33 (5), 431-442.

Annexe 1

Définition des articles 76 et 242 de la Loi sur l'instruction publique au Québec

Article 76

Le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école. Les règles de conduite doivent notamment prévoir, en outre des éléments que le ministre peut prescrire par règlement:

1° les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève;

2° les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé, y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire;

3° les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.

Les règles de conduite et les mesures de sécurité sont présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que le directeur de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école. Elles sont également transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire.

1988, c. 84, a. 76; 1997, c. 96, a. 13; 2012, c. 19, a. 5.

Article 242

La commission scolaire peut, à la demande d'un directeur d'école, pour une cause juste et suffisante et après avoir donné à l'élève et à ses parents l'occasion d'être entendus, inscrire un élève dans une autre école ou l'expulser de ses écoles; dans ce dernier cas, elle le signale au directeur de la protection de la jeunesse. La commission scolaire doit statuer avec diligence sur la demande du directeur de l'école, au plus tard dans un délai de 10 jours.

Une copie de la décision est transmise au protecteur de l'élève lorsque l'expulsion de l'élève est requise pour mettre fin à tout acte d'intimidation ou de violence.

1988, c. 84, a. 242; 2012, c. 19, a. 19.

Gouvernement du Québec (2014). Chapitre I-13.3, Loi sur Instruction Publique repéré à http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/I_13_3/I13_3.html

Annexe 2

Document explicatif du projet de recherche à l'intention des intervenants du
Centre de réadaptation en dépendance de Lanaudière (CRDL)

PROJET DE RECHERCHE

Le trafic de drogues dans les écoles secondaires publiques de la région de Lanaudière : Vision des jeunes vendeurs

Résumé du projet :

Ce projet de recherche vise à explorer la compréhension et le sens que donnent les adolescents à leur choix de s'impliquer à l'intérieur d'activités de trafic de stupéfiants et leurs visions sur les différentes mesures répressives et d'aide mises en place au sein de l'organisation scolaire. Pour ce faire, des adolescents, filles et garçons, de 14 à 17 ans, seront interviewés. Les adolescents devront fréquenter l'école secondaire publique. Ils devront avoir été actifs à l'intérieur d'activités de trafic de stupéfiants des deux dernières années. À l'aide de l'approche qualitative, et plus particulièrement d'entrevue semi dirigée, les étudiants seront rencontrés afin de recueillir le sens et la compréhension qu'ils fournissent à leur choix de vendre et aux interventions scolaires. Un objectif secondaire du projet sera de tenter de cerner comment les jeunes vendeurs comprennent le marché de la drogue se déroulant entre les murs de l'institution scolaire.

Comment j'ai besoin de votre aide ?

Vous avez les jeunes vendeurs en suivi dans vos bureaux, donc j'aimerais que vous leur « vendiez » le projet de recherche et usiez de tout votre charme pour les convaincre. Je crois qu'il peut être aidant de nommer que je suis une collègue et que les mêmes règles de confidentialité en vigueur dans son suivi avec vous s'appliqueront à leur entrevue de recherche. Comme ils vous font confiance déjà, ils auront ainsi davantage confiance au traitement qui sera fait de leurs informations concernant leurs activités de vente. Je crois qu'il faudra pousser un peu le projet, car spontanément je ne crois pas que les jeunes seront ouverts à parler de ce thème qu'est le trafic. Mais je sais que vous êtes tellement bon « vendeurs » !!!! Vous aurez en votre possession l'affiche présentant le projet et le formulaire de consentement garantissant la confidentialité que vous pourrez regarder avec eux et leur remettre.

Quand un (e) jeune acceptera le projet, vous pourrez lui demander l'autorisation de me communiquer leur numéro de téléphone où le (la) joindre et je le (la) contacterai pour fixer un rendez-vous pour l'entrevue. Celle-ci aura lieu dans un centre Le Tremplin, le plus près de chez lui ou à son école si je peux avoir un bureau. S'il y avait une difficulté de transport, je peux l'assurer.

Échantillon souhaité :

Environ 10 à 15 jeunes vendeurs

Merci à vous de m'aider à finir ce projet le plus vite possible !!!!!

Je reste disponible pour toutes questions ou demande de précisions ET suggestions pour améliorer mon projet.

Julie 😊

Annexe 3

Document explicatif du projet de recherche à l'intention des futurs participants

Le trafic de drogues dans les écoles secondaires publiques de la région de Lanaudière :

Vision des jeunes vendeurs

Pourquoi je fais cette recherche :

J'effectue cette recherche dans le cadre de mes études à la maîtrise, mais principalement parce que je veux mieux comprendre pourquoi certains jeunes décident de vendre des stupéfiants. Aussi, je me questionne sur les mesures d'aide offerte à ces jeunes, lorsqu'ils souhaitent en recevoir. Je veux mieux comprendre cette situation, mais grâce aux propos des jeunes eux-mêmes.

Nature de ton implication :

Une entrevue d'environ une heure durant laquelle, je souhaite que tu m'expliques ta motivation à vendre des stupéfiants **Aucune** information de te sera demandée concernant des noms de personnes ou de tes « partenaires d'affaire ». Tout ce m'intéresse c'est ton expérience de vendeur ; c'est-à-dire ta vision, ton vécu en tant que vendeur, tes bons coups et les moins bons. Aussi je souhaiterais t'entendre sur l'aide offerte et les mesures répressives en place dans la société. Je crois que les jeunes vendeurs sont souvent mal perçus par les adultes et je souhaite apporter une nouvelle façon de comprendre ton choix de vendre.

Confidentialité des informations données et de ton identité :

Tout sera confidentiel. Ton nom n'apparaîtra nulle part. Dans le rapport de recherche, tu choisiras le prénom sous lequel tu veux être identifié, donc en aucun cas une personne ne pourra d'identifier, si elle venait à lire cette recherche. Un formulaire de confidentialité sera signé au moment de l'entrevue. Tes parents n'ont pas à être informés de cette démarche.

Où aura lieu l'entrevue ? :

Au centre le Tremplin le plus près de chez toi ou à ton école, selon ton choix.

Pour toutes questions, appelle-moi

Julie Fafard

Annexe 4

Certificat d'éthique du CERFAS

**COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE DE LA
FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CÉRFA S)**

CERTIFICAT D'ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des arts et des sciences, selon les procédures en vigueur et en vertu des documents qui lui ont été fournis, a examiné le projet de recherche suivant et conclu qu'il respecte les règles d'éthique énoncées dans la *Politique sur la recherche avec des êtres humains* de l'Université de Montréal :

Titre : *Les jeunes vendeurs de stupéfiants au sein des écoles secondaires publiques de la région de Lanaudière. Quels sont les impacts des représentations sociales, sur leurs interventions, des différents professionnels travaillant auprès d'eux?*

Requérants : *FAFARD, Julie* étudiante à la
maîtrise, École de criminologie
sous la direction de :
BROCHU, Serge, professeur titulaire, École de criminologie

Tout changement anticipé au protocole de recherche devra être communiqué au CÉRFA S qui en évaluera l'impact au chapitre de l'éthique.

Toute interruption prématurée du projet ou tout incident grave devra être immédiatement signalé au CÉRFA S.

Selon les exigences éthiques en vigueur, **un suivi annuel est minimalement exigé afin de maintenir la validité de ce certificat**, et ce, jusqu'à la fin du projet. Le questionnaire de suivi peut être consulté sur la page Web du CÉRFA S.

Katia Maliantovitch, secrétaire
CÉRFA S

Date de délivrance : 2011/03/14
AAAA/MM/JJ

Date d'échéance* : 2012/09/01
AAAA/MM/JJ

Certificat prolongé jusqu'au : 2014/09/01

Deirdre Meintel, présidente
CÉRFA S

Simon Hobeila, secrétaire, CERFAS

Annexe 5

Certificat d'éthique du CSSSNL

Le 15 janvier 2014

Madame Julie Fafard
Étudiante à la maîtrise
École de criminologie
Université de Montréal

OBJET : Les jeunes vendeurs de stupéfiants au sein des écoles secondaires publiques de la région de Lanaudière. Quels sont les impacts des représentations sociales, sur leurs interventions, des différents professionnels travaillant auprès d'eux?

Madame Fafard,

Nous désirons vous informer que le comité d'éthique de la recherche, à sa séance régulière du 14 janvier 2014, a pris connaissance de votre lettre du 16 décembre 2013 et accepte le renouvellement du certificat éthique pour votre projet de recherche cité en titre pour une période d'un an, soit jusqu'au 14 janvier 2015.

Veuillez recevoir, Madame Fafard, l'expression de nos sentiments distingués.

POUR LE COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Annexe 6

Formulaire de consentement

Formulaire de consentement

Version pour les jeunes vendeurs

Titre de la recherche : Le trafic de drogues dans les écoles secondaires publiques de la région de Lanaudière: Vision des jeunes vendeurs et des professionnels scolaires

Chercheure : Julie Fafard, étudiante à la maîtrise,
École de criminologie, Université de Montréal.

Directeur de recherche : Serge Brochu, professeur titulaire,
École de criminologie, Université de Montréal.

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectif de la recherche

Ce projet de recherche a pour objectif principal de mieux saisir comment les intervenants scolaires perçoivent les jeunes vendeurs de drogues et comment ils interviennent auprès d'eux. Aussi cette recherche vise à mieux comprendre les motifs expliquant le choix des adolescents de participer au trafic de drogues. Également, l'étude veut obtenir l'opinion des jeunes vendeurs sur les mesures de contrôle et d'aide mises en place par l'école qu'ils fréquentent.

2. Participation à la recherche

La participation à la recherche consiste à :

Rencontrer la chercheure pour une entrevue d'environ une heure où vous discuterez des motifs pour lesquels vous avez participé à des activités de vente de drogues ainsi que de votre opinion sur les mesures d'aide et de contrôle utilisées, par votre école, pour diminuer les activités de trafic. Cette rencontre aura lieu dans les locaux du centre de réadaptation en dépendance Le Tremplin, le plus près de chez vous, ou dans un local de ton école secondaire, à un moment de votre choix, convenu avec la chercheure. L'entrevue sera enregistrée à l'aide d'un magnétophone, donc vous acceptez qu'un enregistrement audio ait lieu. Également, vous autorisez l'accès à la chercheure, si besoin est, à votre dossier client au Centre de Réadaptation en Dépendance Le Tremplin.

3. Confidentialité

Les renseignements que vous nous donnerez demeureront confidentiels, tout comme les renseignements contenus à l'intérieur de votre dossier client au centre Le Tremplin. Chaque participant à la recherche se verra attribuer un numéro pour l'identifier. À la lecture du rapport de recherche, personne ne pourra ainsi vous identifier ou vous reconnaître. De plus, les données seront conservées dans un classeur verrouillé dans un bureau fermé. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. Ces données personnelles seront détruites sept ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier pourront être conservées après cette période, le temps nécessaire à leur utilisation.

En vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, le chercheur qui a un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant ou un adolescent est compromis, parce qu'il est victime d'abus sexuels ou est soumis à des mauvais traitements physiques par suite d'excès ou de négligence, est tenu de le déclarer au directeur de la protection de la jeunesse. Donc si la chercheuse juge que votre sécurité est menacée, elle devra contacter le directeur de la protection de la jeunesse.

Si vous révélez, pendant l'entrevue, des informations indiquant des idées suicidaires sérieuses ou des paroles laissant croire qu'il y a un danger de mort ou de blessures graves pour une personne ou un groupe de personnes, le chercheur se verrait dans l'obligation soit d'en avertir la ou les personnes menacées, soit d'en avertir les autorités compétentes.

4. Avantages et inconvénients

En participant à cette recherche, vous contribuerez à l'avancement des connaissances sur l'intervention dans le domaine du trafic de stupéfiants chez les adolescents fréquentant les institutions scolaires. Votre participation à la recherche pourra également vous donner l'occasion de mieux vous connaître.

Par contre, il est possible que le fait de raconter votre expérience amène des souvenirs émouvants ou désagréables. Si cela se produit, n'hésitez pas à en parler avec la chercheuse qui pourra, s'il y a lieu, vous référer à une personne ressource.

5. Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libres de vous retirer en tout temps sur simple avis verbal, sans conséquence et sans devoir expliquer votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec la chercheuse, au numéro de

téléphone indiqué à la dernière page de ce document. Si vous vous retirez de la recherche, les renseignements qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront détruits.

B) CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir eu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion et un délai raisonnable, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature de la chercheure : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Pour toutes questions relatives à l'étude, ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec madame Julie Fafard, étudiante à la maîtrise, École de criminologie à l'Université de Montréal.

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal.

Annexe 7

Grille d'entrevue

Grille d'entrevue Adolescent

Question de départ : Faisons comme si les lois, la police et les autres règles n'existaient pas, peux-tu me parler de la place de la drogue dans ta vie?

Thèmes	Question de relance	Abordé
Drogues		
Consommation actuelle	Peux-tu me parler de ta consommation actuelle?	
Historique de conso	Peux-tu me parler de ton histoire de conso?	
Perception vs conso (normale?)	Selon toi, comment les jeunes perçoivent le fait de consommer de la drogue?	
Trafic	Faisons encore comme si les lois n'existaient pas, peux-tu me parler de tes activités de vente?	
Motifs début de vente	Comment expliques-tu ton choix de vendre?	
Motifs maintien\ arrêt	Pour quels motifs as-tu arrêté ou continues-tu de vendre?	
Autre criminalité	Accepterais-tu de me parler de tes autres délits s'il y en a?	
Arrestation\conséquence légale	As-tu eu des conséquences légales des tes gestes si oui quoi?	
Produits vendus	Qu'est-ce que tu vendais?	
Fréquence de vente	Peux-tu me parler de tes habitudes de vente	

Perception d'eux-mêmes, délinquants, criminels, dealer	J'aimerais que tu me parles de comment tu comprends ton rôle	
École	Peux-tu me parler de tes années d'étude secondaire	
Historique scolaire		
Compréhension de l'école comme lieu de vente et conso	Pourquoi avoir choisi de vendre à l'école Peux-tu me parler de l'école comme lieu de vente et de consommation	
Protocole toxico	Que penses-tu des protocoles toxico	
Sanction\Aide reçue	Comment perçois-tu l'aide ou les sanctions données par l'école	
Famille	Comment ta famille a réagit a ton choix de vendre	
Famille sait vente? réaction	Que penses ta famille de ton choix de vendre	
Mesure prise par famille	A-t-elle prise des mesures pour te punir ou t'aider	
Milieu de vente	Acceptes-tu de me parler des réseaux de vente, sans nommer de noms bien sur	
Comment voit réseau vente (école et hors école)	Accepterais-tu de me parler de la structure des réseaux de vente dans l'école et hors école	
Comment cela fonctionne pour eux	Comment c'était pour toi	
Les clients, qui ils sont?	Qui sont les clients	

Annexe 8

Fiche signalétique

**Fiche signalétique
Adolescents**

Numéro d'identification : _____ Remarque : _____

Lieu de l'entrevue : _____ Date : _____

Durée : _____ Commission scolaire : _____

Données socio-démographiques :

Date de naissance : _____ Âge : _____

Origine ethnique : _____

Consommation

Substances	Date de début	Fréquence	Maintenant
Cannabis			
Alcool			
Ecstasy			
Speed			
Cocaïne			
Autres			

Composition de la famille

Statut civil des parents : Marié : _____ Séparé : _____ Décédé : _____ (mère ou père)

Depuis combien de temps : _____

Si séparés, vit avec conjoint : oui / non depuis combien de temps :

Mère : _____

Père : _____

Nombre de frères et sœurs : Frère : _____ Sœur : _____ Demi frère : _____ Demi sœur : _____

Avec qui vis-tu : _____

Consommation dans la famille : Mère : _____

Quoi et depuis quand Père : _____

Fratric : _____

Lieu d'habitation : _____

Relations dans la famille : Aperçu de la relation avec :

Mère : _____

Père : _____

Fratric : _____

Conjoint parents : _____

Activités illégales dans la famille, si oui quoi et qui : _____

Cheminement scolaire

En quelle année es-tu : _____

Nombre année de retard : _____

Nombre d'école qui t'ont expulsés : _____

Objectif de formation : _____

École actuelle et passées : _____

Autres sphères de vie

Amis : Plus âgés : _____

Plus jeunes : _____

Consommateurs : _____

Vendeurs : _____

Délinquance : Dossier juvénile : _____

Pour quels délits : _____

Délinquance sans arrestation : _____

Pour quels délits : _____

Emploi : _____ Depuis combien de temps : _____

Emploi antérieur : _____

Santé psychologique et physique :

Déficit de l'attention : oui ou non _____

Affects dépressifs Oui ou non _____

Stress/anxiété : oui ou non _____

Idées suicidaires : oui ou non _____

Tentatives de suicides : oui ou non Nombre : _____

Perte de contrôle : oui ou non _____

Hyperactivité : oui ou non _____

Maladie : _____

Activité de trafic :

Période d'activité : _____

Substances vendues : _____

Partenaires de vente : _____

Lieu de vente : _____

Clients : _____
